



RECUEIL DE BONNES PRATIQUES ENVIRONNEMENTALES DES JEUX DE PARIS



Des enseignements pour
les organisateurs d'événements sportifs

RAPPORT FINAL
Juillet 2025



ILS L'ONT FAIT

REMERCIEMENTS

Nous remercions l'ensemble des contributeurs pour la richesse de leurs apports, qui ont permis d'alimenter ce rapport et de constituer un recueil de bonnes pratiques.

Contributeurs : Marina CHAUMOND (MSJVA), Florence CLÉMENT (ADEME), Clément COLOMBEL (CNOSF), Benjamin COUBARD-MILLOT (MSJVA), Michael DURIEZ (DIGES), Lucie DE LAERE (CNOSF), Bénédicte MEURISSE (MSJVA), Sébastien MOREAU (DIGES), Hugues RAVENEL (DIJOP), Jean-Baptiste TROCMÉ (SG du MTE), Louka ALET (ADEME), Gaultier BARATTE (ADEME), Claire RAFFRAY (ADEME), Georgina GRENON (Paris 2024), Caroline LOUIS (Paris 2024), Laure MARCHAND SANTANA (Paris 2024), Benjamin LÉVÊQUE (Paris 2024), Gilles VERDURE (Paris 2024), Lila DURIX (Ville de Paris), Grégoire BÉCHU (Paris 2024), Gaëtan COUREUL (Amaury Sport Organisation), Thomas CARIOU (Amaury Sport Organisation), Antoine DU SOUICH (SOLIDEO), Léa TEYSSOU (Ville de Paris), Martin GRIMONT (Paris 2024), Sylvère CHAMOIN (Paris 2024), Yann LOCQUENEUX (PwC), Juliette GIVERNAUD-GIRAU (CPSF), Valentine DUQUESNE (CPSF)

CITATION DE CE RAPPORT

Cet ouvrage est disponible en ligne <https://librairie.ademe.fr/>

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite selon le Code de la propriété intellectuelle (art. L 122-4) et constitue une contrefaçon réprimée par le Code pénal. Seules sont autorisées (art. 122-5) les copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé de copiste et non destinées à une utilisation collective, ainsi que les analyses et courtes citations justifiées par le caractère critique, pédagogique ou d'information de l'œuvre à laquelle elles sont incorporées, sous réserve, toutefois, du respect des dispositions des articles L 122-10 à L 122-12 du même Code, relatives à la reproduction par reprographie.

Ce document est diffusé par l'ADEME

ADEME

20, avenue du Grésillé

BP 90 406 | 49004 Angers Cedex 01

Coordination technique – ADEME : COLOSIO Joëlle, D'ADESKY Marie, CHABERT Tom, DELAHAYE Melvil

Direction/Service : Direction Exécutive des Territoires, Présidence.

Recueil réf. 012905

ISBN : 979-10-297-2567-8

Dépôt légal : ©ADEME Éditions, juillet 2025

SOMMAIRE

1. LE COACH CLIMAT ÉVÉNEMENTS POUR AIDER LES ORGANISATEURS À RÉDUIRE L'EMPREINTE DE LEURS ÉVÉNEMENTS	6
2. L'ÉLABORATION D'UNE STRATÉGIE POUR ORGANISER UN ÉVÉNEMENT DURABLE.....	10
3. L'ÉLABORATION D'UNE STRATÉGIE POUR DES ACHATS PLUS RESPONSABLES	17
4. L'ÉLABORATION D'UNE STRATÉGIE POUR DES INFRASTRUCTURES RESPONSABLES.....	23
5. DES INFRASTRUCTURES PÉRENNES BAS-CARBONE AU SERVICE DES TERRITOIRES	28
6. LA MISE EN PLACE D'INFRASTRUCTURES TEMPORAIRES ÉCO-CONÇUES	34
7. UNE DÉMARCHE D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE POUR PRÉSERVER LES RESSOURCES	42
8. LA GESTION DURABLE DES « FAN ZONES »	48
9. L'APPUI SUR LES TRANSPORTS EN COMMUN POUR LIMITER L'IMPACT DES DÉPLACEMENTS.....	54
10. L'INTÉGRATION DU VÉLO À LA STRATÉGIE MOBILITÉ	59
11. UNE FOURNITURE D'ÉNERGIE LIMITANT LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE	64
12. UNE GESTION RESPONSABLE DE LA RESSOURCE EN EAU ..	69
13. UNE ALIMENTATION RESPONSABLE, LOCALE ET SOLIDAIRE.....	73

Introduction

Une réduction d'environ la moitié des émissions de gaz à effet de serre par rapport aux deux éditions précédentes¹ a fait des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 (JOP24) une édition particulièrement exemplaire en matière de durabilité. Valoriser cet héritage est essentiel pour l'ADEME afin de capitaliser sur ces avancées et les ancrer dans la durée.

C'est à ce titre que nous avons élaboré, avec le concours d'un comité de pilotage², ce recueil des bonnes pratiques environnementales. Il vise à accompagner les organisateurs d'événements sportifs à s'engager dans des événements écoresponsables ambitieux. Dans ce recueil, chacun pourra trouver des outils, des références et des repères pour agir et ainsi contribuer à la transition écologique du sport dans notre pays.

Ces fiches viennent également nourrir la boîte à outils du ministère chargé des Sports, qui constitue un centre de ressources pour accompagner les acteurs du secteur face aux deux défis à relever en matière de transition écologique des événements sportifs : l'atténuation des impacts sur l'environnement et l'adaptation au changement climatique.

Réduire l'empreinte environnementale des événements sportifs locaux, nationaux et internationaux, c'est garantir des héritages durables et favoriser des retombées positives pour les territoires sur le long terme. Concevoir des événements sobres, circulaires,

¹ Hors Tokyo 2020

² Délégation interministérielle aux Grands Événements Sportifs (DIGES), Délégation Interministérielle aux Jeux Olympiques et Paralympiques (DIJOP), Ministère des Sports, de la jeunesse et de la vie associative, Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF), Secrétariat général des ministères Aménagement du territoire et de la Transition écologique, Paris 2024

responsables et justes constituent un levier majeur pour l'atteinte de nos objectifs climatiques.

Ce recueil vise à aiguiller, faciliter et accélérer le passage à l'action dans ce secteur.

Composé de 13 fiches thématiques regroupées en trois catégories, ce recueil permet d'accompagner les organisateurs d'événements dans l'intégration de bonnes pratiques environnementales :

- Une première fiche dédiée au COACH CLIMAT, un outil gratuit d'estimation d'impact carbone des événements sportifs, facilitant l'anticipation et l'identification des leviers principaux ;
- Trois fiches présentant les orientations stratégiques ayant fondé la démarche environnementale des Jeux : événement, achats, infrastructures ;
- Neuf fiches thématiques déclinant les bonnes pratiques opérationnelles sur des enjeux clés : économie circulaire, infrastructures pérennes et temporaires, gestion durable de sites de célébration ou « fan zones », transports en commun, vélo, énergie, eau et alimentation responsable.

Parmi les mesures ayant contribué à la décarbonation des JOP24, on peut citer :

- La mise en place d'une stratégie responsable des achats, avec notamment l'introduction de clauses de seconde vie dans les appels d'offres, engageant les prestataires à assurer le réemploi de leurs matériels ;
- Le déploiement de bornes électriques événementielles en remplacement des groupes électrogènes ;
- L'autorisation pour les spectateurs d'apporter leur propre gourde, permettant de réduire considérablement l'usage du plastique à usage unique ;
- L'interdiction pour les sponsors de distribuer des goodies, abordée dans la fiche Gestion durable des sites de célébration ou fan zones, conduisant les marques à repenser leurs interactions avec le public.

1. Le COACH CLIMAT événements pour aider les organisateurs à réduire l'empreinte de leurs événements

Un outil en ligne, gratuit et accessible à tous

Le COACH CLIMAT événements est un outil qui permet d'estimer et comprendre les émissions CO₂ des événements sportifs français et **d'aider les organisateurs à réduire leur empreinte carbone en leur proposant des actions concrètes.**

Gratuit, réalisable en interne et accessible à tout niveau de connaissance, le COACH CLIMAT événements est adapté à tous les événements sportifs sur le sol français, quelle que soit leur taille. Il aide au calcul de l'empreinte via **10 grandes catégories** :

- La restauration
- L'hébergements
- Les déplacements
- Les infrastructures
- L'énergie
- Le matériel sportif
- La logistique
- L'habillage du site
- Les objets promotionnels
- Le numérique
- Les déchets

Il estime l'empreinte carbone de la manifestation sportive et sa répartition, permettant à l'organisateur d'identifier les plus gros postes d'émission. Tel un coach sportif, l'outil établit ensuite un programme d'actions personnalisé à partir d'un panel d'une centaine d'actions concrètes envisageables, auxquelles sont associées un potentiel de réduction de l'empreinte carbone de l'évènement.

Cet outil a été développé dans le cadre d'un partenariat entre Paris 2024, le Ministère en charge des Sports, et le Comité national olympique et sportif français (CNOSF), avec le soutien de l'ADEME.

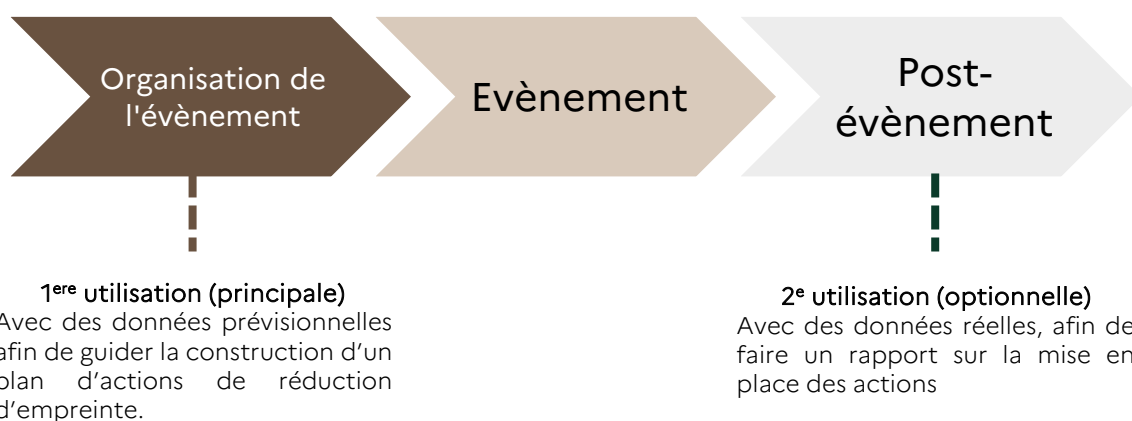


Le recours à COACH CLIMAT événements ne se substitue pas à la réalisation d'un bilan carbone post-événement, qui nécessite une vraie expertise et une étude plus profonde. **Une certaine marge d'erreur est donc à prendre en considération, notamment pour des événements à forte empreinte carbone.**

Selon le rapport Durabilité et Héritage des JOP24, le compteur du nombre d'évènements ayant engagé une démarche pour réduire leur impact via le COACH CLIMAT événements a dépassé 1 700 en fin d'année 2024. Parmi eux, **plus de 500 empreintes carbonées ont été estimées, représentant plus de 2 millions de tonnes de CO₂ évitées.** En moyenne, les plans d'actions sauvegardés permettent une réduction de quasiment un quart des émissions par événement. Plusieurs fédérations ont expérimenté l'outil dont la FFME (montage et escalade), la FFBB (basket-ball), la FFV (voile) ou encore la FFG (golf).

Un outil utile pour préparer puis évaluer son événement

Le COACH CLIMAT Évènement peut être utilisé à deux moments clés : en amont pour estimer l'empreinte environnementale à partir de données prévisionnelles et construire un plan d'actions, et en aval, une fois l'évènement passé, pour évaluer les résultats à partir des données réelles. Ces deux temps d'utilisation sont complémentaires : le premier permet d'orienter les décisions, le second d'évaluer l'efficacité des actions mises en place.



Deux parcours en fonction de la taille de l'évènement :

Le COACH CLIMAT évènements propose deux parcours selon la taille de l'évènement :

- **Un parcours « découverte »** pour les évènements de petite taille, considérant tous les participants comme un ensemble homogène.
- **Un parcours « confirmé »** pour les évènements plus importants, distinguant les participants : les athlètes, leur staff, les membres de l'organisation et les spectateurs.

Un accompagnement progressif

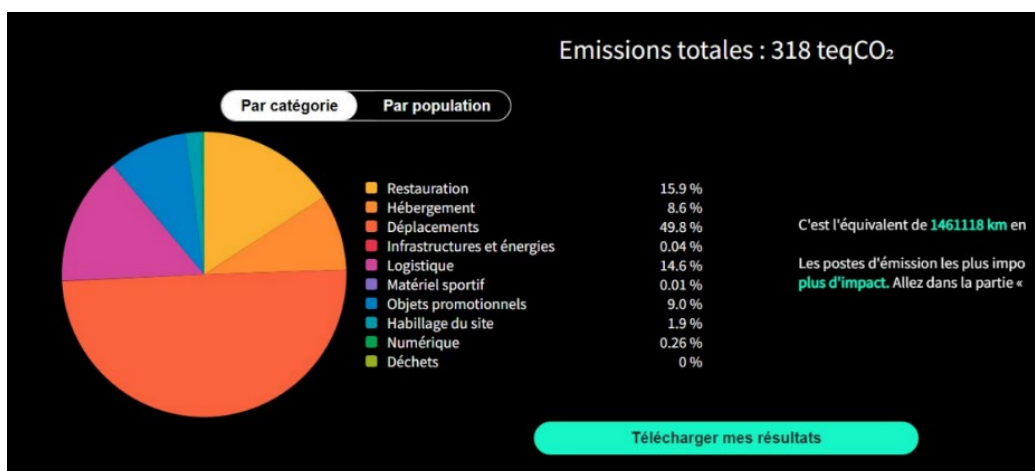
Des conseils pour réparer au mieux l'événement :

Le COACH CLIMAT événements propose, dans les deux parcours disponibles, une série des questions par catégorie. Pour chaque catégorie il est demandé de renseigner des données chiffrées :

1. **Informations générales** : nom, date, localisation de l'événement, durée, nombre de participants, ...
2. **Restauration** : nombre de repas servis et leur composition, vaisselle, gestion des invendus, boissons vendues, ...
3. **Hébergement** : nombre et types d'hébergements proposés
4. **Déplacements** : distances parcourues, mode de transport, ...
5. **Infrastructures et énergies** : type et surface des infrastructures pérennes et temporaires, consommation énergétique, vecteur énergétique, ...
6. **Matériel sportif** : quantité, transport et composition du matériel individuel, matériel commun
7. **Logistique** : poids, provenance et mode de transport du matériel transporté, gestion des emballages, véhicules utilisés sur site, ...
8. **Habillage du site** : décors, revêtements, supports de communication et signalétique
9. **Objets promotionnels** : quantité et type de produits vendus ou distribués, valeur marchande, ...
10. **Numérique** : matériel pour l'équipe organisatrice, matériel pour la diffusion sur place, vidéos en direct ou rediffusion
11. **Déchets** : nombre et catégories de poubelles de tri

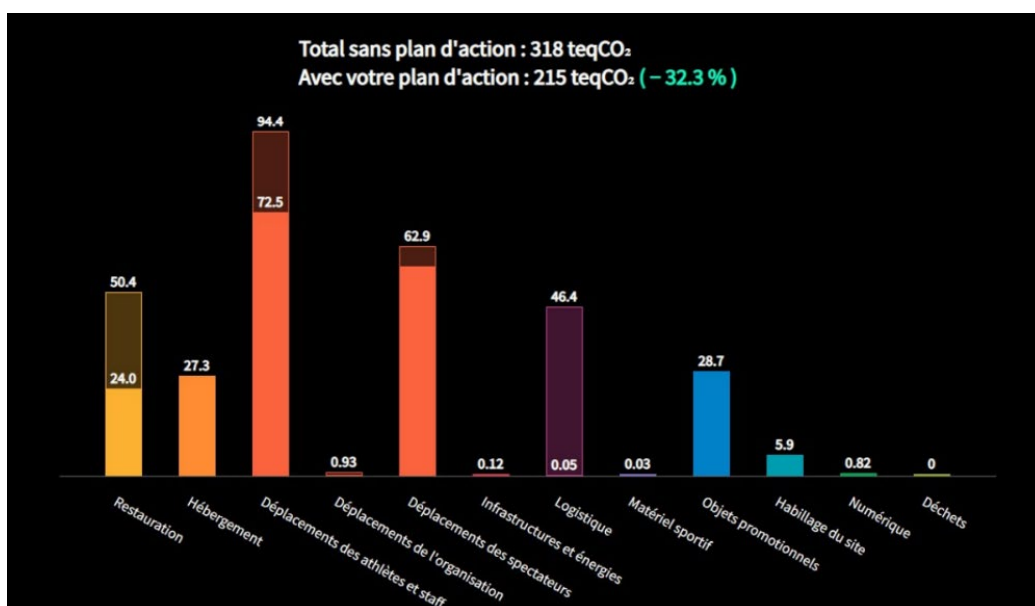
Des clés pour comprendre les impacts :

Une fois les informations renseignées, une estimation des émissions est présentée sous forme d'un graphique comme suit :

Des pistes pour réduire les impacts

A partir des informations renseignées dans la première partie, le COACH CLIMAT événements propose ensuite des pistes **d'action visant à réduire l'impact de l'évènement organisé**. Ces actions sont classées par ordre d'impact. L'organisateur peut mesurer l'impact de chacune d'elles en fonction de son engagement (ex : *S'engager à servir x% de repas végétariens aux athlètes et staff*). Pour chaque action prise par l'organisateur, une estimation de la réduction de l'empreinte carbone est fournie.

Finalement, en fonction du plan d'action choisi par l'organisateur, le COACH CLIMAT événements présente une estimation de l'impact total de ce plan d'action sur l'empreinte carbone de l'évènement.



2. L'élaboration d'une stratégie pour organiser un événement durable

Un ensemble d'acteurs unis par le vœu de limiter les impacts environnementaux

Les Jeux Olympiques et Paralympiques sont un événement quadriennal rassemblant des dizaines de compétitions sportives dans une multitude de sports. L'organisation d'un tel événement repose sur une gouvernance complexe impliquant plusieurs acteurs. Le premier pilote de l'organisation des Jeux est le Comité International Olympique (CIO). C'est lui qui définit le cadre général des éditions de chaque Jeux, laissant aux comités d'organisations (COJOP) éphémères le soin de la mise en place opérationnelle.

L'écosystème des JOP 2024 :

Les rôles décisionnaires et opérationnels de l'ensemble des parties prenantes de l'organisation des Jeux sont définis par un contrat de ville-hôte signé entre le Comité International Olympique (CIO), le territoire d'accueil et le comité national olympique recevant l'événement. Dans le cadre des Jeux de Paris, les parties prenantes suivantes furent les principales impliquées :

Acteur	Rôle principal	Responsabilités
CIO (Comité International Olympique)	Fixe le cadre des Jeux et valide les décisions majeures	Supervise l'organisation, assure le respect des engagements (budget, sponsors, innovations, durabilité)
Paris 2024 (COJOP)	Organise et finance les Jeux	Planification, budget, coordination des sites, relations avec les partenaires et opérateurs
CNOSF (Comité National Olympique et Sportif Français)	Partie signataire du contrat de ville-hôte	Représente le mouvement sportif français et s'assure de la bonne articulation entre les instances nationales et internationales.
État / DIJOP (Délégation interministérielle aux Jeux Olympiques et Paralympiques)	Supervise et coordonne l'action de l'État	Veille au respect des engagements nationaux, coordonne les politiques publiques (sécurité, transports, transition écologique, etc.) liées aux Jeux.
SOLIDEO (Société de Livraison des Ouvrages Olympiques)	Construit et rénove les infrastructures pérennes	Assure la durabilité des ouvrages, leur livraison dans les délais et leur adaptation à l'héritage post-Jeux
Ville de Paris et Collectivités	Assurent l'accueil et l'animation des territoires	Gestion des sites hors compétition, organisation des fan zones, adaptation des espaces urbains

Un cadre international sport & durabilité structurant :

Le CIO a défini une [stratégie développement durable](#) inspirée de l'Agenda 2030 de l'ONU, afin de **guider** les organisateurs dans la mise en œuvre d'événements plus responsables. Cette approche repose sur plusieurs référentiels :

- **Engagements internationaux** : Le CIO a signé deux accords-cadres de l'ONU – *Le sport au service de l'action climatique* (2018) et *Le sport au service de la nature* (2022) – pour inciter le monde du sport à contribuer aux objectifs climatiques et environnementaux globaux.

- **Normes et outils méthodologiques** : Les Jeux s'appuient sur des référentiels reconnus, tels que l'ISO 20121 (management responsable des événements) et les lignes directrices de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) sur l'impact environnemental des grands événements.

L'engagement de Paris 2024 :

Dès la candidature, Paris 2024 s'est aligné sur ces référentiels pour concentrer les efforts sur l'exemplarité environnementale des Jeux. En parallèle, un groupe de travail entre l'OCDE et le CIO a été mis en place pour adapter les lignes directrices internationales au contexte français et développer des indicateurs de suivi concrets.

Une série d'outils pour aider à la décision

Une vision et une définition des objectifs de l'événement pour prendre en compte tous les impacts :

Les objectifs de durabilité, définis dès la candidature, ont été adaptés aux spécificités de l'événement (taille, répartition territoriale, etc.) pour orienter les actions et cibler les principales sources d'émissions. Évaluer en amont l'impact de l'événement, qu'il s'agisse de l'empreinte carbone, l'empreinte matière ou des effets sur la biodiversité, est indispensable pour prioriser les mesures de réduction.

En plus des engagements internationaux sur lesquels il s'est reposé, le comité d'organisation des JOP24 s'est également rapproché d'acteurs locaux pour consolider son ambition.

→ La Charte du ministère en charge des Sports :

Le ministère en charge des Sports a élaboré une charte des 15 engagements écoresponsables, à destination des organisateurs d'événements sportifs, en collaboration avec WWF France. Cette charte permet à tous les organisateurs d'événements de définir un cap à suivre pour atteindre leurs objectifs en termes de transition.

→ Les Chartes des Jeux de Paris 2024 :

Plusieurs chartes ont été mises en place par le COJOP au fil des années. Parmi elles, on peut distinguer la charte sociale de Paris 2024, la charte chantier de la SOLIDEO ainsi que l'engagement autour de la stratégie responsable des achats.

En complément, Paris 2024 a mis en place le Comité pour la Transformation Écologique des Jeux, un groupe d'experts indépendants présidé par Gilles Boeuf, comprenant notamment l'ADEME et d'autres spécialistes du climat, de l'énergie, de la biodiversité et de l'économie circulaire. Ce comité a joué un rôle clé dans le suivi des engagements environnementaux et l'accompagnement des initiatives de réduction d'impact, en conseillant Paris 2024 tout au long du projet.

L'évaluation et l'anticipation de l'impact environnemental :

L'outil **ADERE** (Auto-Diagnostic Environnemental pour les Responsables d'Événements), développé par l'ADEME ayant pour objectif d'accompagner les organisateurs d'événements, a permis une première estimation ex ante des impacts environnementaux et des leviers d'amélioration.

→ L'empreinte carbone prévisionnelle :

L'empreinte carbone correspond aux émissions de gaz à effet de serre générées par la production de biens et services. Paris 2024 a adopté un budget carbone, fixant une limite maximale d'émissions

La gouvernance

autorisées, à l'image d'un budget financier. Ce budget prévisionnel, estimé à 1,58 MtCO₂e, représente environ la moitié des émissions moyennes des précédentes éditions des Jeux Olympiques.

Les émissions liées aux événements se répartissent généralement en trois postes principaux :

- **Transports** : englobent les déplacements des participants, spectateurs et organisateurs. Ils se divisent en deux catégories : les trajets jusqu'au site de l'événement (le poste le plus important) et les déplacements sur place.
- **Opérations** : concernent les émissions générées par l'organisation et le déroulement de l'événement, comme l'alimentation, l'énergie ou le numérique.
- **Infrastructures** : incluent les émissions liées à la construction des infrastructures permanentes et à la mise en place des structures temporaires.

Le COJOP a réparti le budget carbone de manière équilibrée entre les trois principaux postes, chacun représentant environ un tiers des émissions totales. Pour affiner l'évaluation des émissions par catégorie, Paris 2024 a utilisé un outil interne du CIO.

Dans une **démarche d'héritage**, le COJOP a contribué à développer un calculateur carbone basé sur celui utilisé pour les Jeux. Nommé COACH CLIMAT Événements, cet outil est destiné aux futurs organisateurs d'événements sportifs afin de les aider à estimer et réduire leur empreinte carbone.



Zoom sur le COACH CLIMAT événements

Le COACH CLIMAT est un outil développé pour les JOP 2024 par le ministère en charge des Sports, Paris 2024, le CNOSF et l'ADEME. Il vise à aider les organisateurs d'événements sportifs à intégrer une approche carbone dès la conception de leurs projets. Gratuit et accessible à tous, il fournit les clés pour "**estimer, comprendre et réduire**" une empreinte carbone et facilite la création d'un plan d'actions pour réduire l'impact carbone.

L'outil couvre plus d'une dizaine de catégories, comme la restauration, l'hébergement, les déplacements, les infrastructures, le matériel sportif ou encore les déchets, avec des options adaptées à chaque catégorie. Conçu pour être intuitif et générique, il s'adresse à tous les types d'événements, quelle que soit leur taille ou leur discipline, permettant ainsi à tous les organisateurs d'estimer et de réduire leur bilan carbone.

Pour en savoir plus : voir [la partie dédiée au COACH CLIMAT Evènements du recueil](#).

→ Empreinte matière prévisionnelle :

À l'image de l'empreinte carbone, Paris 2024 a estimé en amont une empreinte matière prévisionnelle. Cela a permis d'anticiper les besoins en matières premières, biens, produits et consommables nécessaires à la réalisation de l'événement, représentant leur masse cumulée. Cette démarche aide à préparer la transformation du modèle économique d'un événement pour en réduire l'impact environnemental.

Davantage de détails à ce sujet sont disponibles dans la [partie du recueil dédiée à l'économie circulaire](#).

La création de postes clés :

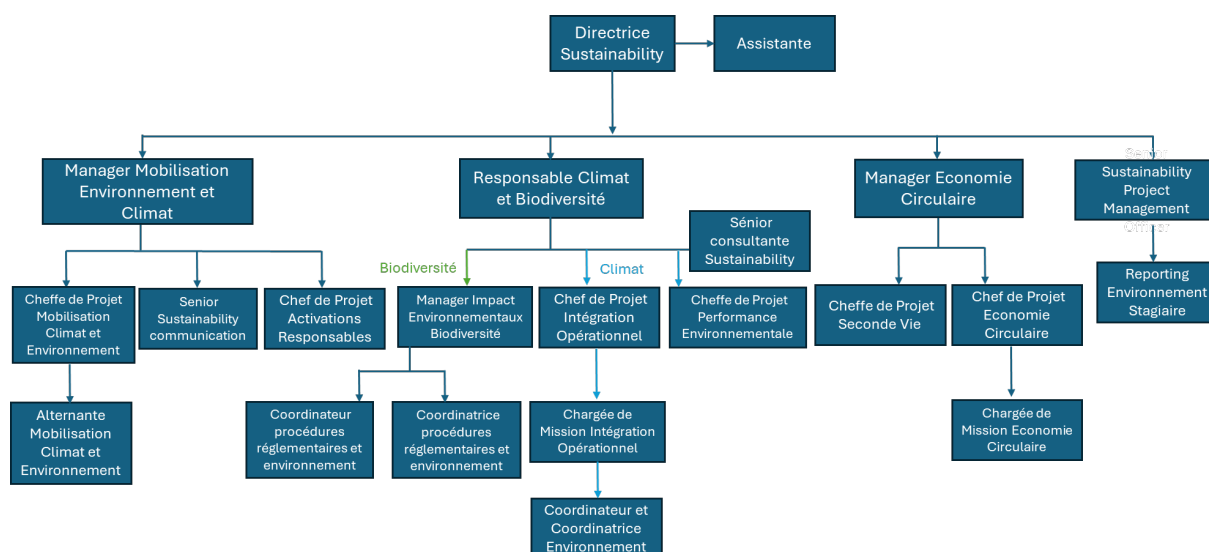
Une transition réussie nécessite une gouvernance forte. Paris 2024 a structuré ses équipes autour de profils spécialisés :

- Des directeurs clés : Impact & Héritage, Excellence Environnementale, Achats responsables.
- Des experts opérationnels : Climat & Biodiversité, Economie Circulaire, etc.

Ces équipes ont été chargées de traduire les engagements en une stratégie concrète. Le rôle des chefs de projet en intégration opérationnelle a été primordial pour la déclinaison de la stratégie environnementale sur tous les sites de compétition. Ils ont permis de répondre aux spécificités et aux enjeux de chaque site en accompagnant les équipes opérationnelles dans le déploiement de cette

La gouvernance

stratégie. Tout organisateur souhaitant concevoir un événement plus durable doit impérativement intégrer des rôles similaires au sein de ses équipes. Ci-dessous l'organigramme de Paris 2024 :



La mise en place de la stratégie :

Ces premiers jalons ont été essentiels pour atteindre les objectifs de durabilité. L'engagement pris dès la candidature, puis transmis au comité d'organisation, a permis d'anticiper efficacement les coûts et les échéances. L'intégration d'une approche durable, encore rare dans l'événementiel, est particulièrement innovante pour un événement de cette envergure et n'aurait pu se concrétiser sans une stratégie claire.

Dans la continuité des premières étapes (vision, engagements, objectifs, bilan carbone prévisionnel), Paris 2024 a ensuite mis en œuvre des **actions** durables à travers des plans **opérationnels** thématiques, souvent développés en collaboration entre différentes directions.

La diffusion de l'approche environnementale :

→ La formation des équipes :

Pour intégrer l'approche environnementale dans toutes les directions du comité d'organisation, plusieurs étapes clés ont été mises en place :

- **Des formations obligatoires** : Lors de leur intégration, tous les membres de Paris 2024 ont suivi un cycle de formation obligatoire couvrant des thèmes comme la vision, la durabilité et la sécurité.
- **Une formation facultative sur la durabilité** : Une formation spécifique a été proposée aux collaborateurs volontaires pour les sensibiliser aux enjeux environnementaux (énergie, biodiversité, transport...).
- **Des formations thématiques** : Des sessions ponctuelles adaptées aux métiers de chacun ont été organisées sur des sujets comme la biodiversité, les achats responsables ou l'économie circulaire.
- **Des formations sur site** : Lors des briefings quotidiens, les directeurs de sites intégraient les enjeux HSE (Hygiène, Sécurité, Environnement) pour maintenir l'attention des équipes sur ces aspects.

La gouvernance

→ Une sensibilisation du public :

La campagne "2024 Better Together" a permis d'inciter les spectateurs à adopter des comportements responsables avec un déploiement sur tous les sites de compétition, autour de 5 éco-réflexes essentiels : venir en mobilité durable, apporter sa gourde, bien trier ses déchets, manger de manière responsable et respecter les lieux.

- **Un affichage et de la signalétique omniprésente** : 1 300 panneaux et 300 oriflammes pour guider le public vers des pratiques écoresponsables, notamment en promouvant **la mobilité active** (« Vive la vélorution »), le **tri des déchets** (« One two tri », « No Benne, no gain »), et le **respect des sites naturels** (« The place to bee »).
- **Une communication ciblée** : 22 messages spécifiques diffusés sur les zones stratégiques (tri des déchets, accès à l'eau, espaces presse, etc.), mettant en avant **l'usage des gourdes** (« Have a gourde day », « Eau la la »), ainsi que l'importance **d'une alimentation responsable** (« Veni vidi veggio », « Chou must go on »).
- **Une diffusion** de la campagne en dehors des sites de compétition : Prolongation de la campagne en dehors des sites via l'affichage municipal et des partenariats avec des entreprises et collectivités.

→ L'exemplarité du Staff et des athlètes :

Les organisateurs ont appliqué les mêmes exigences à leurs propres activités : le bâtiment *Pulse*, siège du COJOP, fonctionne à **100 % d'énergie renouvelable** avec 300m² de panneaux solaires pour l'autoconsommation, et un service de restauration écoresponsable à faible impact a été mis en place.

Le **Village des Athlètes** a été conçu comme un lieu exemplaire en matière de durabilité : suppression des bouteilles plastiques, restauration écoresponsable, raccordement à un réseau de chaleur... Autant d'actions visibles qui, à travers les images diffusées et l'implication des athlètes, ont porté des messages forts au grand public.

Cette mobilisation globale a contribué à l'organisation d'un événement aligné avec les engagements de Paris 2024 en matière de responsabilité sociale et environnementale.

Pour aller plus loin

Partager davantage d'informations sur la biodiversité lors des événements

La campagne "Better Together" a démontré l'intérêt de sensibiliser le public grâce à des supports interactifs, comme des QR codes diffusant des informations simples et accessibles. Cette approche pourrait être enrichie par des actions spécifiques sur site, adaptées au contexte local. Par exemple, certains sites se prêtent bien à des communications ciblées sur la biodiversité : protection du conopode dénudé à Versailles, préservation des arbres sur divers sites ou présence du Blongios nain à Vaires-sur-Marne. La mise en lumière de ces mesures pourrait aider à mieux faire comprendre les enjeux de préservation et à mobiliser les spectateurs de manière engageante autour de ces thématiques essentielles.

Diffuser des supports de sensibilisation existants :

Paris 2024 a développé sa propre campagne de sensibilisation, mais d'autres supports peuvent être utilisés lors de tout événement sportif. Parmi eux, [les posters d'Ecolosport](#), conçus en partenariat avec l'ADEME, sont accessibles à tous et destinés à être affichés dans les infrastructures sportives. Déclinés en sept thématiques clés (biodiversité, déchets, mobilité, alimentation, climat, numérique), ils offrent un moyen simple et efficace de sensibiliser spectateurs et organisateurs aux enjeux environnementaux du sport.

D'autre part, la plateforme [Nos Gestes Climat](#) offre la possibilité **d'évaluer l'empreinte carbone et l'empreinte eau** de chaque individu en seulement **10 minutes**. Des leviers de réduction individuels sont ensuite proposés selon les empreintes carbone obtenues. **Les kits de communication** mis à disposition ainsi que l'intégration de l'outil au sein de tout site web facilite grandement la diffusion des messages de sensibilisation. La création d'une campagne personnalisée dédiée à un événement ou à une organisation permet également d'explorer et d'analyser les données anonymisées d'empreinte eau et carbone des participants.

Renforcer la formation des équipes dans l'ensemble des domaines d'intervention :

Les événements impliquent de nombreuses équipes intervenant à différentes étapes et sur des besoins variés (installations temporaires, médias, énergie, restauration, transport...), souvent en co-activité. Cela rend la formation et la coordination complexes. Une démarche de sensibilisation ciblée, comme celle réalisée auprès des équipes en charge des sites, infrastructures et aspects événementiels, pourrait être élargie. Un accompagnement renforcé, anticipé et adapté, pourrait bénéficier à d'autres équipes clés telles que celles de la logistique, de la maintenance, du nettoyage ou du transport, afin de garantir une meilleure intégration des pratiques durables sur l'ensemble des opérations.

Des ressources complémentaires :

- [La Charte des 15 engagements écoresponsables](#) (Ministère en charge des Sports) : Guide destiné aux organisateurs d'événements sportifs pour structurer une démarche environnementale et sociale alignée avec les meilleures pratiques.
- [L'outil ADERE](#) (ADEME) : Auto-diagnostic permettant aux organisateurs d'événements d'identifier leurs principaux postes d'impact environnemental et de trouver des leviers d'amélioration.
- [La Norme ISO 20121](#) (AFNOR) : Référentiel international pour structurer un management responsable des événements. Indispensable pour les organisateurs souhaitant inscrire leur démarche dans une approche certifiable et reconnue.
- [Les Annuaire Ecotech](#) (PEXE) : Sélection de prestataires et solutions techniques pour améliorer la performance environnementale des événements.
- [Comprendre l'événementiel responsable](#) (ADEME) : Présente les principaux enjeux sociaux, économiques et environnementaux de l'événementiel, avec une série de questions clés à se poser et un panorama des labels et réseaux existants pour structurer sa démarche.

Bibliographie :

Paris 2024 :

- [Le rapport héritage post-jeux - décembre 2024](#) : Bilan complet des actions mises en œuvre et des transformations concrètes laissées par les Jeux, présenté sous forme de retour d'expérience structuré. Utile pour identifier les mesures répliquables et les enseignements clés. [Une synthèse du rapport](#) est également disponible.

Rédigé avec le concours de :

- Georgina Grenon – Ex-directrice excellence environnementale, *Paris 2024*
- Caroline Louis – Ex-manager économie circulaire, *Paris 2024*
- Laure Marchand Santana – Ex-responsable architecture, *Paris 2024*
- Benjamin Lévêque – Ex-responsable climat et biodiversité, *Paris 2024*
- Gilles Verdure – Ex-manager attractivité économique, sociale & territoriale, *Paris 2024*
- Lila Durix – Responsable sortie du plastique à usage unique, *Ville de Paris*

3. L'élaboration d'une stratégie pour des achats plus responsables

Une stratégie d'une ambition inédite

Dès les premières étapes, Paris 2024 a inscrit son organisation dans une démarche ambitieuse de durabilité, en s'appuyant sur des cadres de référence internationaux comme l'Agenda 2020 du Comité International Olympique (CIO) et la norme ISO 20121 sur la gestion responsable des événements.

Avec un budget de 2,7 milliards d'euros, la Stratégie Responsable des Achats de Paris 2024 a intégré des critères sociaux et environnementaux à chaque étape du processus, couvrant plus de 500 catégories et 1 500 marchés.

Cette stratégie jouait un triple rôle : orienter les choix des directions opérationnelles, engager et fédérer les membres de l'organisation ainsi que les parties prenantes, et assurer un suivi continu du respect des exigences sociales et environnementales.

Élaborée dès 2019, cette stratégie coordonne les efforts des directions excellence environnementale, impact et héritage, et achats, avec cinq engagements majeurs :

- Économie circulaire : réduction des déchets, éco-conception et réutilisation des produits.
- Réduction de l'impact carbone : limitation des émissions et protection de l'environnement.
- Innovation sociale : insertion professionnelle des publics éloignés de l'emploi.
- Inclusion : participation des personnes en situation de handicap et mobilisation des acteurs spécialisés.
- Développement local : soutien aux structures de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) et création d'emplois sur les territoires.

L'ancrage sur des normes reconnues a permis de renforcer la crédibilité et l'adhésion des parties prenantes. La mise en œuvre de cette stratégie dans les marchés publics a généré une dynamique responsable auprès des fournisseurs et prestataires, assurant ainsi une application concrète des objectifs de durabilité.

Des actions mises en place dès 2017

La mobilisation de Paris 2024 sur les achats responsables a été le fruit d'une dynamique collective entre tous les acteurs, amorcée dès 2017 par le comité de candidature et la Ville de Paris. Cette ambition de proposer « les Jeux les plus durables de l'histoire » a été portée par la direction générale, puis relayée en interne et auprès des partenaires externes via un processus structuré de formalisation, formation et sensibilisation.

Une forte mobilisation en interne :

→ 1) Du comité de candidature au comité d'organisation :

Les responsables politiques et le comité de candidature des Jeux ont intégré les enjeux sociaux et environnementaux dès les engagements formels de candidature, contribuant ainsi au succès de la France. Pour garantir la mise en œuvre de ces objectifs, des postes opérationnels (responsable des achats durables, manager économie circulaire...) ont été créés.

Les achats responsables

→ 2) La rédaction d'une stratégie responsable des achats :

En collaboration avec les trois directions clés de Paris 2024, une stratégie responsable des achats a été formalisée. Cette stratégie définit les objectifs et les actions nécessaires pour atteindre les engagements de durabilité. Elle a été diffusée à l'ensemble des collaborateurs et son application était obligatoire, non conditionnelle. Parmi les actions phares, l'intégration de la seconde vie des équipements dans la stratégie responsable des achats a été déterminante. Le devenir des équipements était systématiquement pris en compte dans les prestations, permettant ainsi d'anticiper leur réutilisation. Cette démarche a porté ses fruits : **87 % des équipements ont été fournis avec une solution de reprise** ou de seconde vie, illustrant l'efficacité de la planification en faveur de la durabilité.

→ 3) Un processus de formation des collaborateurs mis en place :

Afin de faciliter la mise en œuvre de la stratégie responsable des achats un processus de formation à destination de l'ensemble des équipes a été mis en place :

- **Une formation onboarding obligatoire** : à destination de l'ensemble des nouveaux collaborateurs. Des formations thématiques étaient également mises en place en fonction des besoins des différentes directions et/ou métiers.
- **Une formation spécifique achats** : le manager achats durables a quant à lui organisé des sessions de formations individuelles à destination de l'ensemble des acheteurs. Cela a permis à toute l'équipe de comprendre clairement les enjeux RSE à mettre en place pour suivre la stratégie responsable des achats de Paris 2024.
- **Une formation sur site** : les directeurs de sites lors de leurs briefings quotidiens présentaient les enjeux HSE (hygiène sécurité environnement) à leurs collaborateurs pour que tous soient alertes de ces sujets



Zoom sur ESS 2024

Pour renforcer son implantation en Île-de-France, Paris 2024 a collaboré avec l'association **Les Canaux**, spécialisée dans le développement d'une économie solidaire, circulaire et locale. Cette association anime plusieurs programmes visant à sensibiliser, former et accompagner les acteurs économiques vers des pratiques responsables.

Dans le cadre des Jeux, Les Canaux ont été mandatés pour gérer la plateforme ESS 2024, dédiée à l'accompagnement des entreprises de l'économie sociale et solidaire (ESS) sur les marchés publics. Deux initiatives majeures se sont démarquées :

1) **Les cahiers d'impact** : Créés en amont des Jeux, ces documents ont permis d'identifier et de valoriser les démarches sociales et environnementales conformes aux exigences de Paris 2024. Ces ressources font désormais partie de l'héritage laissé aux acteurs de l'événementiel soucieux de durabilité. [Consulter les cahiers d'impact.](#)

2) **La republication des offres** : Pour faciliter l'accès des structures de l'ESS aux marchés publics des Jeux, une rubrique dédiée a été mise en place sur la plateforme ESS 2024. Elle centralisait les appels d'offres et les reformulait de manière plus accessible. Les équipes des Canaux ont également contacté directement les structures inscrites pour les informer des opportunités et leur proposer un accompagnement dans la constitution de leur dossier de candidature.

Une mobilisation des acteurs externes :

Tout comme les collaborateurs internes, les acteurs externes ont également été sensibilisés et formés aux exigences de durabilité de Paris 2024. Avant l'ouverture des marchés publics, une tournée de présentation a été organisée pour informer les futurs prestataires sur le projet, sa vision et ses objectifs. Cette démarche a permis non seulement de rencontrer divers acteurs – prestataires, collectivités, associations

Les achats responsables

et syndicats – mais aussi de les challenger à se conformer aux critères environnementaux et sociaux des appels d’offres. En les préparant en amont, Paris 2024 a encouragé des candidatures exemplaires, plus alignées avec les objectifs de durabilité.

→ Dès la phase d’ouverture des marchés :

L’ouverture des marchés publics a marqué une nouvelle étape où les entreprises intéressées ont, cette fois, pris l’initiative de se rapprocher de Paris 2024. Chaque marché incluait un **Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)**, décrivant en détail les spécificités de la prestation attendue et les critères de sélection.

Pour immerger les prestataires dans leur vision durable, Paris 2024 complétait ces CCTP par des documents annexes, détaillant les engagements et objectifs environnementaux et sociaux. Ces documents visaient à guider les entreprises dans leur préparation et à renforcer leur capacité à répondre aux critères fixés.

Principaux documents annexés par Paris 2024 :

- [Questionnaire durabilité et engagements responsables](#)
- [Stratégie responsable des achats](#)
- [Charte sociale de Paris 2024](#)
- [Annexe performance sociale et environnementale](#)

Le **questionnaire de durabilité** était systématiquement annexé aux appels d’offres pour permettre à Paris 2024 d’obtenir une vision précise des démarches RSE des candidats, tout en les aidant à mieux intégrer les exigences environnementales et sociales dans leurs réponses. Cette approche confrontait les prestataires aux actions qu’ils devraient mettre en œuvre s’ils remportaient le marché, telles que la création de postes ou des ajustements dans leur modèle économique.

Pour favoriser la progression des prestataires, Paris 2024 a organisé **trois phases d’appels d’offres** étalées dans le temps. Par exemple, pour les **Event Delivery Entities (EDE)**, prestataires responsables de la mise en œuvre opérationnelle sur les sites, la durée totale d’un appel d’offres s’étendait sur **18 mois**. Ce processus a permis de faire émerger des projets innovants et de mettre en valeur des structures plus modestes proposant des offres créatives.

Les critères d’évaluation variaient en fonction de la sensibilité du marché :

- Pour les marchés jugés sensibles (ex. sécurité), **des obligations de moyens** étaient définies.
- Pour les marchés plus standards, des **obligations de résultat** étaient fixées.

Dans tous les cas, chaque prestation devait répondre à des objectifs RSE spécifiques, quantifiés et mesurables. Les offres des candidats étaient notées sur 100 points, répartis entre plusieurs catégories, telles que le prix, la qualité technique, l’impact RSE et le respect du calendrier.

→ Les critères RSE des marchés :

Les critères RSE représentaient **en moyenne 20 % de la note totale** des appels d’offres, avec une pondération variant de 15 % à 30 % selon l’importance du marché. Parmi les marchés éligibles, qui représentaient **80 % des appels d’offres**, des secteurs clés comme le look et la signalétique ou la restauration au Village ont bénéficié des critères les plus exigeants.

Pour guider les comités d’achats dans l’évaluation des offres, Paris 2024 a mis en place un système de critères RSE d’attribution de marchés sur trois niveaux :

- Bronze (basique) : « assurer le respect de la législation française et des textes internationaux de référence en matière de droit du travail, de sécurité et d’environnement »

Les achats responsables

- Argent (bon) : « Encourager les démarches d'amélioration de la performance environnementale, sociale, économique et de gouvernance, par exemple via la labellisation »
- Or (excellent) : « Valoriser les innovations sociales et environnementales dans la manière de concevoir/ produire / utiliser / réutiliser pour créer de la valeur au-delà du service ou du produit »

/!\ Toute proposition qui n'atteignait pas le niveau « Bronze » était systématiquement rejetée par Paris 2024.



Zoom sur l'effet boule de neige des critères RSE 2024

Chaque prestataire devait mettre en place des actions spécifiques conformes aux exigences RSE pour décrocher l'appel d'offre. Il en allait de même pour les entreprises qui étaient elles-mêmes sous-traitées par les prestataires directs de Paris 2024. Ainsi tous les acteurs se sont mobilisés sur ces sujets.

En revanche, un point d'attention doit être soulevé : une fois le dernier maillon de la chaîne déterminé, il est arrivé que la responsabilité de chaque partie prenante ne soit pas clarifiée, notamment auprès des collaborateurs. **Il est donc nécessaire d'informer sans ambiguïté tous les acteurs de leurs responsabilités respectives.** Il est nécessaire que les sous-traitants engagés par des prestataires directs des organisateurs informent explicitement leurs collaborateurs des exigences RSE à mettre en place. Cela faciliterait la mise en place des actions à tous les niveaux de la chaîne.

→ La mobilisation des prestataires :

Une fois les prestataires sélectionnés, Paris 2024 a organisé des réunions avec les managers désignés pour s'assurer de la diffusion des exigences RSE, telles que définies dans les CCTP. Un suivi régulier a ensuite été mis en place par le biais de réunions mensuelles.

Pendant les Jeux, les sites étaient soit gérés par des **Event Delivery Entities (EDE)**, soit directement par Paris 2024. Les responsables des EDE, ayant autorité sur la gestion globale des sites, étaient chargés de superviser la mise en œuvre des actions RSE. Pour les soutenir, Paris 2024 a déployé un **référént durabilité** sur chaque site. Lors des briefings quotidiens, les responsables d'EDE rappelaient les normes RSE et HSE afin de sensibiliser l'ensemble des collaborateurs présents.

En termes de chiffres, le profil des prestataires mobilisés pour les Jeux illustre pleinement l'engagement territorial et inclusif de la stratégie responsable. Au total, 4700 entreprises ont été mobilisées, parmi lesquelles **3 000 fournisseurs directs** et 1700 sous-traitants. Parmi ces prestataires, **88 %** étaient des **fournisseurs français**, avec une forte représentation des petites structures : **83 %** étaient des **TPE-PME** réparties sur tout le territoire national. Enfin, environ **10 %** des entreprises impliquées provenaient du secteur de l'**ESS**, démontrant l'intégration des acteurs locaux et solidaires dans les marchés publics des Jeux.

Pour aller plus loin

La redéfinition des critères RSE :

Pour encourager davantage de prestataires à s'engager dans des actions de durabilité, il serait pertinent de revoir la pondération des critères RSE dans les appels d'offres. Pour les marchés stratégiques, un minimum de **20%** pourrait être systématiquement appliqué. Sur les marchés moins sensibles, il serait également bénéfique d'augmenter la pondération des critères RSE afin d'en faire un facteur déterminant dans l'attribution.

Les achats responsables

L'optimisation de la coordination dans l'application de la stratégie en interne :

Bien que la stratégie ait été élaborée en collaboration entre les différentes directions, sa mise en application a parfois rencontré des incohérences, notamment en **situation d'urgence**. Certains prestataires ont fait état de commandes exceptionnelles émanant de la direction des achats, qui n'étaient pas alignées avec les exigences de la direction environnementale. Pour éviter ces situations, il est crucial que tous les départements intègrent pleinement les critères de durabilité. Cela pourrait être amélioré par un renforcement de la sensibilisation et des retours d'expérience réguliers dans la chaîne décisionnelle.

L'encadrement et le suivi des engagements RSE des prestataires :

Le défi de tout organisateur d'événement est d'assurer que les exigences RSE se transmettent efficacement à tous les niveaux, y compris les sous-traitants. Un suivi plus régulier, avec des échanges fréquents, permettrait de maintenir cette dynamique. Il est essentiel d'attribuer aux prestataires des **objectifs SMART** (spécifiques, mesurables, atteignables, réalistes et temporels), adaptés à leurs capacités.

L'anticipation et la garantie de la présence de référents RSE sur site :

La taille et la complexité de l'événement ont rendu difficile la mobilisation d'un responsable RSE sur chaque site. Or, la présence de ces référents est essentielle pour assurer une application uniforme des exigences de durabilité. Cette nécessité devrait être anticipée dès la rédaction des CCTP, en intégrant des ressources financières dédiées pour garantir leur disponibilité sur tous les sites.

Des ressources complémentaires :

- [Les guides des achats responsables](#) (Direction des Achats de l'État) : Ressources détaillant les bonnes pratiques pour intégrer des critères environnementaux et sociaux dans les marchés publics. Ces guides offrent un cadre méthodologique pour structurer une politique d'achats durables, en cohérence avec les engagements de Paris 2024.
- [Les fiche-outils pour des achats écoresponsables](#) (Direction des Achats de l'État) : Outils pratiques destinés aux acheteurs publics et privés pour faciliter l'intégration de critères RSE dans leurs appels d'offres. Ces fiches fournissent des recommandations concrètes et des exemples applicables aux marchés événementiels.
- [Les cahiers d'impact](#) (Les Canaux) : Outils pratiques pour intégrer les enjeux sociaux et environnementaux dans les marchés publics ou privés liés à l'événementiel.

Bibliographie :

Paris 2024 :

- Le rapport durabilité et héritage post-jeux - décembre 2024 : Bilan complet des actions mises en œuvre et des transformations concrètes laissées par les Jeux, présenté sous forme de retour d'expérience structuré. Utile pour identifier les mesures répliquables et les enseignements clés.
- Stratégie responsable des achats : Document de cadrage fixant les ambitions, les exigences et les objectifs environnementaux en matière d'achats.
- Questionnaire durabilité et engagements responsables : Outil transmis aux prestataires pour évaluer leur niveau d'engagement et intégrer des critères environnementaux et sociaux dans les consultations.
- Charte sociale de Paris 2024 : Référentiel commun intégrant les exigences éthiques et sociales, signé par les fournisseurs et partenaires.
- Annexe performance sociale et environnementale : Grille d'évaluation intégrée dans les appels d'offres, utilisée pour mesurer la contribution des prestataires aux objectifs de durabilité.

Rédigé avec le concours de :

- Gilles Verdure – Ex-manager attractivité économique, sociale et territoriale, *Paris 2024*
- Martin Grimont – Ex-chef de projet durabilité, *Paris 2024*
- Sylvère Chamoin – Ex-manager achats durables, *Paris 2024*
- Yann Locqueneux – Consultant senior, *PwC*
- Gaetan Coureul – Responsable de projets RSE, *ASO*
- Thomas Cariou – Directeur RSE, *ASO*

4. L'élaboration d'une stratégie pour des infrastructures responsables

Une volonté exprimée très en amont des jeux

Afin d'organiser des Jeux à plus faible impact environnemental, le comité d'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques (COJOP) a défini un budget carbone estimé à 1,58 MteqCO₂ en amont des Jeux, fixant une limite maximale d'émissions autorisées, à l'image d'un budget financier. Généralement, le bilan carbone d'un événement est réparti en trois contributions principales : le transport, les opérations, et les infrastructures. Paris 2024 a estimé que chaque poste représentait une part similaire d'émissions.

Une approche durable a été mise en œuvre pour limiter l'impact environnemental des infrastructures, qu'elles soient pérennes ou temporaires. Pour les **infrastructures temporaires**, [le Guide d'éco-conception](#) a servi de ligne directrice, en identifiant les principaux leviers permettant de réduire leur empreinte écologique. D'autre part, la SOLIDEO (Société de Livraison des Ouvrages Olympiques), mandatée par l'État, a supervisé la réalisation et la rénovation des **infrastructures pérennes**, en veillant au respect des engagements environnementaux pris par Paris 2024. Deux parties reprenant les bonnes pratiques spécifiques aux [infrastructures pérennes](#) et [temporaires](#) sont également disponibles dans ce recueil.

La direction **Sites et Infrastructures** de Paris 2024, l'une des plus dotées en ressources financières et humaines, a coordonné efficacement ses actions. Cette centralisation a contribué à une meilleure gestion des enjeux par rapport aux postes "opérations" et "transport", où les moyens étaient répartis entre différents services (alimentation, énergie, mobilités actives, transports en commun, etc.).

Une série d'actions complémentaire

Paris 2024 a développé une approche spécifique aux infrastructures, reposant sur cinq leviers majeurs : **mobilisation des collaborateurs, vision holistique, organisation géographique, sobriété et héritage.**

La mobilisation de tous les collaborateurs :

Une meilleure compréhension des enjeux environnementaux dès la conception permet d'intégrer plus facilement des pratiques durables dans tous les projets d'infrastructure. Les efforts ont donc d'abord porté sur la sensibilisation et l'implication des équipes dans les objectifs de durabilité. Pour ancrer une culture de responsabilité environnementale, l'équipe en charge des infrastructures a adopté une **approche pédagogique** en mettant en avant **l'architecture et le design durable** plutôt que le simple « gros œuvre ».

Cette démarche s'est articulée autour de trois axes :

1. **Formation et sensibilisation** : des sessions ont été organisées pour tous les intervenants afin de leur donner les clés pour intégrer les principes d'éco-conception et d'économie circulaire dans leur travail quotidien.
2. **Outils et ressources** : des guides et fiches pratiques ont été diffusés pour illustrer concrètement les bonnes pratiques en matière de choix des matériaux bas carbone, réduction des déchets de chantier et modularité des infrastructures.

Les infrastructures responsables

3. **Accompagnement des prestataires** : un suivi a été mis en place pour s'assurer que les fournisseurs et sous-traitants appliquent également ces principes, garantissant ainsi la cohérence de l'approche environnementale à tous les niveaux.

Une vision holistique :

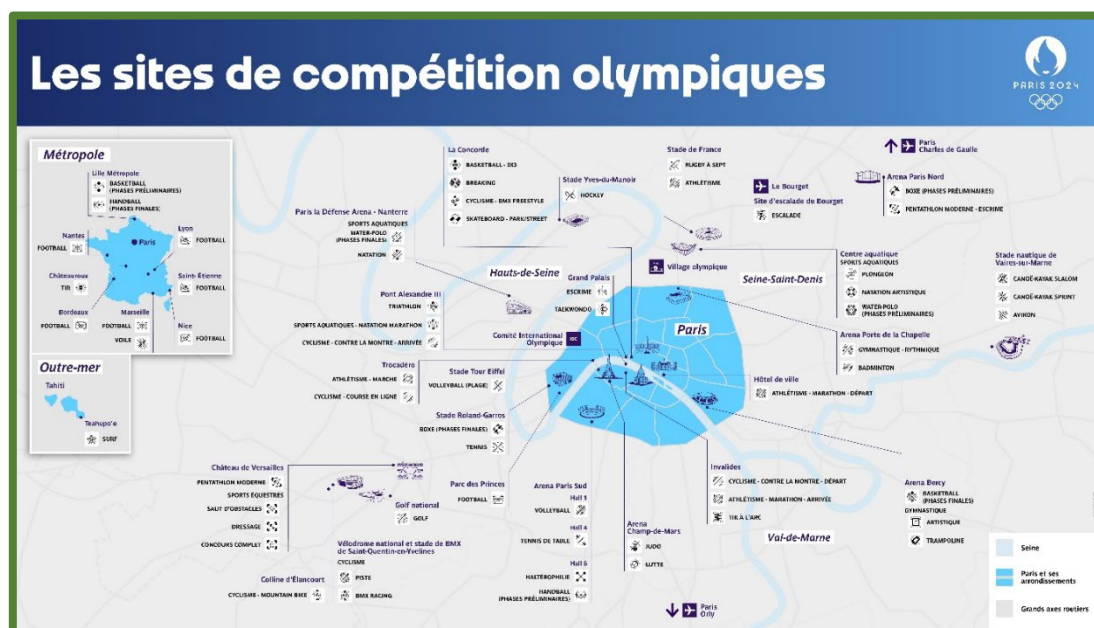
Paris 2024 a adopté une analyse globale des investissements durables. Si certaines mesures écologiques impliquent des coûts initiaux plus élevés, elles s'avèrent souvent économiques à moyen terme. Par exemple, l'utilisation de structures ouvertes a permis de réduire les besoins en climatisation et en matériaux, tout en favorisant l'amortissement écologique par la seconde vie des équipements.

Une organisation géographique optimisée :

La réduction de l'impact carbone sans investissement majeur repose en grande partie sur une organisation géographique optimisée. Une priorité a été donnée au **raccordement des sites de compétition** au réseau électrique, permettant ainsi de **limiter le recours aux groupes électrogènes**. Cette approche a contribué à réduire de **17 200 tonnes** les émissions de **CO₂** liées aux infrastructures, soit une **division par cinq** des émissions énergétiques par rapport aux éditions précédentes.

Dans les Grands Événements Sportifs Internationaux (GESI), les organisateurs privilégient souvent la concentration des sites de compétition dans une zone restreinte pour faciliter l'accès des spectateurs. Paris 2024 a pris une direction différente en répartissant les sites entre plusieurs territoires. Cette stratégie a permis de limiter le nombre de nouvelles constructions, **95 % des infrastructures sportives utilisées étant soit existantes, soit temporaires**. Cette répartition des sites doit prendre en compte l'augmentation des besoins de transport inter-sites et a été bénéfique grâce aux infrastructures existantes de transport bas-carbone.

Ainsi, le choix de Paris et de l'Île-de-France, denses et bien équipées en infrastructures sportives et de transport, s'est révélé un atout majeur, **80 % des sites de compétition se trouvant à moins de 30 minutes du Village des athlètes**, facilitant ainsi la mobilité des participants et réduisant les temps de trajet. Le comité de candidature a également négocié avec le Comité International Olympique (CIO) pour organiser certaines épreuves en dehors du territoire francilien, réduisant ainsi les besoins de nouvelles installations locales.



Les infrastructures responsables

Paris 2024 a adopté une démarche en deux phases pour organiser efficacement la répartition des sites de compétition :

1. Phase de candidature :

- Identifier les besoins en infrastructures (sites de compétition, accueil des visiteurs, équipes, presse, etc.).
- Évaluer les structures existantes sur le territoire.
- Élaborer plusieurs scénarios d'implantation.

2. Phase de réalisation :

- Affecter les activités aux sites déjà disponibles.
- Définir les infrastructures nécessaires à construire ou à monter.
- Déployer les infrastructures temporaires et pérennes en respectant les critères de durabilité.

Une politique de sobriété :

La sobriété a été un levier essentiel pour organiser des Jeux plus durables. Dès la conception, Paris 2024 a remis en question certains standards du monde de l'événementiel afin de concilier écologie et économie sans compromettre la qualité d'accueil des spectateurs, officiels ou sportifs. Soutenue par les cadres dirigeants, cette approche a permis d'intégrer des pratiques plus simples et efficaces dès le départ.

Par exemple, l'usage systématique de moquette a été évité dans les zones à faible valeur ajoutée comme les espaces de stockage ou les coulisses techniques. À la Terrasse des Jeux, certaines zones ont ainsi été aménagées sans moquette, démontrant qu'il est possible de repenser le confort sans recourir à des matériaux à usage unique ou difficilement recyclables.

De manière plus large, des solutions **low-techs** ont été privilégiées : parasols, ventilation naturelle, volets, ou encore systèmes temporaires de rafraîchissement strictement proportionnés aux besoins des sites. Les dispositifs de climatisation ont été dimensionnés de manière optimisée, avec une priorité donnée à la ventilation et à la brumisation, et un recours à la climatisation performante uniquement lorsque les conditions d'usage le justifiaient.

Ce calibrage précis a permis d'éviter les surconsommations énergétiques souvent observées dans le secteur événementiel, tout en garantissant un confort thermique efficace pour les usagers.

La volonté de laisser un cadre de vie amélioré pour les populations en héritage des jeux :

Paris 2024 a fait de l'héritage un pilier de sa stratégie durable, en collaborant étroitement avec les prestataires d'Île-de-France, en particulier ceux de la Seine-Saint-Denis. L'objectif était de privilégier la réutilisation et la modernisation des infrastructures sportives existantes, en accord avec les besoins locaux.

Les investissements publics, coordonnés par la SOLIDEO, ont permis de répondre au manque d'infrastructures aquatiques en Seine-Saint-Denis, où l'on comptait seulement 38 piscines pour 1,6 million d'habitants, largement en dessous de la moyenne nationale (avec 60 m² contre 260 m² de bassin de natation pour 10 000 habitants³). Cela a conduit à la rénovation de **18 bassins de natation** et à la construction du **Centre Aquatique Olympique**, unique infrastructure sportive pérenne édifée pour les Jeux. Conçu avant tout pour être utile à long terme, le Centre a accueilli les épreuves de water-polo, de natation artistique et de plongeon, sans suivre la norme de 15 000 places imposée par le CIO.

Pour les épreuves de natation de course et de para natation, Paris 2024 a réaménagé temporairement La Défense Arena, un stade de rugby, en site aquatique capable d'accueillir 15 000 spectateurs. Réalisé en seulement deux mois, cet aménagement a permis de satisfaire les exigences du CIO tout en évitant la construction d'une nouvelle infrastructure qui aurait risqué de devenir inutile après les Jeux.

De plus, le relais de la flamme a été l'opportunité d'accélérer divers projets locaux sur son parcours, tels que l'installation de bornes électriques et de dalles de design actif.

³ En 2022, selon le bilan du [Plan Piscine 1](#) du département de la Seine-Saint-Denis

Les infrastructures responsables



Zoom sur les infrastructures temporaires

Paris 2024 a fait des infrastructures temporaires un levier clé pour limiter l'empreinte environnementale des Jeux, en ligne avec sa politique de sobriété. Représentant plus de la moitié de l'empreinte matière des Jeux, elles ont nécessité une approche rigoureuse en matière d'éco-conception et de gestion des ressources. Grâce aux bonnes pratiques mises en place (détaillées dans la [partie du recueil dédiée aux infrastructures temporaires](#)), 80 % des équipements ont été réemployés, et seulement 3 % n'ont pas pu être recircularisés.

Pour aller plus loin

Une optimisation durable des infrastructures recherchée avec les prestataires et les fournisseurs :

Le manque d'alternatives low-tech chez certains prestataires, habitués aux solutions coûteuses et polluantes, limite l'adoption d'infrastructures durables. Pour y remédier, il est essentiel de **co-développer des solutions adaptées** en déconstruisant ces habitudes et en impliquant les fournisseurs en amont.

Les **contraintes normatives** peuvent aussi freiner l'innovation, mais des solutions existent, comme **l'instauration du permis double état** pour le Village des Athlètes, prouvant que des ajustements réglementaires peuvent favoriser la durabilité. En effet, ce dispositif permet, via une procédure unique, d'obtenir un permis de construire ou d'aménagement pour deux états successifs d'un même projet (Village des Athlètes puis logements définitifs), évitant ainsi deux autorisations distinctes. Conçu pour un contexte exceptionnel, son usage reste limité pour d'autres projets ([en apprendre plus sur le permis double état](#)).

Un aménagement des espaces publics inspiré de l'urbanisme tactique :

L'urbanisme tactique repose sur une transformation progressive des espaces publics en testant des aménagements temporaires avant de les pérenniser. Contrairement aux infrastructures classiques, cette approche privilégie une adaptation par les usages plutôt qu'une conception figée. Son principal avantage réside dans sa flexibilité : les installations sont rapides à mettre en place, réversibles et économiques. Un projet de piste cyclable, par exemple, peut d'abord être matérialisé par un marquage au sol, puis ajusté en fonction des observations et retours des usagers avant d'être finalisé avec des séparateurs physiques. Lors des JOP24, cette méthode a été employée pour le déploiement de 15 km de pistes cyclables, désormais intégrées aux infrastructures pérennes. Elle constitue une solution pertinente pour tout événement souhaitant tester des aménagements sans engagement irréversible.

Ressources complémentaires :

- [Approche tactique : pour aménager les espaces publics autrement](#) (ADEME, Institut Paris Région) : Guide méthodologique sur l'urbanisme tactique, proposant des solutions temporaires et adaptables pour tester des aménagements avant de les pérenniser.
- [Accueil — Data ES](#) (Ministère en charge des Sports) : Base de données nationale répertoriant les équipements sportifs et lieux de pratiques en France, permettant aux organisateurs d'événements d'identifier les infrastructures existantes et d'optimiser leur réutilisation, évitant ainsi la construction de nouvelles structures.
- [La Charte des 15 engagements écoresponsables des organisateurs d'événements](#) (Ministère en charge des Sports) : Référentiel national destiné aux organisateurs d'événements souhaitant structurer leur démarche environnementale et sociale, en s'appuyant sur des engagements concrets en matière de transport, alimentation, gestion des déchets ou encore inclusion sociale.
- [MOOC Économie circulaire dans le BTP](#) (ADEME / Agrye) : formation en ligne gratuite pour sensibiliser les équipes à la conception circulaire dans le bâtiment.
- [Référentiel Quartiers énergie carbone](#) (ADEME) : Référentiel conçu pour intégrer les enjeux carbone à l'échelle d'un quartier ou d'un ensemble d'infrastructures temporaires. Basé sur l'Analyse du Cycle de Vie (ACV), il propose une méthode rigoureuse pour évaluer et réduire les émissions, avec un suivi continu des indicateurs carbone tout au long du projet.

Bibliographie :

Paris 2024 :

- Le rapport héritage post-jeux - décembre 2024 : Bilan complet des actions mises en œuvre et des transformations concrètes laissées par les Jeux, présenté sous forme de retour d'expérience structuré. Utile pour identifier les mesures répliquables et les enseignements clés.
- Guide d'éco-conception appliquée à l'architecture éphémère : Document central de la stratégie environnementale de Paris 2024 sur les infrastructures temporaires. Il propose une méthode d'évaluation multicritère des solutions (carbone, biodiversité, ressources, pollution) et pose les fondements du design modulaire, démontable et réutilisable.

Rédigé avec le concours de :

- Laure MARCHAND SANTANA - ex-responsable Design Integration et New Norm, Paris 2024

5. Des infrastructures pérennes bas-carbone au service des territoires

Un double défi de performance et de durabilité

La SOLIDEO, société de livraison des ouvrages olympiques, est un établissement public chargé de la conception et de la mise en œuvre des infrastructures pérennes nécessaires aux Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024. Son rôle ne s'est pas limité à la construction : elle a également **piloté une stratégie d'optimisation environnementale ambitieuse**, visant à garantir un **héritage durable** tout en réduisant l'empreinte carbone des aménagements.



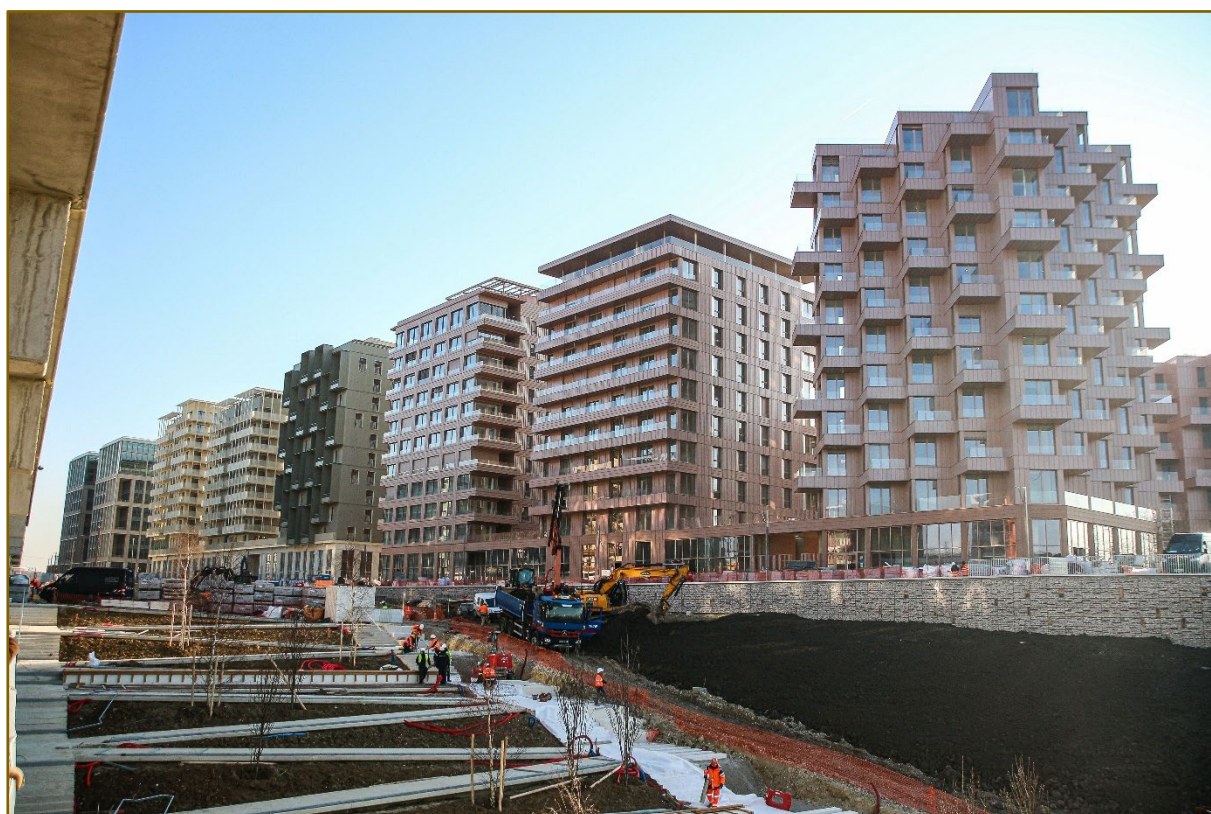
Les infrastructures pérennes étant, par définition, réalisées pour durer, il est **impératif d'anticiper leur impact sur les territoires et leur durabilité**, surtout lors d'événements exceptionnels comme les Jeux Olympiques et Paralympiques qui peuvent mener à des dérapages.



La SOLIDEO a donc mis en place une **gouvernance unique** pour renforcer l'implication des territoires avec **33 maîtres d'ouvrage distincts**, incluant les principales collectivités impliquées dans l'organisation des JOP 2024.

Cette multiplication des maîtres d'ouvrage a deux objectifs clés :

- **Répondre aux besoins des habitants** en intégrant les collectivités dès la phase de conception des projets.
- **Répartir les responsabilités**, pour limiter les risques en cas de défaillance d'un maître d'ouvrage.



Le village des athlètes en construction pour les Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 (Saint-Ouen)

Les infrastructures pérennes

Au total, 70 ouvrages ont été livrés, comprenant des constructions, modernisations et rénovations d'équipements, d'infrastructures ou des travaux aménagements et allant jusqu'à la construction de quartiers. **Cette fiche se concentre sur les infrastructures ayant impliqué les procédés les plus innovants, principalement sur le Village des Athlètes.**

Toutes les informations relatives à la stratégie environnementale de la SOLIDEO sont répertoriées dans leur [rapport excellence environnementale](#), et toutes les innovations explorées par la SOLIDEO sont référencées dans le [portfolio du fonds innovation et écologie](#).

Les émissions de gaz à effets de serre liées à la construction sont le deuxième poste d'émission des Jeux avec 19% de l'impact total. Ainsi, pour limiter l'impact environnemental et garantir un héritage pérenne, les infrastructures ont été pensées selon plusieurs axes complémentaires : **réversibilité des bâtiments, décarbonation, choix de matériaux bas carbone et stratégies d'économie circulaire.**

De bonnes pratiques pour intégrer une démarche carbone dès la conception des infrastructures

Le bilan carbone prévisionnel :

L'un des principaux défis des infrastructures pérennes des Jeux a été de réduire leur empreinte carbone dès la phase de conception, tout en garantissant leur qualité d'usage après l'événement. C'est dans cette optique que la SOLIDEO a appliqué une démarche d'évaluation carbone complète. Un budget carbone ambitieux a été fixé dès 2018, intégrant une réduction ciblée de 50 % des émissions par rapport à un aménagement classique, avec une approche basée sur l'Analyse du Cycle de Vie (ACV) et un suivi continu des indicateurs carbone tout au long du projet.

Cette démarche s'est appuyée notamment sur la [méthode Quartier Énergie Carbone](#), soutenue par l'ADEME, qui fournit un cadre d'évaluation précis pour réduire l'impact carbone à l'échelle d'un quartier. Elle a permis d'ajuster les choix de conception au plus juste, en fonction des impacts réels associés à chaque scénario d'aménagement. Des [retours d'expériences détaillés](#) ont été publiés pour capitaliser sur cette méthode et fournir aux collectivités, aménageurs et opérateurs des outils concrets pour répliquer cette approche.

Grâce à cette méthode et à l'approche ACV, le Village des Athlètes a effectivement affiché une réduction de 47 % des émissions de CO₂ par rapport à un aménagement classique sur une période d'exploitation de 50 ans. En effet, les émissions de CO₂e du Village des athlètes sont réduites de 67% pour la phase d'exploitation et d'environ 30% pour la phase de construction par rapport à un scénario de référence. Cette performance repose sur des choix précis de matériaux, des solutions énergétiques adaptées et une stratégie forte de réemploi. L'optimisation de l'isolation des bâtiments, le recours massif au bois et l'alimentation du réseau de chaleur à 85 % par des énergies renouvelables ont également été décisifs.

Une réversibilité :

Le Village des Athlètes a un statut particulier car il a été construit pour les Jeux et post-Jeux. Une attention particulière a donc été portée à la seconde vie de ce village, via la mise en place de plusieurs outils :

→ **Le permis double état :**

Créé par l'article 15 de la loi n° 2018-202, dite loi Olympique, ce dispositif urbanistique vise à simplifier l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024. Il permet, via une procédure unique, d'obtenir un permis de construire ou d'aménagement pour deux états successifs d'un même projet, évitant ainsi deux autorisations distinctes. Ce mécanisme sécurise l'état final de la construction en limitant les délais de recours et les procédures. Conçu pour un contexte exceptionnel, son usage reste limité aux projets dont les deux états successifs sont parfaitement connus ([en apprendre plus](#)).

Les infrastructures pérennes

→ Une conception modulaire :

Tous les espaces **sont conçus pour être réversibles et reconvertis dès la fin des Jeux** en logements, bureaux, équipements publics ou commerces. Par exemple, l'installation de cuisines dans les appartements n'est pas prévue pendant les Jeux mais indispensable pour les futurs habitants. La vision d'héritage a permis de prévoir et aménager les arrivées d'eau en amont pour faciliter la reconversion des lieux. Et d'un autre côté, ces arrivées d'eau ont permis d'aménager des salles de bain supplémentaires nécessaires aux athlètes durant les Jeux. De plus, de **nouvelles cloisons amovibles** ont été spécialement développées par Saint-Gobain pour éviter de laisser des traces. Elles ont par ailleurs été conçues avec des plaques de plâtre réemployables sur d'autres chantiers. Des exemples précis de réversibilité sur les bâtiments du Village des athlètes sont présentés sur le site de la SOLIDEO ([cf. Fiche VDA Réversibilité](#)).

La réversibilité Jeux/Héritage ne concerne pas seulement le Village des Athlètes. Grâce au dépôt et à l'obtention d'un permis à double état, la conception du Centre Aquatique Olympique prévoit une réduction du nombre de gradins de 5 000 en phase Jeux à 2 500 en phase Héritage, permettant ainsi la création d'un espace dédié aux activités sportives annexes. Toutefois, cette modularité permet de réinstaller des sièges temporaires pour des événements majeurs, comme les Championnats d'Europe de natation qui se tiendront en 2026.

→ Une utilisation privilégiée du bois :

L'utilisation du bois en structure a été rendue quasi-systématique sur le Village des athlètes, ce matériau étant renouvelable, peu énergivore dans sa mise en œuvre et stockant du carbone dans le cadre d'une gestion forestière durable. Le bois tient donc une place de choix pour répondre à l'ambition de réduction carbone de la SOLIDEO. Sur les bâtiments de moins de 28m :

- 100% des logements font intervenir du bois en structure
- 49% sont en structure tout bois
- Le bois structurel utilisé est issu à **65 % de forêts françaises** (l'objectif initial était de 30 %)
- **100 % du bois est certifié FSC ou PEFC**, garantissant une gestion forestière durable.

Ces choix s'accompagnent de guides techniques publiés pour faciliter la conception d'ouvrages performants, notamment :

- Conception de [système d'isolation extérieure sous enduit \(ETICS\)](#) sur ossature bois ;
- Intégration de [bardages en terre cuite](#) sur façades à ossature bois.



Zoom sur la charpente de Centre aquatique olympique

La charpente de la halle bassin du Centre aquatique olympique est la plus grande structure en catènes du monde et la seule entièrement en bois. Elle est constituée de 91 poutres catènes en morceaux de 30 m avec au total 90 m de portée et 10 à 15 m de hauteur libre. La forme concave de la charpente permet notamment une **réduction du volume intérieur chauffé/ventilé de 30%** par rapport à une géométrie horizontale.

Résultat : d'après le rapport Durabilité et Héritage des Jeux publié par Paris 2024, les efforts d'utilisation privilégiée du bois sur les nouvelles constructions (Village des athlètes, Centre Aquatique) auraient permis à la SOLIDEO de réduire leurs émissions de GES de près de 30% en comparaison à une opération classique pour peser finalement environ 469 500 teqCO₂, soit près de 29% des émissions globales de l'événement. L'impact de leur construction a été totalement pris en compte, et n'a pas été comptabilisé à son prorata d'utilisation comme cela pourrait être fait, comme ces infrastructures sont laissées en héritage.

→ La priorisation du béton bas-carbone dans les constructions :

La SOLIDEO a fixé comme objectif de **privilégier l'utilisation du béton bas-carbone**, voire ultra bas carbone.

Les infrastructures pérennes

Trois bétons bas-carbone ont été utilisés dans le cadre des travaux de la SOLIDEO. La réduction de l'empreinte carbone est réalisée en **remplaçant les clinkers par des laitiers de hauts fourneaux issus de l'industrie sidérurgique** (en proportion variable) :

- Béton EXEGY « très bas carbone » utilisant 65% de laitiers : **-40% impact carbone/béton classique** (150 kg éq. CO2/m3)
- Béton EXEGY « ultra bas carbone » utilisant 100% de laitiers : **-60% impact carbone/béton classique** (100 kg éq. CO2/m3)
- Béton H-UKR utilisant 100% de laitiers : **-65% impact carbone/béton classique** (85 kg éq. CO2/m3)

→ Ces bétons, dont le temps de séchage est allongé, nécessitent une nouvelle organisation sur le chantier. Ainsi, la SOLIDEO a été amenée à mettre en place une stratégie spécifique intitulée « **meilleur béton au meilleur moment** ». Cette stratégie implique l'utilisation de plusieurs dizaines de bétons différents et permet ainsi d'adapter le coulage :

- Aux conditions météorologiques ;
- A la qualité des terres en contact dans le cas de l'infrastructure (coulage de bétons bas carbone plus complexe au contact de terres polluées notamment) ;
- Aux classes de résistance souhaitées en fonction de l'ouvrage réalisé.

Pour mesurer la mise en place de cette stratégie, la SOLIDEO a **développé une démarche de reporting trimestriel**, inhabituelle pour ce type d'opérations, permettant :

- De mesurer l'atteinte des objectifs de bilan carbone au fil de la réalisation du projet, et d'identifier des pistes d'optimisation ;
- D'élaborer un retour d'expérience d'une opération bas carbone

→ **L'intégration de l'économie circulaire dans les ouvrages** :

La SOLIDEO a mis en place plusieurs démarches d'économie circulaire sur les ouvrages, en amont comme en aval des processus de construction mais aussi lors de la transformation entre les phases « Jeux » et « Héritage ». Elle a placé des prescriptions d'économie circulaire dans les cahiers des charges pour tous les maîtres d'ouvrage, afin de permettre :

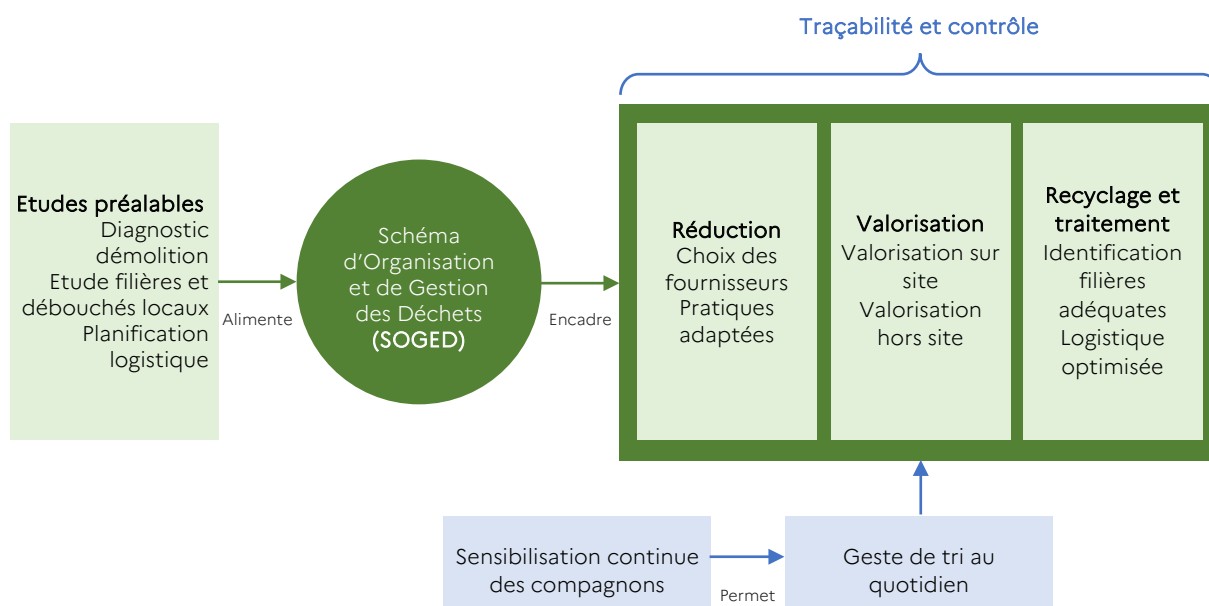
- **Le démontage et le réemploi de 75% des matériaux mis en place pendant la phase Jeux**, notamment sur la ZAC du Village des athlètes, ouvrage le plus concerné par les aménagements de réversibilité.
- **D'atteindre 10% d'approvisionnements issus du réemploi** pour 7 familles de produits mis en œuvre temporairement pour les Jeux. Cloisons, ascenseurs, salles-de-bains, portes, serrurerie, revêtements de sols, équipements électriques sont ainsi concernés.

→ **Phase de déconstruction** : le village des athlètes étant bâti sur une zone déjà construite, il a été nécessaire de déconstruire -et non de démolir- les bâtiments alors présents afin valoriser au maximum les matériaux. Des **diagnostics ont été effectués en amont pour identifier les quantités potentiellement valorisables**. La SOLIDEO a notamment expérimenté avec succès la reconstitution d'un substrat fertile à partir de 25.000 tonnes de béton issu de la déconstruction, complété avec du compost d'Ile-de-France ([en savoir plus sur le projet Faiseurs de Terre](#)).

→ **Phase de construction** : afin d'atteindre ses objectifs de 90% de réemploi et de valorisation des déchets issus des chantiers olympiques et paralympiques, la SOLIDEO a mis en place une stratégie de gestion des déchets de chantier prenant en compte les cadres législatifs habituels.

Les infrastructures pérennes

→ Schéma du chantier circulaire : gestion et valorisation des déchets :



Zoom sur le bâtiment Cycle

Réalisation du groupement Icade-CDC Habitat accompagné notamment par l'entreprise Nereus. Le bâtiment « Cycle » se compose de 26 logements et se situe dans le Village des athlètes. L'innovation mise en œuvre dans ce bâtiment porte sur **le recyclage de 100 % des eaux usées** (eaux noires et eaux grises) pour réutilisation dans les WC, l'arrosage des espaces verts, l'alimentation des lave-linges et le nettoyage des sols extérieurs, et ainsi de permettre **60% d'économie de consommation d'eau potable**. Cette utilisation des eaux recyclées est autorisée pendant une phase d'expérimentation de 4 ans.

Pour aller plus loin

Ressources complémentaires :

→ [France Bois 2024 \(CODIFAB\)](#) : Cet organisme, porté et financé par le CODIFAB (Comité professionnel de développement des industries françaises de l'ameublement et du bois) et par l'interprofession nationale France Bois Forêt, a pour missions :

- Le développement de préconisations techniques auprès de la SOLIDEO et des donneurs d'ordre publics et privés,
- L'accompagnement et la communication auprès des entreprises de la filière,
- La formation, via notamment la publication de fiches et guides pratiques

La SOLIDEO a donc travaillé en étroite collaboration avec France Bois 2024 sur l'ensemble de ces sujets, afin de permettre, dans une logique d'Héritage, la montée en puissance de la filière bois française.

- [Booster du réemploi \(A4MT\)](#) : l'objectif de ce projet de l'entreprise A4MT, né d'une coalition de 40 maîtres d'ouvrage, est de massifier le recours aux matériaux de réemploi dans la construction. Il accompagne les maîtres d'ouvrages publics et privés à prescrire du réemploi, et intervient aussi auprès des différents acteurs de la chaîne de valeur, depuis la production/le reconditionnement des matériaux (industriels, filières) jusqu'à leur mise en œuvre sur les chantiers (entreprises et sous-traitants). Enfin, il contribue à l'amélioration des dispositifs par ses échanges avec les acteurs publics.
- [Materrio \(CERC / ADEME\)](#) : Plateforme référençant les filières de réemploi des matériaux issus du BTP, facilitant le recyclage et la valorisation des déchets de vos chantiers de construction d'infrastructures.

Bibliographie :

SOLIDEO :

- [Rapport Excellence Environnementale](#) : Retour d'expérience détaillé sur les choix architecturaux et environnementaux des infrastructures pérennes des JOP 2024
- [Portfolio du Fonds Innovation & Écologie](#) : Catalogue des innovations testées et mises en œuvre dans le cadre des JOP 2024

Rédigé avec le concours de :

- Antoine du Souich - Directeur de la stratégie et de l'innovation, SOLIDEO

6. La mise en place d'infrastructures temporaires éco-conçues

Une volonté forte de réduire les impacts environnementaux des constructions éphémères

L'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 s'est appuyée sur une stratégie d'infrastructures priorisant l'utilisation de sites existants en Île-de-France et dans d'autres villes partenaires. En conséquence, la mise en place d'infrastructures temporaires a été nécessaire pour répondre aux besoins spécifiques des compétitions et des sites de célébration.

En plus du Grand Palais Éphémère, les infrastructures temporaires incluent une grande diversité d'installations : sites de compétition temporaires, gradins et tribunes démontables, buvettes et espaces de restauration, structures de stockage et logistique, abris pour spectateurs et zones d'accueil, sites médias et centre de diffusion.



Le site de compétition du Champs de Mars (Cécifoot)

En amont des Jeux, Paris 2024 a estimé que les infrastructures temporaires représenteraient près des deux tiers de la masse totale de matériaux mobilisés, d'où la nécessité de mettre en place des efforts de réduction à chaque phase de l'événement : éco-conception, usage et fin de vie.

Trois documents majeurs présentent l'approche de Paris 2024 sur les infrastructures temporaires :

Les infrastructures temporaires

- La Charte Chantier Événementiel Responsable, qui présente les ambitions environnementales et sociales de Paris 2024 en actions concrètes sur les chantiers d'infrastructures temporaires sous la forme de 10 engagements déclinés en 5 piliers : économie circulaire, neutralité carbone et préservation de l'environnement, innovation sociale, inclusion et héritage.
- Le Guide d'application de la charte chantier événementiel responsable, qui reprend les modalités de mise en œuvre et les actions à mettre en place par tous signataires de la charte.
- Le Guide d'Éco-conception appliqué à l'Architecture Éphémère (Sustainable Design Guide), référentiel méthodologique visant à réduire l'empreinte environnementale des infrastructures temporaires en optimisant l'utilisation des ressources, en favorisant l'économie circulaire et en standardisant des solutions durables pour les futurs grands événements.

À l'issue des Jeux, **les infrastructures temporaires** ont mobilisé **69 000 tonnes de matériaux**, représentant **52,4 % de l'empreinte matière** des Jeux.

De bonnes pratiques pour limiter les impacts à toutes les étapes

Une éco-conception des infrastructures temporaires :

Le premier engagement pris par Paris 2024 dans la charte chantier est « l'approvisionnement durable et l'éco-conception des matériaux et produits, à minima pour les plus gros volumes de matériaux utilisés pendant le chantier ». La stratégie d'éco-conception en découlant est décrite ci-dessous.

◦ Une approche multi-échelle

Paris 2024 a intégré une réflexion à plusieurs échelles pour réduire l'impact des infrastructures temporaires :

→ À l'échelle du territoire :

Priorisation des sites existants, identification des opportunités d'héritage, recherche de compacité des lieux de compétition (80% des sites étaient à moins de 30 minutes du Village des Athlètes). La priorité a été donnée à l'utilisation de sites existants, en limitant autant que possible la construction de nouvelles installations. L'organisation a aussi recherché la **compacité des lieux de compétition**, avec 80 % des sites situés à moins de 30 minutes du Village des Athlètes.

Par ailleurs, certaines épreuves initialement prévues en Île-de-France dans des infrastructures temporaires ont été **délocalisées vers des équipements déjà construits** en région :

- Le **tir sportif** a été déplacé à **Châteauroux**, évitant ainsi la création d'un site temporaire à la Courneuve.
- Le **basket et le handball** ont été organisés à **Lille**, s'appuyant sur une infrastructure déjà en partie existante.

Les infrastructures temporaires



Le site de compétition de la Place de la Concorde en cours d'installation

Cette décision, validée par le Comité International Olympique (CIO), marque une exception à la règle habituelle qui n'autorise les épreuves hors de la ville hôte que pour le football et la voile. Elle a permis **d'éviter la construction d'infrastructures temporaires particulièrement volumineuses**, en s'appuyant sur des sites existants.

→ À l'échelle de la ville :

Mobilité optimisée, mutualisation des ressources (ex. infrastructures partagées entre épreuves olympiques et paralympiques).

→ À l'échelle des sites :

Adaptation aux conditions locales (ombrage, îlots de fraîcheur, gestion de la biodiversité) et optimisation des ressources (matériaux, eau, énergie...).

L'anticipation a été un levier clé. Dès la phase de candidature, Paris 2024 a réduit l'empreinte carbone en délocalisant certaines épreuves hors de l'île de France. De plus, d'autres épreuves prévues dans des infrastructures temporaires lors de la candidature ont été déplacées, à l'image du tir sportif à Châteauroux, du basket et du handball à Lille. Paris 2024 a ainsi évité la mise en place d'infrastructures temporaires particulièrement volumineuses (sports « indoor »).

À ce titre, l'utilisation d'infrastructures existantes et la recherche de compacité des sites sont les premiers leviers d'action à mettre en place. Plus tôt une démarche d'éco-conception est intégrée, plus l'impact environnemental d'un événement est réduit.

○ Des outils pour structurer l'optimisation des infrastructures

Paris 2024 a structuré la gestion des infrastructures temporaires avec deux outils clés :

- Les **Venues Design Book** (VDB) qui définissaient les besoins par site et optimisaient la répartition des infrastructures.
- Le **Carnet des Espaces Génériques** (CEG) : un référentiel d'espaces fonctionnels standardisés facilitant la mutualisation des ressources et limitant la création d'infrastructures spécifiques.

Les infrastructures temporaires

Un travail en plusieurs phases a été mené avec les équipes internes, les propriétaires de sites, les fournisseurs et les experts en éco-conception, afin **d'éviter la surconception** et de privilégier des infrastructures légères et réutilisables. L'outil de suivi budgétaire de Paris 2024 permettait aussi le suivi de l'empreinte carbone associée. Cette intégration des deux indicateurs renforce l'optimisation de la stratégie bas-carbone.

○ Une gestion adaptée selon le type de site

Paris 2024 a défini quatre grandes catégories de sites pour adapter sa stratégie environnementale à chaque contexte. Cette typologie a permis de guider les choix d'aménagement et d'identifier des leviers spécifiques pour limiter l'impact environnemental :

- **Héritage** : sites existants où l'objectif est de **minimiser l'empreinte carbone et maximiser l'économie circulaire**.
Exemples : Stade de France (STA), Paris La Défense Arena (DEF), Stade de Tir à Châteauroux (CTX), Centre Aquatique Olympique (AQC).
- **Paysage** : sites implantés en **milieu naturel sensible**, nécessitant une attention particulière à la **préservation de la biodiversité** et à **l'intégration paysagère**.
Exemples : Château de Versailles (VER), Vaires-sur-Marne (VNS), Le Golf National (LGN), Élancourt Colline (ELA).
- **Résilience et circularité** : sites en **milieu urbain dense**, marqués par des **fortes contraintes climatiques** (chaleur, minéralité) ou patrimoniales, nécessitant des solutions techniques adaptées.
Exemples : Concorde (LCO), Invalides (INV), Grand Palais (GRP), Alexandre III (ALX).
- **Circuit court** : sites **décentralisés**, mobilisant des **acteurs locaux** et posant des enjeux logistiques spécifiques.
- Exemples : Stades de football répartis dans toute la France, site de surf de Teahupo'o à Tahiti (TAH), Arena de Lille (LIL), Marseille Marina de Voile (MAM), Marseille stade de football (MRS).

Cette catégorisation a permis de construire une réponse environnementale sur-mesure selon les contraintes et opportunités locales, tout en facilitant la **réplicabilité des solutions** sur d'autres événements.

○ L'évaluation des solutions d'infrastructures

Paris 2024 a appliqué une démarche rigoureuse pour sélectionner les infrastructures temporaires, en classant les espaces en deux catégories :

- **Front Of House (FOH)** : espaces visibles du public, nécessitant une attention particulière sur l'esthétique et l'expérience spectateur (gradins, billetteries, buvettes, zones d'accueil).
- **Back of House (BOH)** : espaces techniques et opérationnels, où la fonctionnalité et l'optimisation des ressources ont été prioritaires (zones de stockage, restauration du personnel, centres médias).

Chaque solution a été évaluée selon **4 critères environnementaux** : l'empreinte carbone, l'impact sur la biodiversité, la consommation des ressources (eau, énergie, matières premières) et les pollutions diverses (air, eau, sol, nuisances sonores et lumineuses). **Un critère économique et un critère de qualité de service** ont complété cette analyse. Les résultats de ces analyses ont été documentés en partie dans le **Guide d'éco-conception appliqué à l'architecture éphémère**, afin de faciliter leur réutilisation sur d'autres événements. Parmi les catégories d'infrastructures temporaires, on peut noter les sanitaires, les cloisons, les rampes, l'éclairage, etc...

Ci-dessous un exemple de l'évaluation des solutions d'éclairage extérieurs :

Les infrastructures temporaires

	Projecteur LED raccordé	Tour d'éclairage Genset	Tour d'éclairage Hydrogène	Solution LED photovoltaïque
				
	→ Raccordé sur structures ou autres supports → Projecteur LED → Stock	→ Eclairage de chantier/ Tour d'éclairage → Générateur fuel ou biofuel → Mobile / Stock	→ Tour d'éclairage Autonome → Alimentation par recharge hydrogène → Mobile	→ Source d'énergie renouvelable → Faible consommation → Innovation
CO2	●	●	●	●
🌿	●	●	●	●
🏭	●	●	●	●
🏠	●	●	●	●
🔌	●	●	●	●
★	●	●	●	●

De plus, d'autres alternatives provenant notamment du réemploi ont été retenues : 8 500 traverses de rail de la SNCF ont été utilisées pour le lestage des structures, économisant 2 600 tonnes de béton et réduisant les émissions de 400 teq CO₂.

○ Des solutions génériques

La direction Sites et Infrastructures de Paris 2024 a classé plus de 200 espaces standardisés répartis en 21 catégories dans le carnet des espaces génériques (CEG). Ces espaces désignent des infrastructures temporaires répliquables et modulables, comme des vestiaires, des salles de repos, des billetteries... Un plan de l'infrastructure temporaire, un schéma de distribution électrique et un tableau descriptif des options possibles sont disponibles pour chaque espace générique. Le CEG est l'application du guide d'écoconception appliqué à l'architecture éphémère et prend donc en compte l'évaluation multicritères présentée précédemment.

○ Des aires de compétitions et tribunes associées

Les aires de compétitions des épreuves olympiques sont encadrées par les fédérations sportives. Ainsi, il y a peu de leviers sur leurs dimensions, en revanche l'utilisation de matériaux bas carbone ou issus du réemploi peut être envisagée. Par exemple, les épreuves de hockey sur gazon de Paris 2024 ont eu lieu sur un revêtement bas carbone innovant développé par le fournisseur [Polytan](#). La recherche de compacité en regroupant des sports sur le même site peut aussi éviter des impacts environnementaux importants.



Zoom sur site de la Concorde

En hébergeant 4 sports différents, le site de la Concorde a été un exemple de mutualisation. Les structures temporaires ont tous été louées et donc réemployées lors d'autres événements. De plus, pour près de la moitié des zones spectateurs, le bois, matériau durable, a été privilégié aux structures métalliques. Le bowl de skateboard lui aussi composé à 60% de bois a également été construit en béton recyclé. L'aire de compétition de skateboard ainsi que l'aire d'échauffement seront réimplantées en Seine-Saint-Denis.

Les infrastructures temporaires

La gestion et l'usage des infrastructures temporaires pendant les Jeux :

Une fois installées, les infrastructures temporaires ont dû être **optimisées en phase d'exploitation** pour minimiser leur impact environnemental tout en garantissant confort et efficacité opérationnelle.

o Une réduction et une optimisation de la climatisation

Limiter l'usage de la climatisation a été au cœur de la stratégie environnementale. Paris 2024 a supprimé la climatisation sur 21 000 m² de tentes, ce qui a permis d'éviter l'émission de 11 000 teq CO₂. Pour maintenir un confort thermique sans recours systématique aux équipements énergivores, plusieurs solutions low-tech ont été privilégiées :

- **Ventilation naturelle optimisée** : ouverture des façades des tentes pour maximiser la circulation de l'air.
- **Installation de ventilateurs sur pied et plafonniers** pour rafraîchir les espaces sans consommer autant d'énergie qu'un système de climatisation classique.
- **Sélection d'équipements performants** : pour les espaces où la climatisation était indispensable (équipements technologiques fragiles, espaces médicaux) et pour assurer le confort thermique d'autres espaces (chambres du village sur sollicitation, tentes...), 50% des unités louées fonctionnaient au fluide R32 (A+++/A++) et des containers réfrigérés basse consommation ont été privilégiés, réduisant l'empreinte carbone de **4 000 teq CO₂ supplémentaires**.

D'autres mesures mises en place et leurs impacts concernant la phase d'usage des infrastructures temporaires sont détaillés dans une partie de ce recueil dédiée à la gestion durable des fan zones.

o Une adaptabilité et une modularité des espaces

Afin de maximiser l'efficacité des infrastructures temporaires et éviter une surconsommation de ressources, la **flexibilité des équipements** a été un critère clé. Ainsi, de nombreux espaces ont été conçus pour être multi-usages. Par exemple, certains espaces d'accueil du public ont été transformés en zones techniques après certaines épreuves. De même, la capacité modulaire des tribunes a permis d'adapter leur configuration en fonction des besoins de chaque site. En plus de limiter la production d'infrastructures à usage unique, cette démarche a facilité la réutilisation des équipements après les Jeux.

o Un approvisionnement énergétique durable

L'alimentation des infrastructures temporaires représente un défi majeur en raison des besoins élevés en énergie et de l'impact environnemental des groupes électrogènes, encore largement utilisés dans l'événementiel. Paris 2024 a fait le choix d'un **raccordement massif au réseau électrique**, couvrant **98,4 %** des besoins énergétiques des sites, permettant ainsi **d'éviter l'émission de 17 200 tonnes de CO₂** par rapport à une alimentation classique par groupes électrogènes. En complément, des **solutions de stockage d'énergie et des pratiques de sobriété énergétique** ont permis de limiter le recours aux générateurs : 3,5 MWh de batteries stationnaires ont été déployés pour lisser la consommation et absorber les pics de demande et le dimensionnement des équipements a été optimisé, permettant une réduction de 20 % des besoins en puissance sur certains sites temporaires. Ces mesures ont permis de **diviser par cinq** les émissions liées à l'alimentation énergétique des infrastructures temporaires par rapport aux éditions précédentes.

D'autres mesures mises en place et leurs impacts concernant la gestion énergétique et les alternatives aux groupes électrogènes sont détaillés dans la une partie de ce recueil dédiée à l'énergie.

La seconde vie et l'héritage des infrastructures temporaires :

L'anticipation de la seconde vie des infrastructures temporaires a été un levier clé pour limiter leur impact environnemental post-événement et inscrire les Jeux dans une dynamique d'économie circulaire.

o Le réemploi des équipements

Sur 17 sites entièrement temporaires, **la priorité a été donnée à la location et au réemploi**, conformément aux principes du Guide d'éco-conception. L'optimisation des ressources a permis d'éviter la production

Les infrastructures temporaires

de nouveaux équipements grâce à la **mutualisation des stocks existants**. Ainsi, 80 % des équipements temporaires ont été réemployés, et seulement 3 % n'ont pas pu être recircularisés.

○ La plateforme de seconde vie

Paris 2024 a mis en place une plateforme de revente et de don de seconde vie (Secondevieparis2024) à destination des collectivités, entreprises et associations. Cette plateforme a référencé plus de 900 annonces et a favorisé le réemploi d'éléments d'aménagement temporaires comme de la moquette, des rubanises ou l'ensemble des bâches et kakémonos. La plateforme a également pu être utilisée par les partenaires et prestataires de Paris 2024 afin de vendre ou donner leurs produits restants.

○ Un héritage territorial : la réimplantation d'infrastructures

Certaines **infrastructures temporaires ont été conçues pour être réutilisées** après les Jeux, maximisant ainsi leur impact positif à long terme :

→ **Le réemploi des piscines temporaires :**

Les bassins utilisés pour les compétitions de natation aux JOP24 à la Paris La Défense Arena ont été conçus pour être démontables et réimplantés. Après les Jeux, ces équipements sont réemployés en Seine-Saint-Denis, notamment à Sevrans et Bagnolet, dans le cadre d'un projet cofinancé par Paris 2024, la SOLIDEO, la préfecture et le Conseil Départemental de la Seine-Saint-Denis. Cette initiative permet d'améliorer l'accès à la pratique de la natation dans un territoire où les infrastructures aquatiques étaient insuffisantes.

→ **La réutilisation du sable du stade de la Tour Eiffel :**

Le sable utilisé pour les épreuves de volleyball de plage a été réimplanté pour aménager de nouveaux terrains en Ile-de-France. Fin 2024, ce sable a effectivement été transféré pour créer trois terrains dans le parc départemental de Marville (Seine-Saint-Denis) et un terrain à Taverny (Val d'Oise).

Ces initiatives illustrent comment une *recherche d'héritage* appliquée aux infrastructures temporaires peut non seulement réduire leur impact environnemental, mais aussi générer des bénéfices concrets pour les territoires.

D'autres mesures mises en place et leurs impacts concernant la seconde vie et l'héritage des infrastructures des Jeux sont détaillés dans la [une partie de ce recueil dédiée à l'économie circulaire](#).

Pour aller plus loin

L'identification des acteurs du réemploi :

Plusieurs acteurs privés ou associatifs sont essentiels dans la démarche d'économie circulaire des organisateurs d'événements. Des ressourceries peuvent accueillir des aménagements temporaires voués à finir à la benne. [Muto](#), une startup francilienne, propose ses services aux organisateurs d'événements afin de trouver des acteurs (associations, entreprises sociales et solidaires, collectifs...) qui veulent reprendre les matériaux valorisables.

L'encouragement des pratiques d'inventaire :

Afin d'atteindre les objectifs de réduction, de réemploi et de recyclage, il est nécessaire d'avoir accès aux inventaires précis d'équipements et d'aménagements mobilisés. En échangeant avec des acteurs de l'économie circulaire, cela semble réalisable uniquement si les prestataires sont en mesure de réaliser un inventaire des matières utilisées et si une personne est chargée de cette mission. Cette demande

Les infrastructures temporaires

d'inventaire peut être incluse dans le cahier des charges, en ajoutant une clause exigeant l'implication d'un référent chargé de collecter les données et de trouver des solutions de seconde vie.

Ressources complémentaires :

- [La Base Empreinte® \(ADEME\)](#) : Base publique centralisant les données environnementales utiles à l'ACV des matériaux et équipements, idéale pour comparer l'impact des solutions d'aménagement temporaire.
- [Muto – Service de réemploi événementiel](#) : Acteur facilitant la mise en relation entre organisateurs et structures capables de réemployer des matériaux événementiels (associations, ressourceries, ESS...). Utile pour organiser la seconde vie des équipements.

Bibliographie :

Paris 2024 :

- [Le rapport héritage post-jeux - décembre 2024](#) : Bilan complet des actions mises en œuvre et des transformations concrètes laissées par les Jeux, présenté sous forme de retour d'expérience structuré. Utile pour identifier les mesures répliquables et les enseignements clés.
- [Guide d'éco-conception appliquée à l'architecture éphémère](#) : Document central de la stratégie environnementale de Paris 2024 sur les infrastructures temporaires. Il propose une méthode d'évaluation multicritère des solutions (carbone, biodiversité, ressources, pollution) et pose les fondements du design modulaire, démontable et réutilisable.
- [Carnet des espaces génériques \(CEG, en annexe du guide\)](#) : Outil opérationnel définissant les niveaux de service pour plus de 200 types d'espaces temporaires (vestiaires, infirmeries, billetteries...), en lien avec les besoins exprimés par les fonctions opérationnelles. Il applique les principes du guide d'éco-conception à l'ensemble des sites temporaires via des configurations standardisées intégrant les dimensions de confort, énergie, modularité, etc. Il constitue une base de dialogue avec les équipes site pour adapter les choix aux spécificités locales tout en garantissant la cohérence environnementale.
- [Charte Chantier Événementiel Responsable](#) : Charte structurant 10 engagements autour de cinq piliers : économie circulaire, neutralité carbone, préservation de l'environnement, innovation sociale, inclusion et héritage. Utile pour inspirer les futures chartes d'engagement de chantiers événementiels.
- [Guide d'application Charte Chantier Événementiel durable](#) : Document complémentaire à la charte, il précise les actions concrètes à mettre en œuvre par les différents signataires (prestataires, opérateurs de site, maîtres d'ouvrage) à toutes les étapes du chantier temporaire, depuis l'origine des matériaux jusqu'à la gestion de fin de vie.

7. Une démarche d'économie circulaire pour préserver les ressources

Un objectif : moins de ressources consommées et moins de déchets à traiter

La réduction de l'empreinte matière est un levier clé pour diminuer l'impact environnemental des grands événements sportifs internationaux (GESI). La production et l'acheminement des matériaux nécessaires à ces événements engendrent des émissions de gaz à effet de serre, une consommation importante de ressources naturelles, ainsi que des déchets souvent difficilement valorisables.

Par définition, **l'empreinte matière correspond à l'ensemble des matières premières, biens et consommables mobilisés** pour la réalisation d'un événement, soit la masse totale de ces ressources. En 2019, le Comité international olympique (CIO) a publié le guide « Resource Management - Goods and Materials », destiné aux futurs Comités d'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques (COJOP), qui met l'accent sur l'importance de planifier et réguler l'utilisation des matériaux dès les phases de préparation.

Dans cette lignée, Paris 2024 a placé l'économie circulaire au cœur de sa stratégie dès la phase de conception et l'ensemble des directions opérationnelles sont impliquées de manière transversale. Cette démarche vise à **réduire la consommation de ressources** et la **production de déchets** liés à l'évènement.

De bonnes pratiques à chaque étape organisationnelle des jeux

Un premier exercice : l'empreinte matière

Dès 2021, Paris 2024 a réalisé **une première estimation** des ressources nécessaires pour les Jeux (produits, matériaux, matières premières, biens et consommables), en détaillant les besoins par site et par activité. Ce travail s'est initialement appuyé sur des hypothèses et projections fournies par les différents services du comité d'organisation. Les données ont ensuite évolué au fil du temps, jusqu'à la tenue des Jeux, mais elles ont permis de poser un diagnostic et de définir un plan d'actions adapté. Paris 2024 a également pu s'inspirer des données issues de la documentation liée aux précédentes éditions des Jeux et des retours de ses propres équipes. Cette première étude, réalisée trois ans avant l'événement, offrait un aperçu global de l'empreinte matière, identifiait les priorités et orientait les efforts vers la réduction et le contrôle des déchets résiduels. Cette étude a constitué un tournant en mettant en lumière le défi colossal que représentait la gestion des ressources en aval des Jeux.

o La définition du périmètre

Pour élaborer une stratégie d'économie circulaire, la première question à se poser concerne le périmètre à couvrir : quels sites de l'évènement sont-ils compris dans notre étude ? Cela permet d'organiser et de hiérarchiser un ensemble de catégories constituant l'empreinte matière.

Pour les Jeux de 2024, le périmètre considéré comportait notamment : le relais de la flamme olympique, les sites de compétition et d'entraînement, les sites permanents et temporaires, les villages olympiques et paralympiques, le village des médias, les boutiques officielles, les zones de cérémonie et le Parc des Champs.

L'économie circulaire

o La quantification des ressources nécessaires

Cela a permis de déterminer près d'une vingtaine de catégories d'empreinte matière comme : les sites et infrastructures, la technologie, le mobilier, l'énergie, les boissons et la restauration, etc. L'ensemble de ces données ont été compilées au sein d'un tableur et classées selon le type et les quantités de ressources ainsi que la direction en charge de la ressource.

o L'identification des pistes de seconde et fin de vie

Pour chaque ressource identifiée, plusieurs options de valorisation ou de traitement ont été envisagées : la location, la vente, la dotation, le don, le recyclage ou l'élimination. Toutes les données relatives à ces ressources ont été centralisées dans un tableur Excel structuré en deux sections.

1. **Identification des ressources**, incluant la nature et le volume de chaque bien ;
2. **Projection de la gestion post-Jeux**, détaillant le traitement ou la valorisation prévue pour chaque ressource.

o La projection de différents scénarios

Trois scénarios de gestion des ressources ont été envisagés pour organiser la seconde vie des matériaux utilisés :

1. **Scénario "Business as usual"** : reproduction des pratiques habituelles observées lors des précédentes éditions des Jeux ou au sein des filières françaises. Aucune planification spécifique n'est réalisée en amont pour la gestion des ressources, qui reste peu ou pas pilotée.
2. **Scénario "Tendanciel"** : conformité aux évolutions réglementaires en vigueur. La stratégie responsable des achats est appliquée aux ressources, avec des solutions de fin de vie identifiées dès la conception. Une gouvernance est mise en place pour suivre et encadrer les flux de ressources.
3. **Scénario "Accélération"** : adoption d'une démarche proactive en réduisant dès l'amont les besoins en ressources et les potentielles sources de déchets. Cette approche implique un travail collaboratif avec les partenaires marketing et territoriaux pour renforcer la transition écologique.

À chaque scénario correspond un volume de déchets résiduels, permettant d'anticiper le dimensionnement des activités de gestion des déchets.

Face à son ambition en matière d'économie circulaire, Paris 2024 a écarté les deux premiers scénarios pour se concentrer sur le troisième afin de s'aligner avec ses objectifs de durabilité très ambitieux.

o La conclusion de l'étude d'empreinte matière

Le diagnostic issu de l'empreinte matière a conduit à l'élaboration d'un plan d'action assorti d'objectifs, formalisé dans le **Plan de Management des Ressources**, première feuille de route de Paris 2024 en matière d'économie circulaire. En 2021, ce plan a été complété par la **Stratégie Économie Circulaire**, qui définit les orientations stratégiques et les leviers opérationnels pour chaque secteur. Fruit d'une concertation avec les parties prenantes, cette stratégie a été validée par le Conseil d'Administration. Les conclusions à tirer de ces feuilles de routes étaient claires ; il s'agissait de **faire mieux avec moins en laissant notamment un héritage**.

La mise en œuvre de la Stratégie Economie Circulaire :

o Faire avec moins : la sobriété comme pilier de la stratégie

Au cœur de l'économie circulaire, la sobriété repose sur la remise en question de l'usage excessif des ressources. Cette approche permet de dépasser les mesures superficielles et de développer des pratiques durables et innovantes. Paris 2024 a ainsi priorisé la réduction des ressources mobilisées avant d'en garantir la circularité.

Plusieurs mesures ont été mises en œuvre : conception d'espaces compacts, mutualisation des infrastructures (notamment entre épreuves olympiques et paralympiques) et choix d'équipements

L'économie circulaire

économiques en énergie. L'événement a également misé sur l'optimisation des ressources disponibles grâce à un inventaire préalable, réduisant les commandes au strict nécessaire.

L'accent a été mis sur l'usage temporaire (location, mise à disposition, reprise) plutôt que sur l'achat, avec des solutions flexibles adaptées aux aléas événementiels. Le recours au sur-mesure a été limité au profit d'éléments standardisés, facilement réutilisables. Selon Paris 2024, ces actions ont permis de **réduire de près de 25 %** le mobilier requis, soit de 800 000 à 600 000 articles.

○ Faire mieux

Paris 2024 a tiré parti de la diversité de ses fournisseurs pour promouvoir des produits de meilleure conception et des pratiques de production innovantes. Cette démarche s'est appuyée sur plusieurs axes :

- **Sélection responsable** : Paris 2024 a lancé 1500 lots intégrant systématiquement des critères d'écoconception pour réduire l'impact environnemental et améliorer la recyclabilité. Cette stratégie a notamment permis de rénover la piste d'athlétisme du Stade de France avec des matériaux durables.
- **Appui aux secteurs prioritaires** : des guides et programmes spécifiques ont été proposés pour accompagner les secteurs clés (infrastructures temporaires, emballages, signalétique, produits sous licence) dans l'adoption de pratiques durables.
- **Intégration du cycle de seconde vie dans les cahiers des charges** :
 - Economie de la fonctionnalité : les cahiers des charges se concentraient sur l'usage final plutôt que sur un produit défini, offrant aux prestataires la possibilité de proposer des solutions innovantes.
 - Stratégie responsable des achats : l'économie circulaire était l'un des cinq piliers de la stratégie responsable des achats de Paris 2024. Les propositions intégrant des solutions de seconde vie étaient valorisées, incitant les candidats à améliorer la durabilité de leurs offres. Résultat, 87% des équipements ont été déployés par les fournisseurs avec une solution de reprise et de seconde vie.
 - Clause de seconde vie : l'intégration d'une clause de seconde vie explicite dans les cahiers des charges permet d'anticiper en amont l'avenir de la matière mobilisée. Cela permet également d'attribuer officiellement la responsabilité au prestataire, et de mieux l'accompagner dans la recherche de solutions.



Zoom sur l'engagement de Fnac Darty

Paris 2024 a collaboré avec plusieurs partenaires pour assurer une seconde vie aux équipements utilisés pendant les Jeux. Fnac Darty, Supporter Officiel des Jeux, a **anticipé la seconde vie des 250 000 produits électroménagers** fournis au Village des Athlètes et sur les sites de compétition. La priorité a été donnée à la revente puis au don à des associations pour maximiser le réemploi. Enfin, les équipements restants ont été recyclés, évitant leur mise en décharge.

○ Une volonté de laisser en héritage

L'économie circulaire mise en place par Paris 2024 vise à laisser un **héritage durable et positif**. Cet héritage repose sur plusieurs piliers : la transmission de bonnes pratiques, le renforcement des infrastructures locales, le soutien au mouvement sportif et le développement de l'économie sociale et solidaire. Paris 2024 avait prévu de capitaliser sur les solutions mises en œuvre en partageant son savoir-faire avec les futurs organisateurs d'événements sportifs ou culturels. **Résultat : 90 % des ressources matérielles ont bénéficié d'une seconde vie, et 100 % des équipements numériques ont été réemployés.** Les initiatives suivantes illustrent les actions mises en place pour assurer la seconde vie des ressources :

L'économie circulaire

- **La plateforme seconde vie Paris 2024**

Pour aider les prestataires et autres acteurs impliqués dans l'organisation des Jeux à trouver des solutions de seconde vie pour les équipements utilisés, Paris 2024 a créé la plateforme temporaire "Seconde Vie". Dédiée aux professionnels de l'événementiel, elle mettait directement en relation acheteurs et repreneurs.

- **Don à des associations :**

Une des solutions privilégiées par Paris 2024 fut le don à des associations, permettant de soutenir à la fois des causes sociales et le développement sportif. Cette démarche s'est inscrite dans une logique d'économie circulaire et d'économie sociale et solidaire, prouvant que la circularité des biens peut générer un impact à la fois environnemental et social. Les associations de solidarité nationales majeures, telles que La Croix Rouge Française, Le Secours Populaire, Le Secours Catholique, Emmaüs et Les Restos du Cœur, ont reçu divers articles pour répondre aux besoins des populations les plus démunies.

En parallèle, les dons ont également bénéficié au mouvement sportif. Les équipements sportifs utilisés lors des Jeux, tels que des ballons, filets ou sols sportifs, ont été redistribués à des fédérations sportives nationales et locales. Par exemple, la Fédération Française de Volleyball et la Fédération Française de Taekwondo ont pu réutiliser ces ressources au profit de leurs clubs et pôles sportifs. Ces dons ont permis de renforcer les infrastructures locales tout en facilitant l'accès au sport, notamment pour les jeunes et les communautés locales. Cette double approche, sociale et sportive, illustre parfaitement l'engagement de Paris 2024 à laisser un héritage inclusif et durable, tout en maximisant l'impact positif de ses initiatives d'économie circulaire.

- **Braderies :**

Pour gérer la seconde vie des articles restants après les Jeux, Paris 2024 a organisé des braderies ouvertes au grand public à travers toute la France. Ces événements ont permis aux particuliers d'acquérir des objets ayant servi pendant les Jeux, dans une démarche alliant durabilité et accessibilité. Les braderies proposaient des articles variés, comme des textiles utilisés pendant les Jeux (uniformes des volontaires, drapeaux) et d'autres objets commémoratifs. Ces initiatives ont favorisé la réutilisation des ressources tout en générant des bénéfices économiques, prouvant que l'économie circulaire peut également avoir un impact financier positif.



Zoom sur la réutilisation des matériaux des infrastructures

Des entreprises spécialisées dans le réemploi des ressources événementielles jouent un rôle essentiel dans l'économie circulaire, en facilitant la revente, la réutilisation et, dans une moindre mesure, le recyclage des matériaux. Parmi ces acteurs, MUTO, soutenue par l'ADEME, se distingue par son modèle : les ressources récupérées sont systématiquement redistribuées à des associations et à des porteurs de projets engagés. Cette méthode garantit une seconde vie aux matériaux, offrant une solution plus durable que le recyclage, et bien plus respectueuse de l'environnement que l'incinération ou l'enfouissement. Paris 2024 a collaboré avec MUTO lors de la phase de démontage pour optimiser le taux de ressources réemployées.

- **La gestion et la valorisation des déchets**

Paris 2024 s'était fixé l'objectif ambitieux de valoriser ou éviter **80 %** des déchets résiduels produits. Ces derniers devant être traités par différents processus dans l'ordre de priorité suivant : recyclage, méthanisation (compostage), et, en dernier recours, incinération ou enfouissement.

Pratiques mises en œuvre : en partenariat avec Citeo, un guide d'éco-conception des emballages a été élaboré afin de prévenir la production de déchets et promouvoir les bonnes pratiques. Les consignes de tri mises en place sur les sites olympiques étaient alignées avec les pratiques nationales, ce qui a permis

L'économie circulaire

d'optimiser la recyclabilité. Une signalétique commune et des dispositifs de tri harmonisés ont été installés sur tous les sites.

Anticipation et suivi : dès les appels d'offres, Paris 2024 a imposé des obligations de reporting quotidien aux prestataires afin de suivre les volumes de déchets produits et valorisés. Des scénarios prévisionnels ont été développés pour anticiper les volumes de déchets résiduels en fonction des différentes opérations organisées.

Collaboration et sensibilisation : des programmes de formation et de sensibilisation ont été proposés aux volontaires, prestataires et membres du staff afin d'assurer le respect des consignes de tri. Une campagne de sensibilisation destinée au grand public, avec des messages tels que « One, two, tri ! », a été déployée sur les sites pour encourager les bonnes pratiques environnementales. Paris 2024 a ainsi voulu encourager au changement de manière pédagogique, ludique et positive, avec les Phryges comme ambassadrices. D'autre part, le dispositif d'animation et de sensibilisation « Entrez dans l'aRRRène », créé par l'éco-organisme Ecologic et Paris 2024, a mis en avant les bonnes pratiques pour allonger la durée de vie de son matériel sportif et lui offrir une seconde vie. Grâce à une présence sur 49 sites de célébration, notamment lors des relais de la flamme olympique et paralympique, près de 60 000 personnes ont été sensibilisées par les équipes d'Ecologic.

Résultats : selon le rapport de Paris 2024, ces actions ont permis d'atteindre un taux de valorisation des déchets de **78,6 %**, avec **3 750 tonnes de déchets collectées durant la phase opérationnelle**. Les volumes de déchets produits ont été réduits de 60 % par rapport aux Jeux de Londres 2012.

Pour aller plus loin

Développer l'idée de la plateforme Seconde vie Paris 2024 :

Pour faciliter la circularité des items, Paris 2024 a créé une plateforme de seconde vie à destination des professionnels. La création d'une plateforme commune à l'ensemble des acteurs de l'événementiel pourrait renforcer cette démarche en permettant un échange élargi de ressources. Une ouverture au public, dans le même esprit que les braderies organisées après les Jeux, pourrait également être envisagée pour élargir les opportunités de réutilisation. Elle pourrait être pérennisée ou répliquée par des prestataires spécialisés tels que My Troc, CircularPlace, Factoryz, E-reemploi, Umains ou Corecyclyage.

Ressources complémentaires :

- [Centre de ressources Économie Circulaire](#) (ADEME) : Pensé pour les entreprises et les collectivités, ce centre de ressources permet d'accéder facilement à toute l'expertise de l'ADEME sur l'économie circulaire (définitions, repères sur la réglementation, outils et des retours d'expérience...)
- [Cahiers d'impact](#) (Les Canaux) : Documents recensant les solutions d'innovation sociale et environnementale identifiées avant les Jeux par les acteurs de l'économie sociale et solidaire (ESS). Exemple : Un cahier est dédié à la [gestion des déchets](#).
- [Annuaire Ecotech](#) (PEXE) : Annuaire d'éco-entreprises possédant diverses compétences en environnement et/ou énergie. Des annuaires spéciaux pour les organisateurs d'événements, ont été réalisés en partenariat avec Paris 2024 et le Ministère chargé des sports. Ils sont regroupés selon trois thématiques : infrastructures pérennes et temporaires, économie circulaire dans la restauration et communication responsable.
- Service de réemploi événementiel - [Muto](#) : Acteur facilitant la mise en relation entre organisateurs et structures capables de réemployer des matériaux événementiels (associations, ressourceries, ESS...). Utile pour organiser la seconde vie des équipements.

Bibliographie :

Paris 2024 :

- [Stratégie économie circulaire](#) : document présentant les orientations stratégiques et les leviers opérationnels pour chaque secteur
- [Stratégie responsable des achats](#) : Document de cadrage fixant les ambitions, les exigences et les objectifs environnementaux en matière d'achats.
- [Rapport héritage post-jeux décembre 2024](#) : Bilan complet des actions mises en œuvre et des transformations concrètes laissées par les Jeux, présenté sous forme de retour d'expérience structuré. Utile pour identifier les mesures répliquables et les enseignements clés.

Rédigé avec le concours de :

- Caroline Louis - ancienne manager économie circulaire, Paris 2024
- Gaëtan Coureul - Responsable de projet RSE, ASO
- Thomas Cariou - Directeur RSE, ASO

8. La gestion durable des « fan zones »

Proposer des lieux de célébrations exemplaires

Dans le cadre des **Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 (JOP24)**, l'accueil du public ne s'est pas limité aux sites de compétition. De nombreuses collectivités ont organisé des **sites de célébration**, dits fan zones, et des événements symboliques comme le **relais de la flamme**, démontrant leur capacité à mobiliser leur territoire pour offrir des expériences inclusives et responsables.



Le site de célébration de la Terrasse des Jeux sur la place de l'Hôtel de Ville de Paris

Les fan zones, véritables **espaces de convivialité**, ont permis aux spectateurs de suivre les compétitions en direct tout en bénéficiant d'une offre culturelle et festive. Parmi les plus emblématiques figuraient le **Club France** (CNOSF et CPSF) et la **Terrasse des Jeux** (Ville de Paris). Plus largement, **180 Clubs 2024** ont été déployés dans 62 départements, soutenus par les collectivités et les fédérations labellisées "**Terre de Jeux 2024**".

Comparables à des **sites de compétition en version réduite** (forte affluence, équipements techniques, animations officielles, exigences de sécurité), ces espaces devaient répondre aux **mêmes exigences environnementales et sociales**.

La **Ville de Paris**, avec ses **17 zones de célébration**, dont la **Terrasse des Jeux**, a ainsi mis en place un modèle innovant et reproductible d'événement durable. **Véritable laboratoire à ciel ouvert**, ces initiatives ont permis d'expérimenter des solutions concrètes pour réduire l'empreinte environnementale des grands rassemblements.

Les fan zones

Trois objectifs phares ont guidé cette démarche :

- L'élimination du plastique à usage unique sur tous les sites de célébration
- 90 % de produits alimentaires d'origine française
- 50 % de produits alimentaires bio et locaux

De bonnes pratiques pour organiser une fan zone durable et inclusive

Pour concrétiser ses engagements, une série d'actions structurantes a été déployée en s'appuyant sur des outils existants, des partenaires engagés et une gouvernance dédiée.

Se laisser guider par des dispositifs existants :

→ 1) Un cadre structurant pour un modèle durable :

Tout d'abord, la stratégie de la Ville de Paris s'est appuyée sur des outils concrets déjà en place, qui ont permis d'ancrer les engagements dans des actions opérationnelles :

- o [Plan Climat de la Ville de Paris](#) : feuille de route pour adapter le territoire aux enjeux environnementaux.
- o [Plan de sortie du plastique à usage unique](#) : dispositif d'accompagnement des organisateurs vers une réduction drastique des plastiques jetables.
- o [Charte des événements écoresponsables de 2019 de la Ville de Paris](#) : cadre définissant les exigences environnementales et sociales pour tout événement organisé sur le territoire parisien.

→ 2) Un accompagnement différencié des prestataires :

Ensuite, la transition vers des pratiques durables ne peut être effective sans un accompagnement des parties prenantes, notamment des prestataires externes.

- Pour les **grands prestataires** (ex. traiteurs et exploitants d'infrastructures de la Terrasse des Jeux), des **échanges réguliers** ont permis d'aligner les services proposés avec les engagements environnementaux de la Ville.
- Pour les **petits acteurs locaux**, notamment les restaurateurs parisiens mobilisés sur d'autres sites de célébration, un **soutien renforcé** a été mis en place : audits spécifiques, guides pratiques et accès à des dispositifs d'accompagnement comme le [guide pratique de la sortie du plastique à usage unique à Paris adapté à la filière de l'événementiel](#), ou plus largement le programme [Pari\(s\) du Zéro Plastique](#).

→ 3) La loi AGECE comme levier réglementaire :

La **loi Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire (AGECE)** a constitué un appui réglementaire structurant pour la gestion durable des fan zones. Entrée en vigueur depuis 2023, certains articles issus de cette loi imposent notamment l'usage de vaisselle réutilisable pour toute restauration sur place **dépassant 20 repas servis par jour**. Cette disposition a facilité la mise en œuvre d'une **offre de restauration durable**, en harmonisant les exigences imposées aux prestataires et en encourageant des pratiques responsables à grande échelle.

Les fan zones

Mise en pratique concrète des engagements :

→ 1) Pilotage et suivi opérationnel : un manager dédié à la durabilité :

Pour garantir l'application des engagements sur le terrain, la Ville de Paris a intégré un manager durabilité à l'organisation de la Terrasse des Jeux. Contrairement aux approches classiques où la durabilité est un simple volet de suivi, ce rôle a été directement intégré aux opérations, permettant un dialogue constant avec Paris 2024, les prestataires et les services municipaux.

Ce poste a joué un rôle essentiel pour accompagner les prestataires et garantir la conformité aux engagements environnementaux, notamment sur :

- L'élimination du plastique à usage unique (respect des obligations et adaptation des pratiques).
- La gestion des flux de visiteurs pour limiter les impacts environnementaux (ex. réduction des déchets, optimisation de la consigne).
- L'accompagnement des restaurateurs dans le respect des exigences sur l'origine et la qualité des produits.

→ 2) Mise en place d'un système de consigne efficace :

Contrairement à Paris 2024, la Ville de Paris a opté pour des **contenants blanchis consignés, sans aucune mention de l'événement**. Cette initiative incite le public à retourner les contenants afin de récupérer une consigne.

- Les **verres consignés** étaient proposés avec un système de remboursement clairement indiqué sur les menus, et le personnel a été formé pour encourager la restitution des écocup.
- Une **approche itérative** a permis d'ajuster le dispositif : initialement, une seule caisse de retour était prévue par site, mais face à l'afflux, les organisateurs ont rapidement adapté le système en ouvrant plusieurs points de collecte.
- **Taux de retour élevé** grâce à la visibilité et à l'accessibilité du dispositif.

Le même principe a été appliqué aux assiettes, bols et couverts, intégrant également des solutions adaptées pour les personnes en situation de handicap (ex. vaisselle ergonomique sur demande).

Le Club France a lui aussi opté pour des contenants blanchis consignés, représentant :

- 548 600 écocup
- 10 300 bols réutilisables

Enfin, sur le plan de la lutte contre le gaspillage alimentaire, environ 100 repas ont été distribués chaque jour, en moyenne, aux Restos du Cœur sous forme de dons alimentaires.

→ 3) Une approche innovante avec les sponsors : fin des goodies jetables :

Dans le cadre des accords avec les partenaires des JOP24, la Ville de Paris a adopté une approche stricte : **aucune distribution de goodies** sur ses sites. Pour ce faire, elle a sélectionné des entreprises capables de satisfaire aux exigences environnementales stipulées dans son cahier des charges, telles que le zéro plastique et la promotion d'une alimentation durable.

Les sponsors ont dû **réinventer leur communication** en proposant des **expériences interactives** plutôt que des objets promotionnels :

- **Showrooms immersifs** pour présenter leurs produits de manière pédagogique.
- **Défis sportifs et animations** pour engager le public différemment.

Les fan zones



Zoom sur Danone

Danone illustre une nouvelle approche des relations entre sponsors et organisateurs d'événements durables. Sur la Terrasse des Jeux, la marque a innové en supprimant toute distribution de goodies, optant pour une expérience plus responsable. En effet, plutôt que de distribuer des échantillons en pots plastiques, l'entreprise a développé une **fontaine à yaourt**, servie dans des **contenants réutilisables** et accompagnée de **cuillères comestibles**, rendant l'expérience ludique. Ce dispositif innovant a permis de limiter l'usage du plastique, bien que les **poches de yaourt utilisées** ne soient pas encore réutilisables.

→ 4) Des fontaines à boissons pour remplacer les bouteilles plastiques :

La consommation de boissons représente l'un des principaux postes de production de plastique à usage unique dans les événements. Afin de limiter cet impact, Paris 2024 et la Ville de Paris ont collaboré avec un sponsor du CIO, Coca-Cola, pour remplacer les bouteilles en plastique par un système de fontaines à boissons haute capacité.

- 700 fontaines ont été installées sur l'ensemble des sites JOP24, dont 254 sur ceux de la Ville de Paris.
- Ces fontaines, au débit supérieur aux modèles classiques, ont été conçues pour fonctionner jusqu'à 40°C.
- Elles distribuaient notamment de l'eau, des boissons rafraîchissantes (Coca-Cola, Fanta, Sprite, Tropic), du thé glacé (Fuze Tea) et des boissons pour sportifs (Powerade).
- Résultat : selon Paris 2024, plus de 50 % des boissons consommées sur l'ensemble des Jeux ont été servies via ces fontaines, une première pour un événement de cette ampleur.

Par ailleurs, sur l'ensemble du Club France, 36 robinets ont été installés pour permettre de remplir sa gourde ou son écocup, représentant une consommation totale de 104 120 litres d'eau. Cela a permis d'éviter l'utilisation de l'équivalent de 200 000 bouteilles plastiques de 50 cl.

→ 5) Seconde vie et héritage des équipements :

Consciente de l'impact environnemental des infrastructures temporaires, la Ville de Paris a appliqué les **principes de l'économie circulaire dans la gestion des équipements des fan zones**. Plutôt que d'acheter du matériel neuf, la priorité a été donnée à la location et au réemploi.

- Location privilégiée : deux tiers des équipements étaient loués, garantissant leur réutilisation après l'événement.
- Anticipation de la seconde vie : les équipements achetés ont été redistribués aux services municipaux ou à des structures locales via un processus de candidature, favorisant les projets ayant un impact social ou environnemental.
- Partenariats avec des acteurs du réemploi : collaboration avec des entreprises spécialisées pour maximiser la réutilisation des matériaux et mobilier événementiel.

A l'issue du Club France, deux terrains multisports ont été cédés au département du Gard pour soutenir le développement de la pratique sur ce territoire. Par ailleurs, différents équipements ont été donnés aux fédérations sportives.

Cette approche s'inscrit dans une stratégie plus large d'organisation durable des événements, alignée sur les engagements des Jeux et de la [charte des événements écoresponsables de la Ville de Paris](#).

→ 6) Rendre les fans zones accessibles à toutes et tous :

Au-delà de leurs engagements environnementaux, les organisateurs des JOP 2024 ont veillé à faire des fan zones des espaces inclusifs, accueillants et sûrs. À travers plusieurs actions concrètes, une attention particulière a été portée à l'**accessibilité universelle**, à l'**inclusion des publics en situation de handicap** et à la **prévention des violences sexistes et sexuelles**.

Les fan zones

1. Un cadre confortable et adapté au climat

Afin de garantir le bien-être des visiteurs et l'adaptation aux conditions estivales, des aménagements spécifiques ont été mis en place :

- Espaces de fraîcheur : brumisateurs, végétation, ombrières (1/3 de la Terrasse des Jeux était en permanence ombragé) ;
- 16 points d'eau en accès libre avec une signalétique claire pour encourager l'hydratation.

2. Accessibilité et inclusion au Club France pendant les Jeux olympiques et paralympiques

À l'occasion des Jeux, le CNOSF et le CPSF ont fait du Club France un lieu accessible et inclusif, en ligne avec les engagements de Paris 2024. De nombreux aménagements ont été mis en place pour garantir l'accueil de tous les publics : cheminements PMR, rampes, sous-titrage et LSF, dispositifs auditifs, espaces adaptés (gradins, plateformes, salle d'autorégulation), prêt de matériel (fauteuils, casques, boucles magnétiques) et audiodescription de matchs de Cécifoot.

Une attention particulière a été portée à la sensibilisation et la formation des équipes : 17 volontaires RSE mobilisés, diffusion d'une fiche de bonnes pratiques, bénévoles dédiés à l'accueil des personnes en situation de handicap.

Dans une logique d'héritage, le CPSF et la DIJOP préparent actuellement un guide des bonnes pratiques d'accessibilité à destination des porteurs de projets, afin de capitaliser sur ces actions menées durant les Jeux.

3. Prévention des violences sexistes et sexuelles

Le CNOSF et le CPSF ont par ailleurs mis en place des dispositifs inédits pour prévenir les violences. Une safe zone a été installée au Club France pour accueillir les victimes, avec des bénévoles formés à l'écoute. Le CPSF a diffusé des règles d'engagement contre toutes formes de violences et discriminations, formé et mobilisé cinq référents pour accompagner les victimes au sein d'espaces dédiés et mis en place de l'application SAFER : une application d'alerte permettant de signaler tout comportement inapproprié, d'engager une discussion et d'être géolocalisé sur la zone.

Pour aller plus loin

Anticiper l'accompagnement des petits prestataires :

Afin de faciliter la mise en place des exigences de l'organisateur d'une zone de célébration, il est nécessaire d'anticiper au mieux l'accompagnement des prestataires, en particulier les prestataires de petite taille ou de taille moyenne qui ne disposent généralement pas des ressources financières et humaines suffisantes pour déployer des stands zéro plastique à usage unique ou pour fournir des denrées locales et labélisées.

Renforcer la sensibilisation sur site grâce à des supports simples et visibles :

Des outils pédagogiques peuvent être intégrés à la signalétique des fan zones afin de renforcer la cohérence du message écoresponsable porté auprès des visiteurs. Placés dans des espaces stratégiques (zones de tri, de restauration, d'accueil ou bénévoles), ces supports facilitent l'appropriation des bons gestes et rendent visibles les engagements pris par les organisateurs. Les 7 posters de sensibilisation d'Ecolosport apportent des messages clairs sur l'alimentation, la mobilité ou encore la gestion des déchets, et s'intègrent facilement à une signalétique existante. L'affiche "10 actions pour un sport plus vert" réalisée par Fair Play For the Planet en collaboration avec l'ADEME constitue quant à elle un support synthétique et percutant pour rappeler les écogestes attendus, notamment dans les espaces de passage ou de consommation.

Les fan zones

Ressources complémentaires :

- [L'outil ADERE \(ADEME\)](#) : Auto-diagnostic permettant aux organisateurs d'événements d'identifier leurs principaux postes d'impact environnemental et de trouver des leviers d'amélioration.
- [La charte des 15 engagements écoresponsables des organisateurs d'événements \(Ministère en charge des Sports\)](#) : Guide destiné aux organisateurs d'événements sportifs pour structurer une démarche environnementale et sociale alignée avec les meilleures pratiques.
- [Plan climat \(Ville de Paris\)](#) : document stratégique et opérationnel listant près de 400 actions concrètes à toutes les échelles (globale et locale) pour intégrer les enjeux climatiques dans les politiques publiques, y compris l'événementiel.

Bibliographie :

Ville de Paris :

- [Sortir du plastique à usage unique](#) : site ressource pour les acteurs parisiens, avec guides pas à pas, témoignages et conseils pratiques pour accélérer la transition vers le zéro plastique dans l'événementiel.
- [Charte événements écoresponsables 2019 de la Ville de Paris](#) : guide structurant les critères essentiels pour aligner un événement avec les standards environnementaux parisiens.

CNOSF et CPSF :

- [Bilan du Club France](#) : Bilan complet de l'ensemble des activités du Club France, en passant du nombre de visiteurs uniques (840 000) aux nombres de bouchons d'oreilles distribués (5 000).

Paris 2024 :

- [Le rapport héritage post-jeux - décembre 2024](#) : Bilan complet des actions mises en œuvre et des transformations concrètes laissées par les Jeux, présenté sous forme de retour d'expérience structuré. Utile pour identifier les mesures répliquables et les enseignements clés.

Rédigé avec le concours de :

- Lila Durix - responsable sortie du plastique à usage unique, *Ville de Paris*
- Léa Teyssou - chef de projet junior Festivités Hôtel de Ville, *Ville de Paris*
- Clément COLOMBEL - Chef de projet développement durable et sports de nature, *Comité National Olympique & Sportif Français*
- Juliette GIVERNAUD-GIRAU - Référente Paralympique Adjointe, *Comité Paralympique & Sportif Français (CPSF)*
- Valentine DUQUESNE – Chargée de recherche, *Comité Paralympique & Sportif Français (CPSF)*

9. L'appui sur les transports en commun pour limiter l'impact des déplacements

100 % des sites desservis par les transports en commun

Les Jeux Olympiques de Paris 2024 (JOP24) ayant été organisés sur plusieurs sites en France, la coordination des stratégies de mobilité a nécessité l'implication de multiples Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM). Un **coordinateur des transports a été désigné** au sein du ministère des Transports pour assurer le lien entre Paris 2024, la préfecture de police et les différentes Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM). En Île-de-France, **Île-de-France Mobilités** (IDFM) a piloté les ajustements nécessaires dès la phase de candidature. Pour garantir une stratégie de mobilité efficace face à l'afflux de personnes, il était nécessaire d'impliquer les collectivités au plus tôt.

Un objectif ambitieux : La stratégie de transports en commun de Paris 2024, développée en parallèle de la stratégie vélo, visait à assurer la desserte de **100% des sites de compétition** par les transports collectifs.



Si l'objectif « 0 voiture » est ambitieux, il restait inatteignable sur certains territoires en raison de réseaux limités et de sites de compétition souvent excentrés des centres-villes et peu adaptés aux transports en commun.

Cependant, pour limiter l'utilisation de la voiture, Paris 2024 a **interdit la circulation des véhicules motorisés à proximité des sites de compétition** et ne proposait pas de place de parking. Des dérogations spécifiques ont toutefois été accordées, notamment pour les personnes en situation de handicap ou sur certains sites en dehors de l'Île-de-France, moins bien connectés. Ces dispositifs d'accessibilité sont détaillés dans la section des bonnes pratiques.

A noter : Si les AOM avaient la responsabilité du transport des spectateurs, la charge de celui des accrédités (compétiteurs, officiels, fédérations, ...) incombait au comité d'organisation Paris 2024.

De bonnes pratiques pour un transport public fluide pour des transports fluides

La co-construction d'une stratégie de mobilité avec les AOM :

L'atteinte des objectifs de transport repose sur une collaboration efficace avec les AOM. Les éléments clés de cette coopération sont :

- Engager l'AOM dès le début de l'organisation
- Avoir avec un objectif clair
- Communiquer efficacement et en amont

Un point central fut le **partage transparent des données** pour anticiper les flux et éviter un sous-dimensionnement ou une surcharge du réseau. Paris 2024 et les AOM ont ainsi :

- Convenu en amont des données communiquées (prévisions d'affluence, origine des spectateurs, etc.).
- Établi un calendrier précis de transmission des informations.
- Développé des outils sécurisés de partage des données pour en garantir la confidentialité.

Les transports en commun

Il est également **nécessaire de s'assurer de la qualité des données**. C'est pourquoi il est recommandé de mettre un **système d'auto-complétion** (suggestion automatique de mots ou phrases à l'utilisateur lorsqu'il commence à taper) lors de la saisie des informations (notamment géographiques) par l'acheteur pour s'assurer que les données soient correctement renseignées.

Une anticipation des déplacements :

Le ministère des Transports a mis en place la méthode TDM (*travel demand management* ou gestion de la demande de transport), avec l'appui des AOM. Cette démarche permettait de réguler la demande de transport lorsque l'offre est contrainte. Ce dispositif a été déployé à travers une campagne de communication ("anticiper les jeux") et un site internet, pour influencer les comportements de déplacement en incitant soit à télétravailler, soit à modifier les itinéraires ou horaires de déplacement.

En anticipation du trafic exceptionnel, IdFM (Ile-de-France Mobilités) a mis en place une méthode par étapes pour répondre au mieux aux besoins de mobilité lors des Jeux :

1. Modélisation du trafic par tranches horaires, incluant les cérémonies d'ouverture et de clôture.
2. Elaboration des plans de transport sur la base des échanges avec le COJOP, la préfecture, le ministère des transports, les collectivités et les opérateurs : à partir des données transmises par Paris 2024, des données météo, IdFM a pu déterminer au mieux l'offre nécessaire et notamment déterminer les emplacements des gares routières pour les spectateurs sur des sites de compétition éloignés de stations pérennes.
3. Commande de l'offre de transport aux opérateurs, notamment sur les renforts nécessaires et la signalétique à mettre en place.
4. Développement d'un calculateur d'itinéraires simplifié, et de nouveaux algorithmes pour orienter les usagers vers les lignes les moins fréquentées.

Des solutions mises en place pour le transport des spectateurs :

→ **Augmentation de 15 % de l'offre de métro, RER et trains** pendant les Jeux, avec une hausse atteignant jusqu'à **25 % pour les lignes desservant les sites de compétition**, comparé à une offre estivale habituelle. Cependant, cela représente une diminution de 15 % par rapport à une offre hors vacances scolaires.

→ Mise à disposition de **1 000 bus dédiés pour les publics accrédités**, équivalant à la flotte de bus d'une ville de la taille de Lyon, pour transporter les médias, athlètes et délégations.

→ **Des navettes spectateurs zéro diesel dédiées à la desserte des sites les plus éloignés** des gares. 6 sites de compétition étaient concernés : Vaires-sur-Marne, le Château de Versailles, le Golf national et la Colline d'Elancourt à Saint-Quentin-en-Yvelines, Roland-Garros et le Parc des Princes. A Lille, des bus spécifiques ont été mis en place entre le quartier des gares et le stade.

→ Création de **parkings relais connectés aux réseaux de transports en commun** pour les sites de compétition éloignés. Ces infrastructures permettent un accès facile et pratique aux sites via les transports collectifs.

Une communication efficace avec les spectateurs :

Un plan de transports en commun n'est efficace que s'il est clair et respecté par les spectateurs. C'est pourquoi il est nécessaire de maîtriser les déplacements grâce à une communication multicanale. Paris 2024 et IdFM ont mis en place différentes méthodes de communication :

- **Des guides pour les spectateurs** : Des indications étaient fournies pour rejoindre chaque site de compétition. Plus particulièrement, il était essentiel d'organiser ces informations en **hiérarchisant les modes de transport prioritaires** : carte générale, accès en transport en commun, mobilités actives, et enfin parkings relais. Lorsque des parkings pour véhicules motorisés étaient mis à disposition des spectateurs, Paris 2024 ne les mentionnait pas directement mais redirigeait vers le site de l'Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM).



- **Une signalétique claire et un affichage systématique dans les transports** : Une signalétique spécifique a été déployée dans les gares et stations afin d'orienter les spectateurs dès leur arrivée sur le réseau de transports en commun. Des autocollants et des annonces sonores dans les rames associaient chaque arrêt au site de compétition correspondant, facilitant ainsi l'orientation des voyageurs.
- **Des zones d'attente en gare** : Afin d'éviter une congestion sur les quais de RER et métros, des zones d'attente ont été aménagées dans certaines gares avec des indications du type « À partir d'ici, temps d'attente estimé : X minutes », permettant de fluidifier l'embarquement et de mieux gérer les flux de spectateurs.
- **Des applications et sites internet**. Au-delà des applications et sites des AOM utilisées habituellement par les usagers des réseaux, IdFM a développé particulièrement pour les Jeux l'application « **Transport Public Paris 2024** » pour optimiser les déplacements des spectateurs dans le cadre des Jeux. Le ministère en charge des Transports a également mis en place le site <https://anticiperlesjeux.gouv.fr/> afin de centraliser toutes les informations relatives aux transports sur l'ensemble du territoire dans le cadre de la démarche TDM.
- **Un échange facilité avec d'autres applications de déplacement urbains et de calculs d'itinéraires** (Google Maps, Citymapper, ...) qui sont utilisées au quotidien par les spectateurs. IdFM a donc travaillé avec ces applications pour s'assurer que les informations communiquées aux usagers du réseau de transports en commun soient bien celles définies avec Paris 2024. Cette mise en commun de l'information permet une meilleure maîtrise des flux de spectateurs et de s'assurer que des modifications du trafic soient communiquées le plus vite possible à tous.
- **Des bénévoles pour aider les spectateurs sur chaque site**. Au-delà des informations transmises, la forte présence humaine pour assurer les liaisons à pied entre les arrêts de transport en commun et les sites de compétition permet de fluidifier le trafic et accompagner au mieux les spectateurs.

Les transports en commun

L'intégration de l'accessibilité au plan de transport :

Les dispositifs d'accessibilité pour les PSH (Personne en Situation de Handicap) ou PFR (Personne en Fauteuil Roulant) sont à intégrer pleinement au plan de transport. Pour les Jeux, le gouvernement a mis en place un site d'information [Infos accessibilité](#) et le plan de transport a été réfléchi pour permettre l'accessibilité des sites. Le réseau de métro parisien étant encore peu accessible pour les PMR (personnes à mobilité réduite), une exception à la restriction de circulation des voitures a été faite pour les personnes en situation de handicap. De plus, des services de navettes ont été mis en place pour les PFR dans les différentes collectivités accueillant des épreuves (renforcement des offres préexistantes ou développement de nouvelles).

Pour aller plus loin

Favoriser la gratuité des transports en commun :

Lors des Jeux, cette mesure avait été proposée lors de la candidature de Paris 2024, mais les investissements importants réalisés pour renforcer le réseau et le contexte économique ont rendu cette mesure inapplicable en Ile-de-France. Elle a cependant pu être mise en place sur d'autres sites de compétition, notamment à Nantes où les transports en commun étaient gratuits les jours de match pour les détenteurs de billets de H-3 à H+2 et à Saint-Etienne où ils étaient gratuits en jour de match pour les détenteurs de billets pour la session.

Favoriser le recours au covoiturage :

Paris 2024 ayant choisi une stratégie uniquement axée sur les transports en commun et les mobilités actives, le covoiturage n'a pas été mis en avant mais demeure une option subsidiaire lorsque l'usage de la voiture est inévitable. Un article a notamment été publié sur le site *Anticiper les Jeux* du ministère en charge des Transports pour **faire la promotion des avantages du covoiturage et des aides et dispositifs mis en place par les collectivités d'Ile-de-France**. Le site étant désactivé depuis octobre 2024, vous pouvez retrouver plus d'informations sur [Ecologie.gouv.fr/covoiturage](https://ecologie.gouv.fr/covoiturage) ou la plateforme [Agir pour la transition écologique](#) de l'ADEME.

Ressources complémentaires :

- [Impact CO₂ – Transport \(ADEME\)](#) : outil permettant l'évaluation et la comparaison des émissions de CO₂ associées aux différents modes de transport empruntés par les participants d'un événement. **Son intégration sur un site internet**, notamment lors de la réservation des billets ou dans les communications destinées aux spectateurs, peut constituer un **levier efficace pour encourager l'usage des transports en commun et des mobilités douces**.
- [Informations accessibilité Paris et IDF \(Paris 2024\)](#) : note reprenant les liens utiles aux personnes en situation de handicap pour organiser leur voyage en Île-de-France.

Bibliographie :

Paris 2024 :

- [Le rapport héritage post-jeux - décembre 2024](#) : Bilan complet des actions mises en œuvre et des transformations concrètes laissées par les Jeux, présenté sous forme de retour d'expérience structuré. Utile pour identifier les mesures répliquables et les enseignements clés.

Rédigé avec le concours de :

- Julien Palese - Manager plans de transport, *Paris 2024*
- Marie Lacassin Mayeux - Coordinatrice du volet Transport des Jeux de Paris 2024, *Ile-de-France Mobilités*

10. L'intégration du vélo à la stratégie mobilité

Les Jeux comme accélérateur des « plans vélo »

Dans le cadre d'un grand événement sportif, la mise en place d'une stratégie de **mobilités actives** est nécessaire pour répondre à plusieurs enjeux majeurs : réduire l'impact environnemental des déplacements, désengorger les infrastructures de transport existantes, et promouvoir des modes de vie sains et durables. Pour les collectivités, ces efforts ne se limitent pas à l'événement lui-même ; ils offrent une opportunité unique de développer des infrastructures **pérennes** qui profiteront aux habitants sur le long terme.

Le contexte des Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) de Paris 2024 a joué un rôle d'accélérateur pour les « plans vélo » des différentes villes hôtes, mettant en lumière l'efficacité des mobilités actives et renforçant leur adoption à travers le territoire. Bien que l'objectif principal de la stratégie mobilités de Paris 2024 ait été d'assurer l'accessibilité des sites de compétition en transport en commun, le vélo a occupé une place centrale dans cette approche, notamment grâce aux initiatives portées par la Ville de Paris.

La marche à pied, bien qu'elle n'ait pas fait l'objet d'une stratégie dédiée, a naturellement été intégrée à la logistique spectateurs. Des cheminements piétons ont été aménagés entre les gares et les sites de compétition, accompagnés d'une signalétique adaptée permettant d'orienter le public à pied et de fluidifier les flux. Ce volet reste néanmoins complémentaire à la stratégie vélo, qui s'est révélée être le pilier principal des mobilités actives durant les Jeux.

De bonnes pratiques pour favoriser les déplacements à vélo

Pour rendre possible les déplacements à vélo du plus grand nombre lors des Jeux, il est nécessaire de travailler sur 4 piliers :

1. Un réseau cyclable capacitaire et continu
2. Une offre de places de stationnement sécurisées
3. Une offre de vélos en libre-service
4. Une communication importante.

1 - Un réseau cyclable capacitaire et continu :

Dans le cadre des Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) de Paris 2024, le développement du réseau cyclable relevait de la responsabilité des collectivités locales. **Un réseau de 415 km de voies cyclables a été mis en place pour relier les sites olympiques franciliens.** Toutefois, l'approche a également visé à connecter les sites olympiques aux principales gares et hubs de transport en commun, encourageant une intermodalité combinant vélo et transports durables tels que trains et métros. Ce réseau cyclable est le fruit d'une collaboration entre plusieurs projets structurants, notamment le **plan vélo qui a permis de rendre cyclables 342 km de routes départementales de Seine-Saint-Denis**, les initiatives de la Métropole du Grand Paris, le réseau Vélo Ile-de-France, et les projets portés par la Ville de Paris.

L'ensemble de ces aménagements est **pérenne**, s'inscrivant dans des plans d'extension des réseaux cyclables en Île-de-France, avec un objectif à long terme de faciliter des déplacements durables dans toute la région. En plus de ces voies pérennes, **la Ville de Paris a dû s'adapter aux différentes contraintes liées aux sites olympiques intramuros et aux différentes étapes de leur installation**. Un calendrier a donc été établi en amont des Jeux, avec planification des contraintes, un an avant l'événement. Pendant les Jeux, ce calendrier précisait chaque jour les ajustements de signalisation nécessaires en fonction des épreuves et des opérations de montage ou démontage des sites.

Pour la Ville de Paris, deux événements préliminaires ont permis de préparer les équipes à l'adaptation rapide de la circulation, exigée par le contexte exceptionnel des Jeux. Le premier, la crise COVID et les confinements, a offert un cadre inattendu pour tester des mesures **d'urbanisme tactique**, avec des aménagements légers et adaptables face à la baisse du trafic routier et à l'essor des mobilités actives. Le second, la Coupe du Monde de Rugby en 2023, a permis d'expérimenter des dispositifs de signalisation et des solutions de stationnement dans un cadre événementiel plus traditionnelle.

Le Cerema a notamment publié un guide sur le sujet des aménagements cyclables provisoires. **Ce guide saura être utile à un organisateur d'événement souhaitant privilégier les déplacements en mobilités douces.** [Aménagements cyclables provisoires : tester pour aménager durablement, Cerema 2020](#)

2 - Une offre de stationnement à la hauteur des exigences et contraintes :

Pour garantir une expérience utilisateur optimale lors d'un grand événement sportif international (GESI), le stationnement vélo doit répondre à des exigences de sécurité et de praticité tout en s'adaptant aux contraintes du site et aux besoins spécifiques de l'événement. Deux approches principales existent :

1. **Infrastructures pérennes** : elles sont justifiées si elles s'intègrent dans un plan d'aménagement durable du territoire, avec des bénéfices clairs pour la population après l'événement (par exemple, en zones urbaines ou périurbaines où la demande en stationnement sécurisé est constante).
2. **Solutions temporaires** : plus flexibles et rapides à mettre en place, elles s'imposent pour des sites accueillant des événements ponctuels ou lorsqu'une infrastructure permanente n'est pas viable économiquement ou spatialement.

Quels critères pour guider le choix ?

Le choix entre ces deux options dépend de plusieurs facteurs :

- **Durée et fréquence des besoins** : un site utilisé régulièrement justifie une infrastructure pérenne.
- **Contraintes spatiales et urbaines** : les terrains disponibles, même temporairement, influencent la faisabilité de chaque solution.
- **Budget et priorités des organisateurs** : une infrastructure temporaire est souvent moins coûteuse à court terme.
- **Impact sur le territoire** : les infrastructures pérennes doivent s'inscrire dans une stratégie locale de mobilité active, avec une vision à long terme

Dans les deux cas, certaines **fonctionnalités essentielles** doivent être privilégiées pour garantir un stationnement adapté et sécurisé :

- Parkings sécurisés avec des barrières
- Surveillance des vélos par des agents
- Accès facile
- Dépôt et retrait rapide
- Signalétique et communication
- Gratuité

→ Une **“stratégie vélo spectateur”** a été développée par Paris 2024 dès 2023 pour anticiper les mobilités et définir les objectifs à atteindre. Les sites ont été tous étudiés et des prévisions ont été réalisées à plusieurs fins :

- **Identification des emplacements optimaux :**

Tous les sites ont été analysés pour déterminer les meilleurs emplacements pour les parkings vélo, en tenant compte :

- Des périmètres de sécurité souvent étendus.
- De la concentration des parkings gérés par Paris 2024, des parkings existants et des stations de vélos en libre-service, afin de garantir une signalétique claire et cohérente.

- **Anticipation des capacités nécessaires :**

Les capacités des parkings temporaires ont été établies à partir de prévisions intégrant la part modale du vélo, calculée en fonction des comportements des habitants et des spectateurs. Grâce à cette approche et au soutien financier de l'État et des collectivités, plus de 27 000 places de stationnement vélo temporaires ont pu être installées.

- **Organisation des horaires et du personnel :**

Les horaires de mise à disposition des parkings ont été ajustés pour répondre aux flux des spectateurs :

- Arrivée progressive étalée sur **1h30 avant les sessions**.
- Départ étalé sur **1h après la fin des sessions**. Cette planification a permis une gestion fluide et une disponibilité optimale des infrastructures et du personnel

3 - Une offre de vélos en libre-service renforcée pendant l'évènement :

Le nombre de vélos à disposition en libre-service est le premier élément à considérer car la majorité des spectateurs de GESI ne résident pas près du lieu de l'évènement, ne s'y rendront pas avec leur vélo personnel et sont donc dépendants de l'offre proposée par l'organisateur, la collectivité ou des entreprises de location. **Dans le cas des Jeux Olympiques de Paris 2024, les offres préexistantes se sont vues renforcées par l'implication des collectivités.** Dans Paris par exemple, dix stations de Vélib' éphémères ont été installées à proximité des sites de compétition. Additionnellement, une centaine de stations ont été agrandies et 10 000 Vélib' ont été commandés pour renouveler et augmenter la flotte déjà existante. D'autres collectivités ont échangé avec des opérateurs de vélo en free floating (vélos à disposition non rattachés à une borne ou une station) pour déployer une offre ponctuelle pendant les Jeux (+5 000 vélos pour les flottes de Lime et de Dott). **Ces exemples montrent en pratique la nécessité de collaboration et de partage avec les collectivités pour développer leur offre de service vélo. Un évènement sportif peut être un levier pour déployer une offre de mobilité pérenne plus décarbonée au quotidien.**

4 - Une communication ciblée et multicanale :

Une communication massive, cohérente et efficace est indispensable pour qu'un maximum de visiteurs envisagent de se déplacer à vélo. **Il est nécessaire d'informer le plus grand nombre de l'existence de cette possibilité, et mettre en avant ses qualités pour que le public s'y intéresse.** Quatre moyens principaux ont été mis en place :

- En amont sur le site anticiperlesjeux.gouv.fr, déployé par le ministère des Transports, différentes publications ont été faites pour inciter à l'utilisation du vélo. Des newsletters sur le site de la Ville de Paris rendaient également compte des modifications de circulation pour les cyclistes.
- Dans les guides spectateurs, transmis lors de l'achat d'un billet, les possibilités de transport et de parking pour les vélos sont indiquées sur les plans des sites.

Le vélo

- Signalétique sur place avec des oriflammes/kakemono pour à la fois mettre en visibilité le parking pour les spectateurs venus en vélos mais également pour informer indirectement les spectateurs de la possibilité de venir à vélo. La Ville de Paris a également dû adapter la signalisation sur le terrain en fonction des différentes déviations et des perturbations liées aux Jeux.
- L'échange d'informations avec les applications de navigation GPS pour communiquer efficacement et au plus grand nombre les modifications de circulation.

Il est essentiel de porter une attention particulière à la gouvernance de la stratégie mobilités actives d'un événement. L'attribution des rôles en phase de candidature pour une ville peut faire varier les compétences attribuées aux organisateurs. Par exemple, il se peut qu'il soit demandé à la collectivité de se charger de l'ensemble du dispositif de mobilités actives.



Zoom sur les délégations à des prestataires

Un prestataire spécialisé fournit des solutions de parking temporaire pour les événements, permettant aux spectateurs de garer leurs vélos à proximité. Ces parkings, conçus sur mesure, sont généralement référencés sur une carte, surveillés par des équipes dédiées et sécurisés par des barrières ou autres dispositifs. Voici quelques exemples de prestataires proposant ce type de services : 12.5, Wheelskeep, La Ruche à Vélos, Yaka Event, KeepMyBike, Cykleo, Playground, Hudjo, Békille, Cyclope, Altinnova, etc.

Pour aller plus loin

Les conditions de circulation pour consolider l'usage du vélo :

Au-delà des aménagements créés pour les Jeux, leur pérennité dépend aussi de la qualité de circulation. Sécurité, confort et visibilité sont essentiels pour encourager la pratique. Cela implique :

- Un meilleur **éclairage** sur les parcours cyclables,
- Une **signalisation claire et continue**,
- Des **dispositifs de protection** (barrières, marquages au sol),
- Et un **contrôle renforcé** du respect des voies cyclables par les autres usagers.

Ces éléments pourraient être adaptés suite à un retour d'expérience collectif et intégrés à un plan d'investissement post-événement.

Renforcer la coordination avec les collectivités pour adapter l'offre vélo :

Une meilleure communication des prévisions de fréquentation par site et par jour permettrait aux collectivités d'anticiper les besoins en stationnement, guidage ou infrastructures temporaires. Cela favoriserait également une meilleure gestion des flux aux abords des sites. Par ailleurs, un dialogue en amont faciliterait l'autorisation d'opérateurs de free-floating, souvent absents pendant les grands événements, élargissant ainsi l'offre de mobilité pour les trajets du dernier kilomètre.

Ressources complémentaires :

- [Formation « Favoriser le vélo dans mon événement » \(réseau éco-événement REEVE\)](#) : module de formation du thème « Favoriser la mobilité durable de vos événements ».

Bibliographie :

Paris 2024 :

- CCTP - Stationnement vélos : Cahier des charges fourni par Paris 2024 lors de l'appel d'offre pour les besoins en parkings vélo pour les Jeux Olympiques et Paralympiques.
- Stratégie vélo : Stratégie définissant les besoins de Paris 2024 en fonction de leurs objectifs associés. Au sein de ce document sont présentés des chiffres précis reprenant leurs besoins, ainsi que les méthodes de calcul ayant permis de les obtenir.

Rédigé avec le concours de :

- Océane Célié – Ancienne cheffe de projet mobilités actives, *Paris 2024*
- Nathalie Daclon – Mission Vélo, responsable du pôle Culture Vélo, *Ville de Paris*
- Claire Bailly – Chargée de mission stationnement vélo, *Ville de Paris*

11. Une fourniture d'énergie limitant les émissions de gaz à effet de serre

Une stratégie énergétique à la hauteur des enjeux

L'alimentation énergétique des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 (JOP24) représentait un défi majeur. En effet, garantir une **distribution d'énergie fiable et continue** sur plus de **40 sites** impliquait de couvrir plusieurs besoins essentiels.

Type d'énergie	Usages principaux
Électricité	Infrastructures sportives et temporaires • Éclairage, systèmes de sécurité • Diffusion TV • Équipements numériques et informatiques • Systèmes de notation et chronométrage
Chauffage, Refroidissement, Climatisation	Village des Athlètes • Village des Médias • ZAC Saulnier • Centre Aquatique Olympique
Mobilité & carburants alternatifs	Bus électriques et à hydrogène pour les accrédités • Bornes de recharge électrique pour les véhicules officiels et infrastructures événementielles

Traditionnellement, les grands événements s'appuient majoritairement sur des groupes électrogènes, principalement au diesel, générant d'importantes émissions de CO₂ et de particules fines. Paris 2024 a fait le pari d'une approche radicalement différente, avec un **objectif clair : prioriser une électricité 100 % renouvelable** pour alimenter les sites via le réseau public ainsi que des énergies vertes pour la chaleur et la mobilité, avec un recours réduit au maximum aux énergies fossiles.

Pour y parvenir, **trois axes majeurs ont structuré la stratégie énergétique** :

1. Raccordement au réseau électrique et approvisionnement en électricité 100 % renouvelable via des Garanties d'Origine EDF
2. Sobriété énergétique et optimisation des infrastructures, avec une réduction maximale des consommations
3. Déploiement de solutions innovantes bas carbone (photovoltaïque, batteries, hydrogène vert, biocarburant) pour les sites isolés ou les besoins spécifiques.

Un bilan carbone inédit : à l'issue des Jeux, Paris 2024 a divisé les émissions de GES liées à l'énergie par 5 par rapport à un événement de même envergure. L'électricité a été fournie à 100 % en énergie renouvelable, et l'usage des groupes électrogènes a été limité à seulement 1,6 % des besoins énergétiques.

De bonnes pratiques pour fournir de l'énergie décarbonée

Un raccordement des infrastructures sportives au réseau électrique :

Habituellement, les stades et aréas ont recours à **des groupes électrogènes diesel** pour **78%** de leur consommation énergétique, notamment pour faire face aux pics de demande. Paris 2024 a travaillé avec Enedis pour raccorder directement tous les sites de compétition au réseau électrique public, garantissant un approvisionnement en énergie fiable et renouvelable. Des systèmes de secours ont été doublés pour garantir un approvisionnement électrique continu. Chaque site critique bénéficiait de plusieurs sources d'alimentation indépendantes, permettant de pallier toute défaillance. Cette redondance a été appliquée depuis les postes sources RTE jusqu'aux sites de compétition, assurant une alimentation stable et fiable, sans risque d'interruption. Ainsi, à l'issue des Jeux, **98,4 % des besoins en électricité ont été couverts par le réseau**, alimenté exclusivement par quatre parcs éoliens et deux centrales photovoltaïques, garantissant une électricité **100 % renouvelable** et certifiée par des Garanties d'Origine. Globalement, selon Paris 2024, l'approvisionnement en énergie renouvelable et le raccordement au réseau ont permis **d'éviter l'émission de 17 200 tonnes de CO₂**.

Des bornes électriques événementielles rétractables : un héritage durable :

A destination des collectivités, ce dispositif d'Enedis, soutenu par l'Etat via le plan France 2030 dont l'ADEME est opérateur, a été développé sous l'impulsion de Paris 2024 pour faciliter les raccordements des opérations événementielles sur l'espace public. L'objectif est de fournir un matériel innovant **pour des branchements temporaires** plus rapides et adaptés, simplifiant ainsi les démarches des organisateurs d'événements.



Borne électrique événementielle rétractable sur la place du Trocadéro (Source : ENEDIS)

Ce matériel escamotable **moins émetteur en CO₂ et particules fines** se rétracte sous la voirie entre deux événements, permettant de réduire les nuisances visuelles et l'encombrement urbain, répondant ainsi aux attentes des collectivités. Il offre une solution avec un coût équivalent aux solutions carbonées et inférieur à des branchements provisoires répétitifs. Les organisateurs gèrent directement leur contrat d'énergie avec le fournisseur de leur choix et l'installation du réseau intérieur de leur événement comme ils le faisaient avec des groupes électrogènes.

Les collectivités retenues lors du premier appel à candidature étaient : Aix les Bains, Bouliac, Bréal Sous Montfort, Chamonix, Dijon, St Etienne, Orléans, Montpellier. Chacune d'entre elle a été soutenue financièrement par Enedis et l'Etat à travers l'installation d'au moins une borne électrique événementielle.

L'énergie

En plus de cet appel à candidature France 2030, 6 bornes ont été installées à Paris à l'occasion des Jeux sur les sites du Trocadéro, de la Concorde et des Invalides.

Une accélération du recours aux énergies renouvelables :

En complément du réseau électrique, le développement des énergies renouvelables a été favorisé pour couvrir les besoins restants avec une énergie à faible impact carbone.

- Développement des réseaux de chaleur

Plusieurs projets ont été soutenus par l'Etat via le Fonds Chaleur de l'ADEME :

- Réseau chaud-froid du Village des Athlètes alimenté à 65 % par la géothermie, couvrant l'ensemble du quartier Pleyel, permettant d'éviter 4500 tCO₂/an.
- Réseau de chaleur du Village des Médias (Dugny et Le Bourget) : alimenté à 90% d'énergie renouvelable, dont 62 % de géothermie profonde.
- Récupération de la chaleur fatale du datacenter Equinix (Saint-Denis), permettant de chauffer la ZAC Saulnier et le Centre Aquatique Olympique, soit une valorisation de 7 500 MWh/an, évitant 2 000 tCO₂/an.

- Le solaire pour alimenter les infrastructures

Pour réduire la dépendance des infrastructures au réseau électrique et favoriser l'autoconsommation, de nombreux équipements ont été équipés de panneaux photovoltaïques. Sur la Zone d'aménagement concerté (ZAC) du Village Olympique et Paralympique, l'installation solaire génère une production annuelle de 1 400 MWh, couvrant l'équivalent de 600 foyers et assurant environ 20 % des besoins énergétiques du site. De son côté, le Centre Aquatique Olympique bénéficie de 4 700 m² de panneaux photovoltaïques, produisant 620 MWh par an, une énergie principalement autoconsommée sur place pour réduire l'impact énergétique du bâtiment.

La conception d'infrastructures sobres et résilientes :

La meilleure énergie reste celle qu'on ne consomme pas. Ainsi, dès la conception des infrastructures pérennes, la SOLIDEO a intégré des objectifs de sobriété énergétique.

- S'adapter au climat futur : une anticipation jusqu'en 2050

Pour garantir la **résilience des bâtiments** face aux évolutions climatiques, la SOLIDEO a collaboré avec Météo France afin de **simuler le climat de 2050** et d'adapter la conception des infrastructures, démarche ayant notamment profité au Village des Athlètes. Cette approche a permis de fixer des **objectifs stricts de sobriété énergétique**, limitant la consommation de chauffage à moins de 25 kWh/m²/an pour les logements et celle du rafraîchissement à moins de 10 kWh/m²/an pour les bureaux.

- Intégration de la sobriété dès la phase de construction

Pour atteindre ces performances, plusieurs solutions ont été intégrées dès la conception, parmi lesquelles une **architecture bioclimatique**, des dispositifs de **rafraîchissement urbain** et l'installation de **planchers rafraîchissants**, garantissant un confort thermique optimal tout en réduisant les besoins en énergie

→ Pour en savoir plus, cf. le [rapport environnemental de la SOLIDEO](#)

Des solutions temporaires innovantes pour les sites éloignés :

Pour les sites éloignés du réseau d'électricité public pour lesquels le **raccordement** était **impossible**, Paris 2024 a mis en place des **solutions alternatives aux groupes électrogènes diesel** :

- Des **packs batteries mobiles** livrés et opérés par Enedis, nécessitant l'anticipation des recharges à des postes de distribution publique. Au totale, selon le rapport Durabilité et Héritage de Paris 2024, plus de 15 MWh de stockage d'énergie en batteries ont été utilisés, réduisant ainsi la dépendance aux combustibles fossiles.

- Des **groupes électrogènes à hydrogène bas carbone** livrés et opérés par GL Events – Loxam. A noter, pour être considérés « bas carbone », ces groupes électrogènes doivent être alimentés par de l'hydrogène produit à partir d'électricité issue du réseau français bas carbone ou de sources renouvelables.

Au niveau du Village des Athlètes, des **solutions photovoltaïques temporaires** ont été mises en place par EDF pour alimenter des **installations éphémères** :

- Une ombrière photovoltaïque souple sur la gare routière du Village des Athlètes, de 800 m². Celle-ci se compose de cellules souples en couche mince CIGS (cellule cuivre indium gallium et sélénium) de 1,3 mm d'épaisseur, pour une puissance totale de 88 kWc. Cette ombrière a permis d'alimenter en journée en moyenne 80% de la consommation d'électricité du centre d'accueil et d'information des délégations internationales (Team Processing Center).
- Une centrale solaire mobile flottante de 470 m² sur la Seine. D'une puissance de 78 kWc, elle produisait en journée 70% de la consommation du centre commercial provisoire de la place du Village des athlètes. Montable et démontable en 24h, la structure sera réutilisée dans d'autres contextes (humanitaire, événementiel, etc.).

Pour aller plus loin

Encourager le recours à des énergies renouvelables mobiles :

L'expérimentation de Paris 2024 prouve qu'il est possible de remplacer largement les groupes électrogènes diesel. Les collectivités peuvent s'appuyer sur ce retour d'expérience pour :

- Déployer des batteries mobiles ou mutualisées entre événements,
- Louer ou acheter des groupes électrogènes à hydrogène bas carbone, si l'approvisionnement est garanti.
- Intégrer des ombrières ou centrales photovoltaïques mobiles dans les sites temporaires.

Pérenniser le suivi énergétique en temps réel :

Le dispositif Trackelec, utilisé par Paris 2024, permettait de suivre en temps réel la consommation énergétique et de retracer les sources d'énergie. Un tel outil peut être généralisé dans les grands événements pour piloter les consommations, ajuster les usages et garantir la transparence vis-à-vis du public ou des partenaires.

Favoriser la mutualisation et la planification des besoins énergétiques :

Un pilotage énergétique efficace repose aussi sur **l'anticipation** :

- Mutualiser les besoins énergétiques entre prestataires ou entre plusieurs sites,
- Intégrer les contraintes énergétiques dès la phase de conception (implantation, orientation, stockage, puissance disponible),
- Collaborer en amont avec les gestionnaires de réseau pour éviter les solutions de secours coûteuses et carbonées.

Exemple : lors des Jeux, plusieurs infrastructures temporaires de Paris 2024 ont été regroupées géographiquement pour partager une même alimentation électrique, réduisant ainsi les besoins en groupes électrogènes. Cette logique de mutualisation a été appliquée notamment dans la zone de la Concorde, où les installations de plusieurs disciplines partageaient un raccordement optimisé au réseau public, complété par des batteries stationnaires.

Ressources complémentaires :

Base Empreinte® (ADEME) : Base publique de données d'impacts environnementaux (GES, eau, ressources, etc.) pour estimer l'empreinte énergétique d'un équipement ou d'un service et alimenter une stratégie d'éco-conception.

Bibliographie :

Paris 2024 :

- [Le rapport héritage post-jeux - décembre 2024](#) : Bilan complet des actions mises en œuvre et des transformations concrètes laissées par les Jeux, présenté sous forme de retour d'expérience structuré. Utile pour identifier les mesures répliquables et les enseignements clés.

12. Une gestion responsable de la ressource en eau

Minimiser les impacts environnementaux

Alors que le dérèglement climatique accélère la fréquence des épisodes de sécheresse pendant la période estivale, estimer les quantités d'eau nécessaires, identifier des actions de réduction et anticiper les vulnérabilités constituaient des défis importants pour Paris 2024. Les épisodes de sécheresse seront multipliés par 4 environ par rapport à l'ère préindustrielle selon un scénario à +3 °C⁴, ainsi **les efforts sur la gestion de la ressource en eau devront progresser dans les années à venir.**

Lors de l'organisation d'événements sportifs, la consommation d'eau est rarement anticipée ou limitée. Néanmoins, Paris 2024 a pris en compte ce sujet dans sa stratégie dès l'amont non seulement pour limiter les impacts environnementaux mais aussi minimiser les impacts sur la biodiversité.

De bonnes pratiques à retenir

1) Estimer en amont :

La première étape de toute préservation de la ressource en eau est l'identification des principaux postes de consommation. Les équipes de Paris 2024 en ont dégagés 6 pouvant être répartis en 2 catégories :

- **Population :**
 - Hydratation
 - Sanitaires
 - Récupération des athlètes
- **Équipements :**
 - Besoins liés aux compétitions (Entretien des terrains, eau des piscines, équipements...)
 - Nettoyages des sites
 - Autres usages (brumisation, arrosage des espaces verts...)

Une fois les postes d'usages identifiés, il fut nécessaire d'adopter une stratégie en deux temps : **estimer la demande** de chaque poste puis **identifier les leviers de réduction** les plus efficaces.

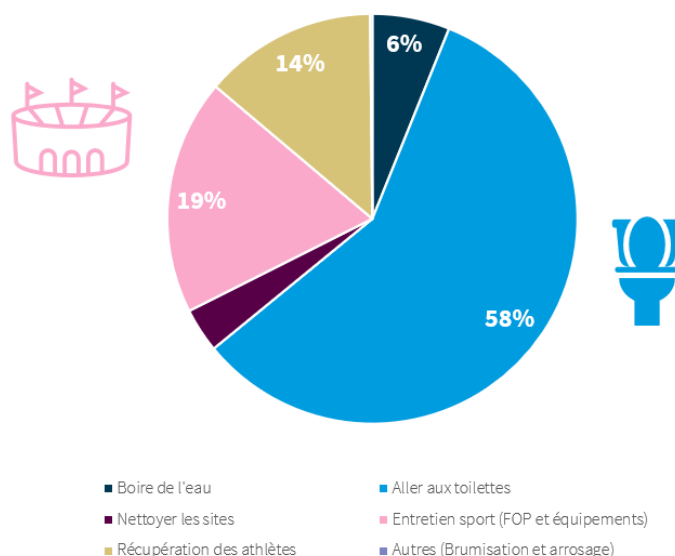
La démarche suivante fut suivie :

1. Détermination du périmètre
2. Formulation d'hypothèses
3. Tests en réel
4. Collecte de données et adaptation des hypothèses
5. Analyse des données et conclusions

Les estimations obtenues ci-dessous par Paris 2024 pour les sites de compétition sont claires : **les sanitaires constituent le poste le plus hydrovore avec plus de 50 % de la consommation totale des sites de compétition. Les besoins liés au sport** (remplissage des bassins, arrosage...) **représentent le deuxième poste de consommation** avec près de **20 %** du volume total. Les efforts de réduction de Paris 2024 se sont donc essentiellement concentrés sur ces deux postes d'usages.

⁴ La trajectoire de réchauffement de référence pour l'adaptation au changement climatique (TRACC), Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires.

La ressource en eau



Répartition des consommations d'eau des sites de compétition de Paris 2024 (estimation Paris 2024)

2) Minimiser les consommations :

Sanitaires

Malgré l'incompressibilité de l'utilisation des sanitaires, la consommation d'eau de ces systèmes peut être considérablement réduite grâce à diverses mesures.

Les actions principales mises en place par Paris 2024 :

- **Réglage des débits d'eau pour les chasses d'eau** des toilettes temporaires : réduction de la consommation d'eau d'environ 33 % par chasse d'eau.
- **Bouton-poussoir double chasse d'eau** : utilisation de 4,5 L d'eau au lieu de 8 L.
- **Ajout de mousseurs/aérateurs sur les robinets de lavabo** : environ 65 % d'économie.
- **Installation de toilettes sèches** : ne nécessite pas d'eau, et ses déchets ont pu être collectés et compostés puis revalorisés en biofertilisant.
- **Installation de toilettes autonomes** (non raccordé au réseau) : leur consommation se situant entre 0,1 L et 0,15 L par utilisation, elles ont un impact bien plus faible que des chasses d'eau classiques première.



Zoom sur la cérémonie d'ouverture des JO

La demande en eau des toilettes autonomes étant d'environ 0,1 L par utilisation contre 8 L pour des sanitaires classiques. Le choix d'installer 595 toilettes autonomes parmi les 700 nécessaires au déroulement de la cérémonie d'ouverture a permis **l'économie de près d'une piscine olympique d'eau**. Il reste néanmoins important de rappeler que les toilettes autonomes bien qu'efficaces en eau présentent des effets néfastes sur la biodiversité et sur les pollutions diverses. D'autre part, l'urine des urinoirs de la cérémonie d'ouverture, environ 90 000 litres, a été valorisé en engrais agricoles par la start-up Toopi Organics.

La ressource en eau

L'ensemble des mesures prises par Paris 2024 sur les toilettes temporaires a permis **une baisse de l'emploi d'eau d'environ 15 %** pour le poste des sanitaires. Une utilisation plus répandue des solutions, notamment pour les sanitaires fixes, aurait contribué à une diminution plus importante.

Les efforts principaux de Paris2024 ont été concentrés sur les toilettes temporaires pour des raisons de facilité de mise en place. En revanche, il est essentiel que les infrastructures pérennes soient rénovées ou conçues de telles sortes à minimiser les besoins en eau



Zoom sur le bâtiment Cycle

Réalisation du groupement Icade-CDC Habitat accompagné notamment par l'entreprise Nereus, le bâtiment « Cycle » se compose de 26 logements et se situe dans le Village des athlètes. L'innovation mise en œuvre dans ce bâtiment porte sur le recyclage de 90 % des eaux usées (eaux noires et eaux grises) pour réutilisation dans les WC, l'arrosage des espaces verts, l'alimentation des lave-linges et le nettoyage des sols extérieurs, et ainsi de permettre 60% d'économie de consommation d'eau potable. Cette utilisation des eaux recyclées est autorisée pendant une phase d'expérimentation de 4 ans.

Besoins liés au sport (entretien, arrosage...)

Sur les différents sites de compétitions utilisés par Paris 2024, plusieurs méthodes low-techs ont été mises en place afin de baisser drastiquement l'utilisation de la ressource en eau.

Rappelons les bonnes pratiques à mettre en place par tout organisateur d'événement sportif également soucieux de sa consommation en eau :

- **Réutilisation d'eau pluviale** : récupérer l'eau de pluie qui est à privilégier systématiquement pour l'arrosage des terrains, l'entretien des espaces verts ou des équipements sportifs.
- **Doser l'arrosage et réduire le temps d'arrosage à la fin de journée**
- **Bâcher les courts après l'arrosage** : cela permet d'éviter une évaporation trop rapide.
- **Percer les terrains lors de l'arrosage** : quand des terrains synthétiques doivent être arrosés, il est recommandé de percer afin que l'eau pénètre mieux.
- **Rationner la consommation** : Par exemple, avec une limite à un seul nettoyage des bateaux du personnel de Paris 2024 et une limite de 10 litres par bateau d'athlète
- **Utilisation d'eau sous pression pour le nettoyage** : la mise sous pression permet un nettoyage moins hydrovore et plus efficace.



Zoom le site Yves du Manoir

Les épreuves de hockey sur gazon de Paris 2024 ont eu lieu sur un revêtement innovant développé par le fournisseur Polytan. Cette nouvelle technologie bas carbone contribue aussi à limiter le frottement sur le gazon et l'abrasion, ainsi la quantité d'eau nécessaire pour lubrifier le terrain est considérablement abaissée avec jusqu'à 35 % d'économie selon la météo.

Les actions réalisées par Paris 2024 ont contribué à **une réduction de 55 % des besoins d'eau liés aux compétitions sportives**. Au total, **près de 20 %** de la consommation en eau estimée a été évitée sur les sites de compétitions soit **l'équivalent de 12 piscines olympiques**.

Suivi des consommations :

MTD, leader mondial dans la fourniture de systèmes à eaux temporaires et partenaire de Paris 2024, a mis en place **un système de suivi en temps réel des consommations d'eau** grâce au compteur d'eau intelligent "smart water meter". Le déploiement de ce système permet d'identifier **les fuites accidentelles**, d'anticiper les pics de demande et de tirer des conclusions pour les prochains événements.

Pour aller plus loin

Sensibiliser à l'empreinte eau :

Une action supplémentaire pour la préservation de la ressource en eau est la sensibilisation des participants et organisateurs. Si les campagnes de sensibilisation portent souvent sur la gestion des déchets ou l'économie circulaire, la plateforme [Nos Gestes Climat](#) offre la possibilité **d'évaluer l'empreinte eau** et l'empreinte carbone de chaque individu en seulement **10 minutes**. De plus, **les kits de communication** mis à disposition ainsi que l'intégration de l'outil au sein de tout site web facilite grandement la diffusion des messages de sensibilisation. La création d'une campagne personnalisée dédiée à un événement ou à une organisation permet également d'explorer et d'analyser les données anonymisées d'empreinte eau et carbone des participants.

Étendre le périmètre d'action :

Les études d'anticipation de Paris 2024 sur la gestion de la ressource en eau se sont concentrées **sur les sites de compétitions uniquement et sans prendre en compte les phases de chantiers**. Il reste envisageable de prendre en compte celles-ci afin d'estimer puis de réduire la consommation de cette étape de l'événement et les autres sites de Paris 2024. Plus le périmètre d'étude est large et plus les mesures de réduction peuvent être variées et efficaces.

Ressources complémentaires :

- [Diffuser Nos Gestes Climat](#) (Nos Gestes Climat, ADEME, beta.gouv.fr) : Outils de diffusion de l'outil Nos Gestes Climat (intégration web, supports de communication...)

Bibliographie :

Paris 2024 :

- [Rapport Durabilité & Héritage post-jeux](#) : Bilan complet des actions mises en œuvre et des transformations concrètes laissées par les Jeux, présenté sous forme de retour d'expérience structuré. Utile pour identifier les mesures répliquables et les enseignements clés.

Rédigé avec le concours de :

- Caroline Louis – ex-Manager Economie Circulaire, *Paris 2024*

13. Une alimentation responsable, locale et solidaire

Repenser l'alimentation lors d'un événement comme les jeux

L'alimentation représente un levier majeur face aux défis environnementaux : elle est responsable d'environ **un quart des émissions de gaz à effet de serre mondiales**, ainsi que d'impacts importants sur la biodiversité, les ressources naturelles et la production de déchets.

Dans ce contexte, un événement de l'ampleur des Jeux Olympiques et Paralympiques offre une **opportunité unique d'agir à grande échelle** et de **sensibiliser des millions de personnes** à des modes de consommation plus durables.

Paris 2024 a ainsi mis en place une offre de restauration durable, visant à réduire l'impact environnemental des Jeux tout en encourageant l'adoption de nouveaux comportements.

Le sujet de l'alimentation englobe ici **les produits proposés, les boissons, la vaisselle, les services de distribution (fontaines à eau, à soda...), ainsi que la gestion des surplus et des déchets alimentaires.**

De bonnes pratiques à reproduire

Une vision ambitieuse pour une restauration durable :

Dès la conception du plan de restauration, Paris 2024 a construit une vision pour une restauration durable (*food vision*) afin de définir des objectifs précis sur lesquels s'aligner. Cette démarche s'est développée en collaboration avec différents acteurs de la restauration (agriculteurs, chefs, prestataires...).

Cette *food vision* est un document stratégique sur lequel se sont appuyés les équipes et prestataires du Comité d'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques (COJOP) afin de mettre en place une offre de restauration durable. Elle a permis aux managers de Paris 2024 de mobiliser leurs équipes sur les sujets d'alimentation durable via de la formation et la sensibilisation quotidienne des collaborateurs sur ces enjeux.

Afin de réduire l'impact environnemental global de la restauration, Paris 2024 a travaillé sur la réduction de l'impact des aliments et de la vaisselle ainsi que sur des systèmes de distribution de boissons.

Une gestion durable des aliments :

Une offre alimentaire pensée pour réduire l'empreinte carbone :

Proposer une offre alimentaire durable est un processus qui doit être anticipé, défini et planifié en amont, grâce à des actions de sourcing. Cela implique de sélectionner des produits et fournisseurs répondant à des critères stricts de durabilité comme la saisonnalité, la proximité géographique (rayon de 250 km) et les certifications environnementales et sociales. Pour les Jeux, Paris 2024 s'est concentré sur trois leviers : offre végétale, locale/de saison, et labellisée. Résultat : 80% des approvisionnements étaient locaux et 30% des achats concernaient des produits labellisés, incluant 15 % de produits biologiques.

L'alimentation responsable

- **Plus de végétale dans l'assiette :** Le recours à une alimentation plus végétale, intégrant notamment des ingrédients comme les légumineuses, a été l'un des leviers les plus efficaces pour réduire l'empreinte carbone des repas lors de Paris 2024. L'objectif initial de proposer 50 % de plats végétariens dans l'ensemble des offres de restauration a été surpassé, atteignant 55 % des repas servis, selon les données de consommation. Certains jours, pour les groupes spécifiques tels que les volontaires, le personnel et les prestataires, 100 % des repas étaient végétariens. Cette initiative novatrice s'est également traduite par une offre diversifiée pour le grand public, avec 40 % des plats principaux consommés sous forme végétarienne, soit le double de la moyenne habituelle de 20 % observée dans des événements similaires. Par ailleurs, dans les plats proposés aux spectateurs (sandwichs, plats chauds et froids), 60 % des recettes étaient végétariennes.

En termes d'émissions, cette stratégie a eu un impact notable : les plats végétariens génèrent en moyenne 0,51 kg de CO₂ par repas, contre 7,26 kg pour un repas contenant de la viande rouge, soit un impact carbone près de 15 fois inférieur. L'utilisation d'outils de suivi des ventes a permis de mesurer non seulement l'adhésion du public, mais aussi l'impact précis de ces initiatives, réduisant de 23 % l'empreinte carbone totale de la restauration par rapport à un scénario sans ces mesures.

- **Des produits locaux et de saison, au plus près des sites :** Pour réduire l'impact carbone imputé aux transports et minimiser l'impact sur la biodiversité, plus de **70% des fruits et légumes** consommés pendant les Jeux ont respecté des critères de saisonnalité et de proximité (tout produit issu d'un approvisionnement à moins de 250km).
- **Des labels pour garantir la qualité et la traçabilité :** 40% des produits alimentaires utilisés étaient **labellisés**, incluant des certifications telles qu'AB (Agriculture Biologique) et Origine France Garantie. Cette approche a renforcé la traçabilité et la qualité des produits proposés.

Ces trois leviers ont permis de réduire significativement l'impact carbone de l'offre alimentaire pendant les Jeux. Ils s'inscrivaient dans une stratégie visant à atteindre deux objectifs clés fixés par le comité pour la restauration des Jeux : réduire de moitié l'empreinte carbone des repas et snacks par rapport à la moyenne d'un repas français, et garantir un approvisionnement composé à 100 % de produits certifiés. En s'appuyant sur une analyse détaillée basée sur une trentaine de facteurs d'émission, un bilan carbone spécifique a été établi pour les activités de restauration. Grâce aux actions mises en place, l'impact carbone lié à la restauration a été réduit de 23 %, à consommation de repas constante, par rapport à une estimation sans mesures de réduction.

Lutter contre le gaspillage alimentaire :

Pour prolonger l'effort de réduction de l'impact environnemental, il est également nécessaire de limiter le gaspillage alimentaire. L'organisation de ce volet doit se faire **en amont** de l'évènement. En effet, la première tâche consiste à **estimer** au mieux les quantités de ressources alimentaires à produire afin de limiter le surplus. Les excédents peuvent ensuite être **redistribués** à des associations à mission sociale, afin d'en faire bénéficier l'environnement et des publics en situation de précarité.

Aux Jeux, Paris 2024 a signé une convention de collaboration avec Les Restos du Cœur, la Fédération Française des Banques Alimentaires ou encore le Chaînon Manquant dès début 2024 pour redistribuer les invendus. Le don d'invendus implique une gestion logistique et des moyens humains. Paris 2024 a pu pallier cette difficulté en faisant recours aux volontaires des associations partenaires pour récupérer et redistribuer les denrées alimentaires. Le don d'invendus permet aussi d'éviter le recours à des entreprises de traitements des déchets. Paris 2024 s'est engagé à valoriser 100% des ressources alimentaires non consommées. Résultat : les 30% de produits alimentaires non directement consommés sur site furent recyclés (16%), revendus (5%) ou donnés à des associations. Au total, ce ne sont pas moins de 300 tonnes de produits alimentaires qui ont été redistribués à des acteurs solidaires pendant la période, provenant notamment de dons faits par les délégations étrangères, fortement sensibilisées en amont des Jeux.

Vaisselle et boissons : un effort global sur les contenants :

Un autre levier de réduction d'impact s'inscrivant dans une offre d'alimentation durable concerne la vaisselle et la distribution des boissons.

Paris 2024 a cherché à agir sur tous ces objets du quotidien en partant d'un constat ancré dans la loi AGEC. Les dispositifs à **usage unique**, quel que soit le matériau utilisé pour les concevoir, auront un impact

L'alimentation responsable

négatif sur l'environnement. Aussi, Paris 2024 s'est basé sur les obligations suivantes pour construire une ligne directrice :

- "Obligation de servir les repas et boissons dans de la vaisselle réutilisable pour toute consommation sur place, pour plus de 20 repas, à partir du 1er Janvier 2023"
- "Obligation d'installer des fontaines d'eau potable librement accessibles dans tous les établissements recevant du public (ERP) pouvant accueillir plus de 300 personnes"

Ainsi sur la majorité des sites les organisateurs ont dû fournir des services de vaisselle adaptés (assiettes, bols, couverts, verres...).

Des solutions réutilisables pour la vaisselle : L'utilisation de l'**ecocup** a aidé à réduire le plastique à usage unique (PUU) en utilisant de la vaisselle réutilisable. Paris 2024 a collaboré avec une entreprise pour offrir des gobelets en plastique réutilisable sur ses sites de compétition. La même attention a été donnée aux assiettes, bols et couverts.



Zoom les fontaines à eau et l'autorisation de gourdes : une première mondiale

Dans le cadre de sa démarche durable et en cohérence avec les objectifs de la loi AGEC, Paris 2024 a déployé une vaste offre de fontaines à eau temporaires, avec plus de **700 points de réapprovisionnement en libre-service** répartis sur tous les sites de compétition. Cette initiative d'accès à l'eau gratuitement et **à volonté**, a permis de réduire drastiquement l'usage de bouteilles en plastique à usage unique. Cette initiative c'est accompagné d'une mesure innovante : l'autorisation pour les spectateurs de **venir munis de leur propre gourde**. Il s'agit d'une première mondiale pour un événement de cette ampleur, souvent restreint par des exigences de sécurité. Toutefois, les dispositions de sécurité n'ont pas été négligées : seules les gourdes d'une capacité maximale de 75 cl, en métal ou en plastique (verre interdit), étaient admises.

Cette initiative s'est accompagnée d'une campagne de sensibilisation humoristique, intitulée « **Better Together** », avec des slogans tels que « Have a gourde day » ou encore « Tap water is top water », pour promouvoir le réemploi. Résultat : plus de **80 % des spectateurs ont répondu à l'appel en apportant leur propre gourde**, tandis que l'eau potable était également accessible dans plus d'un millier de commerces partenaires et 1 200 fontaines publiques parisiennes.

Pour conclure, l'ensemble des mesures mises en place concernant les boissons servies aux JOP24 ont permis une **réduction de 54% d'utilisation de PUU** par rapport à l'édition de Londres de 2012, à iso-volume de boissons consommées.

Pour aller plus loin

Des gobelets non-brandés : penser au réemploi, pas au collector :

L'une des trois solutions envisagées par Paris 2024 pour limiter les objets en PUU fut la proposition de gobelets en plastique réutilisables. Malheureusement, comme ces gobelets étaient à l'effigie du partenaire des Jeux, ils ont suscité un fort engouement. Leur aspect collector a démotivé le public à les rendre pour récupérer la consigne. La solution retenue pour éviter cet écueil consiste en l'utilisation de gobelets réutilisables dits « non-brandés ». Pour ce faire, l'organisateur de l'événement peut collaborer avec la collectivité d'accueil. Pour les Jeux, Paris 2024 a participé à la mise en place d'un stock de 100 000 gobelets réutilisables non-brandés dont la Ville de Paris s'est équipée. Les organisateurs de futurs événements pourront en bénéficier. Cette initiative s'inscrit dans la continuité de l'engagement de la Ville de Paris, qui a annoncé, peu après les Jeux, l'interdiction de l'utilisation de PUU lors des courses à pied organisées sur son territoire.

L'alimentation responsable

L'accompagnement des petits prestataires, un enjeu clé

Une attention particulière doit être portée aux prestataires de taille plus modeste. En effet, ces derniers n'ont parfois pas des compétences techniques ni des moyens financiers suffisants pour atteindre les objectifs souhaités. Une montée en compétence et un accompagnement spécifiquement dirigé vers ces acteurs seraient donc nécessaires pour atteindre des résultats satisfaisants.

Optimiser l'utilisation des bacs gastronormes pour limiter les pertes

Une observation formulée par Paris 2024 souligne la possibilité d'optimiser l'utilisation de bacs gastronormes (contenants alimentaires standardisés utilisés dans la restauration collective), qui obligent souvent les organisateurs à jeter les denrées non consommées une fois placées à l'intérieur. Un organisateur d'événements ayant la volonté d'aller plus loin pourrait donc explorer des solutions de seconde vie pour valoriser ces denrées.

Mieux informer les consommateurs : l'apport des écoscores

Afin d'aider les convives à privilégier des produits durables, des restaurateurs ont présenté un « score carbone » ou un « ecoscore » sur leurs menus, permettant d'encourager la consommation de plats "bas carbone", végétaux, bio, locaux etc. La boîte à outils [Impact CO₂](#) de l'ADEME offre des clés aux acteurs souhaitant sensibiliser leur communauté à l'impact carbone. La rubrique alimentation se concentre plus spécifiquement à l'impact de chaque aliment ou à l'impact moyen d'un repas. Cet outil intégrable sur tout site web facilite la diffusion des bons réflexes d'alimentation responsable. Pour compléter ces données il est aussi possible d'utiliser [l'agribalyse](#) : une base de données de référence des impacts environnementaux des produits agricoles et alimentaires.

Ressources complémentaires :

- [Pour une restauration événementielle durable \(ADEME\)](#) : Guide de référence pour structurer une offre alimentaire responsable, du sourcing à la gestion des déchets, en intégrant les obligations légales et les meilleures pratiques.
- [Annuaire anti-gaspillage alimentaire \(Les Canaux\)](#) : Répertoire d'acteurs et de solutions concrètes pour lutter contre le gaspillage lors d'événements, avec une forte dimension sociale.
- [Guide antigaspillage alimentaire sur événement \(Réseau REEVE\)](#) : Méthode inédite pour réduire le gaspillage alimentaire en mobilisant tous les acteurs d'un événement (organisateurs, traiteurs, lieux, participants). Enrichi de témoignages concrets, ce guide gratuit propose des actions ciblées et facilement mobilisables.
- [Plan alimentation durable 2022-2027 \(Ville de Paris\)](#) : Feuille de route détaillée pour structurer une offre alimentaire locale, bio et responsable.
- [Sortir du plastique à usage unique \(Ville de Paris\)](#) : site ressource avec guides pas à pas, témoignages et conseils pratiques pour accélérer la transition vers le zéro plastique dans l'événementiel.
- [Réintroduire les légumes secs dans nos assiettes \(WWF\)](#) : Argumentaire concis sur les bénéfices nutritionnels et environnementaux des légumineuses, avec des leviers d'action concrets.
- [Agir au quotidien : revoir son alimentation \(WWF\)](#) : Guide de sensibilisation pour encourager des choix alimentaires durables, adapté à un large public.
- [Recommandations WWF pour une alimentation durable \(WWF\)](#)
- [Cahier d'impact restauration durable \(Les Canaux, Paris 2024\)](#) : Présentation de solutions mobilisables pour relever le défi d'une restauration durable

Bibliographie :

Paris 2024 :

- [2024, révéler la France aux goûts du jour](#) : Document présentant la vision pour la restauration de Paris 2024
- [Cahiers des charges de Paris 2024 sur la restauration](#)
- [Rapport Durabilité et Héritage des Jeux](#) : Bilan complet des actions mises en œuvre et des transformations concrètes laissées par les Jeux, présenté sous forme de retour d'expérience structuré. Utile pour identifier les mesures répliquables et les enseignements clés.
- [Guide des emballages de la restauration](#) : Recommandations concrètes pour réduire les impacts environnementaux des emballages et contenants alimentaires

Rédigé avec le concours de :

- Grégoire Béchu - ex-chef de projet alimentation durable, *Paris 2024*
- Lila Durix - responsable sortie du plastique à usage unique, *Ville de Paris*
- Gaëtan Coureul - responsable de projets RSE, *Amaury Sport Organisation*

L'ADEME EN BREF

À l'ADEME - l'Agence de la transition écologique -, nous sommes résolument engagés dans la lutte contre le réchauffement climatique et la dégradation des ressources.

Sur tous les fronts, nous mobilisons les citoyens, les acteurs économiques et les territoires, leur donnons les moyens de progresser vers une société économe en ressources, plus sobre en carbone, plus juste et harmonieuse.

Dans tous les domaines - énergie, économie circulaire, alimentation, mobilité, qualité de l'air, adaptation au changement climatique, sols... - nous conseillons, facilitons et aidons au financement de nombreux projets, de la recherche jusqu'au partage des solutions.

À tous les niveaux, nous mettons nos capacités d'expertise et de prospective au service des politiques publiques.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle du ministère de la Transition écologique et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

LES COLLECTIONS DE L'ADEME



FAITS ET CHIFFRES

L'ADEME référent : Elle fournit des analyses objectives à partir d'indicateurs chiffrés régulièrement mis à jour.



CLÉS POUR AGIR

L'ADEME facilitateur : Elle élabore des guides pratiques pour aider les acteurs à mettre en œuvre leurs projets de façon méthodique et/ou en conformité avec la réglementation.



ILS L'ONT FAIT

L'ADEME catalyseur : Les acteurs témoignent de leurs expériences et partagent leur savoir-faire.



EXPERTISES

L'ADEME expert : Elle rend compte des résultats de recherches, études et réalisations collectives menées sous son regard.



HORIZONS

L'ADEME tournée vers l'avenir : Elle propose une vision prospective et réaliste des enjeux de la transition énergétique et écologique, pour un futur désirable à construire ensemble.



ILS L'ONT FAIT

Recueil des bonnes pratiques environnementales des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024

Ce recueil des bonnes pratiques environnementales des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 présente l'ensemble des actions concrètes mises en œuvre pour faire de cette édition un modèle de durabilité. Avec une **réduction d'environ 50 % des émissions de gaz à effet de serre** par rapport aux précédentes éditions, Paris 2024 marque une avancée majeure vers des événements sportifs plus sobres, circulaires et responsables. Destiné aux organisateurs d'événements, ce recueil propose un cadre structuré de **leviers et d'enseignements directement mobilisables**.

Organisé en 13 fiches thématiques, le recueil couvre :

- **Les fondements stratégiques** : gouvernance environnementale, achats responsables, infrastructures ;
- **Les leviers opérationnels** : mobilité, énergie, alimentation, eau, déchets, économie circulaire, gestion des fan zones ;
- **Les outils pratiques** : dispositifs de suivi, retours d'expérience, indicateurs.

Parmi les mesures phares :

- **95 % des sites utilisés étaient existants ou temporaires** ;
- **87 % des équipements étaient pourvus d'une solution de réemploi** grâce à l'introduction de clauses de seconde vie dans les marchés publics ;
- Forte réduction du plastique à usage unique (gourdes autorisées, goodies interdits) ;
- **Alimentation plus végétale**, locale, labellisée, et actions contre le gaspillage alimentaire ;
- Mobilité active renforcée, notamment grâce à un fort soutien au vélo ;
- Raccordement à un **réseau électrique 100 % renouvelable** et déploiement de bornes électriques.

Côté construction, seules deux infrastructures pérennes ont été créées :

- **Le Village des Athlètes**, avec 47 % d'émissions de CO₂ en moins grâce à des matériaux biosourcés et une conception réversible ;
- **Le Centre Aquatique Olympique**, construit en bois et béton bas carbone.

Enfin, **80 % des équipements temporaires ont été réemployés**, illustrant une approche circulaire ambitieuse.

Ce recueil complète la boîte à outils du Ministère chargé des Sports et constitue une base de référence pour accompagner les acteurs du sport dans leur **transition écologique**, tout en facilitant l'essaimage de solutions concrètes à toutes les échelles.

012905

